

JANVIER 2004 - JUIN 2004

D

DÉPARTEMENT	Oise
ARRONDISSEMENT	Sens
CANTON	Montcaumon
COMMUNE	Montcaumon

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (1)

Le présent registre, contenant _____
a été créé et paré par M. Le Sec. Peter de Sens

A Sens le 31 juillet 2000
Pour le Sec. Peter de Sens
L'attaché de préfecture délégué

H. F. DUBOIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

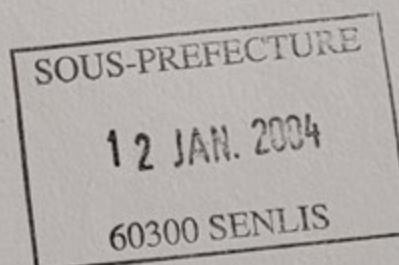
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES



17) BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2002

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un bilan de la politique foncière pour l'année 2002, sont exposés les éléments suivants :

La ville de Montataire a réalisé, dans le courant de l'année 2002, 12 cessions dont 7 correspondent à la vente des lots à bâtir dans le lotissement Bessemer (liste ci-jointe).

Elle a également vendu le dernier lot du lotissement de Fourquevoie :

- vente à Monsieur CLAUSTRE de la parcelle AE 485 (14 087, 04 €).

Elle a cédé deux immeubles à usage d'habitation :

- la parcelle AE 457, 34, rue Victor Hugo à M. CHAFFAI pour 83 846, 96 €
- les lots 2 et 4 de la parcelle AN 538, bâtiment A et le lot 306 de la parcelle AN 539 bâtiment D, 176 rue Jean Jaurès à M. DE SOUSA pour 17531, 64 €.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

La vente des parcelles AI 754, 756 et 895 à la SCI du Chat qui lit pour un montant de 59 730 € a permis le développement des services sur le territoire de la commune : création d'une clinique vétérinaire.

Diverses acquisitions ont été réalisées :

- dans le cadre des réserves foncières liées au cimetière : parcelles AW 5/8/11/227, acheté à M. FRONTIN et la parcelle ZD 88 à M. GOETALS ;
- dans le cadre de la politique de réserves foncières : parcelles AH 177/ZB 157 appartenant aux consorts PAGEOT, parcelle ZB 61 appartenant à M. COLIN ;
- dans le cadre de la mise en valeur de la gravière : parcelles AD 17 à 21 / 467 / 484 ;
- dans le cadre du projet d'aménagement de la Sente des Chères Vignes : parcelle AK 453 appartenant à M. DEFRANCE ;
- dans le cadre du projet d'aménagement WALLON : parcelle AI 812 appartenant à M. HERCELIN ;
- dans le cadre des travaux de réaménagement des espaces extérieur des rues Colonel Fabien et Maurice Thorez : parcelle ZC 182 appartenant à Mme ROUSSILLON épouse BACHELET ;
- dans le cadre de l'arrivée à terme du bail à construction de l'antenne de la CAF : parcelle AL 80 appartenant à la CAF.

Il faut ajouter à ces cessions et acquisitions, les échanges de parcelles avec HEIDELBERG : cession à HEIDELBERG de la parcelle AM 191 pour leur extension et acquisition de la parcelle AM 176p permettant les aménagements des berges du Thérain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE ce dossier

SOUS-PREFECTURE
12 JAN. 2004
60300 SENLIS

ACQUISITIONS 2002			
Nom du dossier	Section cadastrale	Prix d'acquisition	Date de signature de l'acte
GOETALS	ZD 88	2445, 28	8/11/2002
DEFRANCE	AK 453	83 846, 96	24 et 31/05/2002
CAF	AL 80	141 804, 29	17/09/2002
FRONTIN	AD 17à21/467/484 AW 5/8/11/227	6 292	26/11/2002
ROUSSILLON épouse BACHELET	ZC 182 (issue de la division de la parcelle ZC 136)	14 330, 21	31/05/2002
HERCELIN	AI 812	24 391,84	26/11/2001

PAGEOT	AH 177 / ZB 157	2 215, 85	06/12/2001
COLIN	ZB 61	773, 83	06/02/2002
HEIDELBERG (échange)	AM 176p	5 030	18/12/2002

CESSIONS 2002

Nom du dossier	Section Cadastre	Prix de vente	Date de signature de l'acte notarié
CLAUSTRE	AE 485	14 087, 04	02/08/2002
CHAFFAI	AE 457	83 846, 96	24/10/2002
SCI LE CHAT QUI LIT	AI 754/756/895	53 479, 12	08/08/2002
FERREIRA DE SOUSA	176 rue Jean Jaurès	17 531, 64	
HEIDELBERG (échange)	AM 191 (issue de la division de la parcelle AM 37)	59 730	

LOTISSEMENT BESSEMER

DUARTE DAS NEVES	AX 566 LOT 3	20 763, 66	17/06/2002
MAGNEZ	AX 567 LOT 4	20 031, 80	21/02/2002
PLAETEVOET	AX 581 LOT 18	20 992, 23	22/03/2002
CAMARA	AX 590 LOT 27	31 556, 95	10/06/2002
MARTIRETTI	AX 595 LOT 32	32 060, 03	13/05/2003
OUALAOUCH	AX 598 LOT 35	37 319, 52	06/09/2002
LOURTIL	AX 596 LOT 13	22 135, 60	25/10/2002

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 19/01/04
 Publié ou notifié le : 19/01/04
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 19/01/04
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

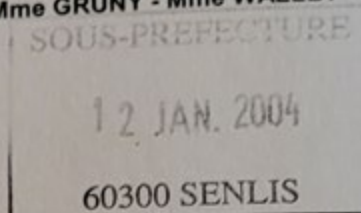
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES



18) Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement - année 2002 -

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

La Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise (CCAC) a compétence pour exploiter les services publics de l'eau et de l'assainissement depuis l'arrêté préfectoral constitutif du 20 Mars 1965.

L'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement est déléguée à un fermier : la LYONNAISE DES EAUX, aujourd'hui LYONNAISE DES EAUX FRANCE

1. SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

A - DELEGATION DE GESTION

L'affermage a pour objet l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable installé sur l'ensemble du territoire de la communauté de l'agglomération Creilloise, groupant les villes de Creil, Montataire, Nogent sur Oise, Villers Saint Paul, ainsi que sur le territoire de la ville de Thiverny.

La C.A.C a mis à la disposition du fermier, les installations comprenant : terrains, captages, 7 réservoirs (4 à Creil, 2 à Montataire, 1 à Villers St Paul), stations de refoulement, pompes, moteurs, stations de traitement, canalisations et accessoires et ce, par délibération du Conseil de District du 5 Mars 1974, visée par M. le sous-préfet le 25 novembre 1974 et pour une durée de 30 ans. Le contrat a été "avenanté" à 5 reprises.

La CAC reste propriétaire de tous les ouvrages, installations et canalisations faisant partie du service public de distribution d'eau potable.

B - LE PRIX DE L'EAU

- Les modalités de tarification et les modalités d'évolution et de révision

- C.A.C : tarif établi par délibération du Conseil Communautaire, après adoption du compte administratif et du budget, selon le prix de revient du m³ déterminé par les documents budgétaires :

Tarif établi au 1^{er} juillet de l'année « N » jusqu'au 30 juin de l'année « N + 1 »

Montant surtaxes :	31 décembre 2001 0,0526 euros/m ³	31 décembre 2002 0,0526 euros/m ³
--------------------	---	---

Tarif inchangé depuis 1992

- FERMIER : tarif établi selon l'application de la formule de révision prévue par le cahier des charges

	1 ^{er} Janvier 2002	1 ^{er} Janvier 2003
Abonnement annuel	25,26 euros	25,90 euros
Consommation	1,0687 euros	1,0949 euros

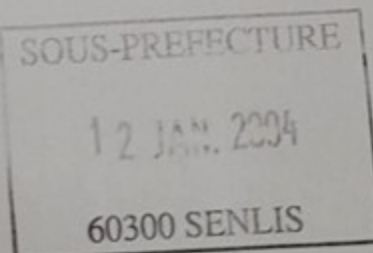
- AGENCE DE L'EAU : redevance prélèvement institué au profit des agences financières de bassin par la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 (article 14) et le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 modifiés par une nouvelle instruction en date du 23 décembre 1981

	1 ^{er} Janvier 2002	1 ^{er} Janvier 2003
Prélèvement eau	0,0366 euros/m ³	0,0421 euros/m ³
Pollution	0,6616 euros/m ³	0,6406 euros/m ³

- F.N.D.A.E. : Aide au développement des réseaux nouveaux : 0,0213 euros/m³

2. SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

A - DELEGATION DE GESTION



L'affermage a pour objet l'exploitation du service « assainissement » établi par la Communauté de l'Agglomération Creilloise, affermage attribué à la LYONNAISE DES EAUX par délibération du Conseil de District du 28 juin 1996 et visée par M. le sous-préfet le 4 juillet 1996, ce pour une durée de 9 ans. Le contrat a été "avenanté" à 2 reprises.

Il a été attribué suite à la mise en concurrence, conformément à la loi du 29 janvier 1993 et ses décrets d'application, notamment le décret 93.1190 du 21 octobre 1993.

La C.A.C reste propriétaire de tous les ouvrages, installations et canalisations faisant partie du service public de l'assainissement.

Hormis les travaux d'entretien nécessaires au maintien en l'état du patrimoine, les investissements concernant de nouveaux ouvrages ou des extensions de réseau, sont à la charge de la C.A.C.

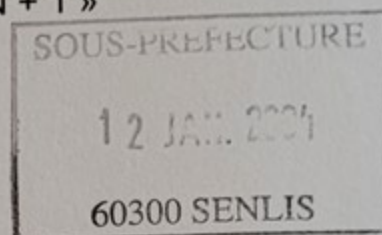
B – LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- Les modalités de tarification et les modalités d'évolution et de révision

➤ **C.A.C** : surtaxe assainissement au montant dégressif selon l'importance de la consommation et suivant la délibération du 30 janvier 1991.

Tarif établi au 1^{er} juillet de l'année « N » jusqu'au 30 Juin de l'année « N + 1 »

	31.12.2001 euros/m3	31.12.2002 euros/m3
De 0 à 6000 m3	0,48	0,48



Tarif déterminé suivant le prix de revient pour la CAC du m3 et la prise en compte des investissements nécessaires – déduction faite des autres recettes d'exploitation -

➤ FERMIER

Tarif établi chaque 1^{er} janvier, selon l'application de la formule de révision prévue au cahier des charges .

	1 ^{er} Janvier 2002	1 ^{er} Janvier 2003
Abonnement annuel au service	8,45 euros	8,56 euros
Consommation m3	0,66 euros	0,6713 euros

➤ AUTRES TAXES ORGANISMES PUBLICS :

	1 ^{er} Janvier 2002	1 ^{er} Janvier 2003
Voies navigables de France	0,000915 euros	0,0011 euros

PRIX TOTAL D'UN METRE CUBE D'EAU – EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

	1 ^{er} Janvier 2002	1 ^{er} Janvier 2003
Prix TTC d'un mètre cube	3,147 euros	3,167 euros

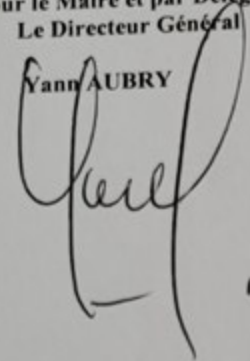
Le Conseil Municipal, prend acte de ce rapport.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

 Publié ou notifié le :

 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).


 Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY


SOUS-PREFECTURE
 12 JAN. 2004
 60300 SENLIS

L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

19) Acquisition d'une benne à ordures ménagères 16 m3 tranche ferme et tranche conditionnelle – Procédure d'appel d'offres ouvert.

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Que les deux bennes à ordures ménagères équipant le service propreté communal sont dans un état de vétuste irréversible.

Que le budget primitif 2003 prévoyait l'acquisition d'une benne à ordures ménagères.

Qu'une procédure d'appel d'offres ouvert conforme au code des marchés publics a été engagé pour la fourniture d'une benne à ordures ménagères en tranche ferme et d'une seconde en tranche conditionnelle.

Que compte tenu de la spécificité de ce type matériel il y avait lieu de décomposer l'appel d'offres en trois lots à savoir :

Lot n° 1 : acquisition d'un châssis cabine motorisé

Lot n° 2 : acquisition d'une benne à ordures ménagères d'une capacité de 16 m3

Lot n° 3 : acquisition d'un lève conteneur

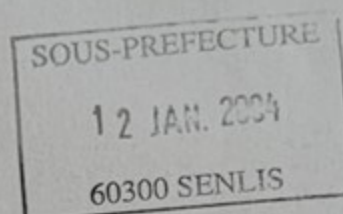
Que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 décembre dernier afin de procéder à l'ouverture des plis.

Qu'après analyse des offres par les services techniques et validation par la commission d'appel d'offres en séance du 30 décembre 2003 les candidats retenus sont les suivants :

Lot n° 1 acquisition d'un châssis cabine motorisé
 Entreprise SOCREC
 Tranche ferme 68 913, 52 € TTC
 Tranche conditionnelle 68 913,52 € TTC

Lot n°2 acquisition d'une benne à ordures ménagères d'une capacité de 16 m3
 Entreprise EUROVOIRIE
 Tranche ferme 43 654, 00 € TTC
 Tranche traditionnelle 43 654,00 € TTC

Lot n° 3 acquisition d'un lève conteneur
 Entreprise INTERNET
 Tranche ferme 16 863, 60 € TTC
 Tranche conditionnelle 16 863,60 € TTC



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le choix de la commission d'appel d'offres, attribue les marchés aux candidats ci-dessous et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés.

Lot n° 1 acquisition d'un châssis cabine motorisé
 Entreprise SOCREC
 Tranche ferme 68 913, 52 € TTC
 Tranche conditionnelle 68 913,52 € TTC

Lot n°2 acquisition d'une benne à ordures ménagères d'une capacité de 16 m3
 Entreprise EUROVOIRIE
 Tranche ferme 43 654, 00 € TTC
 Tranche traditionnelle 43 654,00 € TTC

Lot n° 3 acquisition d'un lève conteneur
 Entreprise INTERNET
 Tranche ferme 16 863, 60 € TTC
 Tranche conditionnelle 16 863,60 € TTC

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12/01/2004
 Publié ou notifié le : 19/01/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 19/01/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

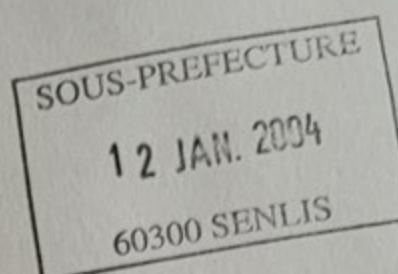


Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

20) Avenant n°1 en plus value concernant la Mission de Maîtrise d'œuvre relative à la résidentialisation des pieds des tours 1 et 3, avenue du 19 mars 1962.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Le contrat de maîtrise d'œuvre prévoyait le traitement des espaces extérieurs avec un aménagement paysagé, le traitement des parkings et la requalification des pieds d'immeubles.

Lors des réunions de concertation avec les habitants du quartier, il a été décidé d'augmenter le nombre de places de stationnement des voitures sur l'avenue du 19 mars 1962 le long des talus existants.

La révision du projet initial a porté le coût total des travaux de 227 148.43 euros H.T à 259 458.08 euros H.T

La rémunération de l'architecte étant fixé au pourcentage (7.38%) cela entraîne une plus value du contrat initial.

Ainsi le montant total de la mission de maîtrise d'œuvre corrigé est de :
19 148,01 euros H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'avenant en plus-value concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la résidentialisation des pieds des tours 1 et 3 avenue du 19 Mars et,

Autorise Monsieur le maire à signer les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 12/01/2004

Publié ou notifié le :

..... 19/01/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

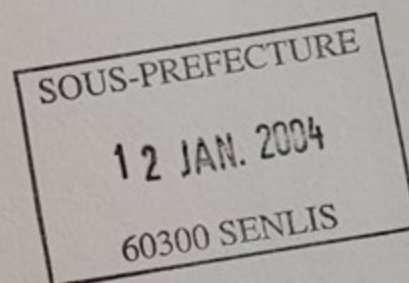
Date du 19/01/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

21) Avenant de transfert au Marché des télécommunications n° 036/02 de SFR vers CEGETEL

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Suite à la fusion-absorption de la société SFR par la société CEGETEL le 17 décembre 2003 et ce, dans le cadre d'une restructuration interne du groupe CEGETEL à laquelle les deux entités appartiennent, les activités exercées par SFR sont reprises par CEGETEL.

Tous les droits et obligations liés au marché signé avec SFR seront désormais remplis par la Société Française du Radiotéléphone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'avenant de transfert au marché des télécommunications de SFR vers CEGETEL et,
Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

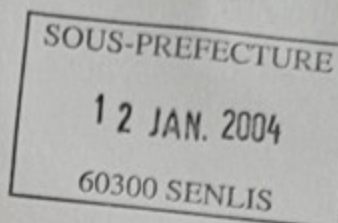
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

22) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Sur le rapport de Madame SALES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Secours Populaire Français - Comité de Montataire, afin de participer à une aide humanitaire pour tous les sinistrés des inondations en France.

Que la Ville de Montataire, souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficultés, en solidarité avec les autres villes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 euros qui sera versée au Comité Local du Secours Populaire Français.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2003 - chapitre 65 - article 6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 12/01/2004

Publié ou notifié le :

..... 19/01/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 19/01/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 5 JANVIER 2004

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

●-●-●
L'an Deux Mil Quatre le lundi cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quinze décembre Deux Mil Trois, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°11)

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. GODARD par M. ZANETTI - Mme BURATO par Melle CORTES - M. WOZNIAK par M. RAYMOND - Mme BISSANGOU par Mme BELFQUIH - Melle BORDEZ par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BOYER - Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

●-●-●

23) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Contrat de location garage	Contrat de location du garage n°9 sis 109 rue Jacques Duclos à mademoiselle CALDARELLA pour un an renouvelable à compter du 1 ^{er} octobre 2003. Le montant du loyer est de 40 euros / mois	06.10.03	09.10.2003
2	Les Frères Brothers	Présentation d'un spectacle gratuit par les Frères Brothers le 28 septembre au Palace	08.10.2003	10.10.2003
3	LO COR DE LA PLANA	Présentation d'un concert de Le Cor De La Plana le 12 juin 2004 à l'église Notre Dame. Le prix du spectacle est fixé à 2 500 € HT	08.10.2003	10.10.2003
4	LA BIGARRURE THEATRE	Présentation de conférence -spectacles "les classiques à la carte" et "l'acteur-lecteur" au CDI du collège Anatole France par La Bigarrure théâtre et compagnie pour la saison 2003/2004. Cette prestation s'élève à 3 812 €	08.10.2003	10.10.2003
5	Additif - Décision du 4 août 2003 "Les noces du loup"	L'association Sémaphore est chargée de fournir une exposition photographique du 5 au 24 octobre 2003. La ville prend en charge les déplacements des photographes et la représentation de l'exposition. Le montant des charges est de 660 €	08.10.2003	10.10.2003

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

6	Location autocar	Location d'un autocar auprès de la société Autocars plot pour le séjour ski "les 2 Alpes" du 28/02/04 au 06/03/04 organisé par le centre de loisirs. Le coût est de 3080 €	08.10.2003	10.10.2003
7	Sarl TEAM Picardie Protection Sécurité	Etablissement d'un contrat avec la sarl TEAM Picardie Protection Sécurité concernant des prestations de surveillance dans le cadre des semaines régionales de l'environnement.	09.10.2003	10.10.2003
8	Mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux à la maison Sociale Huberte d'Hoker au profit du CHSI de Clermont pour l'hôpital école, centre Seguin	10.10.2003	15.10.2003
9	Organisation de séjours Classes de Neige	Organisation avec VVL des séjours classes de neige pour l'année scolaire 2003/2004 pour les élèves de CM2 des écoles J.Jaurès, J.Curie, J.Decour et E.Léveillé.	13.10.2003	15.10.2003
10	Sonorisation Hasna El Becharia	Participation de ACPA pour la sonorisation du concert de hasna El Becharia le 18 octobre au Palace. Le montant de cette prestation est de 1 315,60 € TTC	13.10.2003	15.10.2003
11	Surveillance "Les tréteaux de France"	Participation de Team Picardie Protection Sécurité pour le gardiennage du parking lors de la soirée des Tréteaux de France, le 9 octobre pour un montant de 14,48 € HT de l'heure/agent	13.10.2003	15.10.2003
12	Brahim ZEROUKI Atelier de Calligraphies	Monsieur Brahim Zerouki est chargé d'animer un atelier de calligraphies comportant 16 séances à la bibliothèque. Le montant de cette animation est de 2 620 euros	13.10.2003	15.10.2003
13	Sonorisation ACPA "les yeux noirs - Bévinde"	Participation de ACPA pour la sonorisation de 2 concerts le 13 novembre et le 12 décembre pour un montant de 1315,60 euros TTC	16.10.2003	17.10.2003
14	Festival de Théâtre	Présentation d'un festival de théâtre le 6, 7, et 8 décembre au Palace par la compagnie L'Art M'attend. La recette de la vente des billets sera encaissée par la compagnie	20.10.2003	22.10.2003
15	Surveillance Palace	Concours de Team Picardie Protection Sécurité pour le gardiennage du parking du Palace lors de la séance de cinéma du 17 octobre pour un montant de 14,48 € HT/ heure	20.10.2003	22.10.2003
16	Participation de la CAF aux frais de garde Halte jeux 2003/2004	Convention avec la CAF pour la participation de la CAF aux frais de garde d'enfants confiés à la halte jeux pendant les séances de lutte contre l'illettrisme et d'alphabétisation.	24.10.2003	28.10.2003
17	Remboursement location salle municipale	Remboursement à M.Mme JOBLIN la somme de 177,45 € correspondant à la location de la salle de la Libération suite à une panne du réfrigérateur qui a entraîné une perte de marchandise	24.10.2003	28.10.2003
18	Avenant N°1 au bail du 29 avril 1996	Réduction de la surface locative du contrat de location de M.Chimbault, 164 rue Jean Jaurès pour difficultés financières. Le montant du loyer sera de 324,63 € à compter du 1 ^{er} septembre.	29.10.2003	4.11.2003
19	Location d'un véhicule utilitaire 9 places	Location d'un véhicule utilitaire turbo diesel chez Utiloc Location du 27/10/03 au 31/10/03 dans le cadre des activités des vacances de Toussaint des préadolescents.	30.10.2003	4.11.2003
20	Contrat de location	Transfert du salon de coiffure de Mme Defauw de l'immeuble sis 1 rue Abel Lancelot dans les locaux loués par la ville à monsieur ALVES. Etablissement d'un contrat de location commercial au profit de Mme DEFAUW pour une durée de 9 ans à compter du 1 ^{er} juillet 2003. Le montant annuel est de 1 894,40 € HT.	30.10.2003	10.11.2003
21	Surveillance Palace	Concours d'un agent maître chien de Team Picardie Protection Sécurité pour le gardiennage du parking du palace les soirs des jours suivants : 24 octobre, 13 et 25 novembre, 12 décembre. Le montant de cette prestation est de 14,48 € HT/ heure/agent	03.11.03	4.11.03
22	Mise à disposition temporaire d'un équipement sportif municipal	Convention entre l'IUT de Creil et la ville concernant la mise à disposition d'un équipement sportif municipal pour l'année scolaire 2003/2004. Mise à disposition de la salle de musculation du gymnase M.COENE de façon précaire et gratuite le jeudi de 14 h à 17 h	03.11.2003	4.11.2003
23	"Faire Court"	Projections de films court-métrage suisse intitulé "faire-court" organisé par l'association studio 142. Le prix de cette représentation est de 150 € duquel sera déduit le montant des recettes encaissées par l'association.	03.11.2003	4.11.2003

24	Convention de restauration pour le personnel du Conseil Général	Le personnel du conseil général de l'opération "Défi au Chômage" est autorisé à prendre ses repas au self service au sein du restaurant municipal de la RPA	05.11.2003	13.11.2003
25	Concession de terrain	Accord à M.JP Morel, dans le cimetière communal, d'y fonder une concession temporaire à compter du 13 mars 2003.	06.11.2003	10.11.2003
26	Concession de terrain	Accord à Melle DA SILVA Fernanda, dans le cimetière communal, d'y fonder une concession trentenaire à compter du 1 ^{er} octobre 2003	06.11.2003	10.11.2003
27	Concession de terrain	Accord à Mme METTAVANT Nicole, dans le cimetière communal, d'y fonder une concession temporaire à compter du 18 septembre 2003	06.11.2003	10.11.2003
28	Concession de terrain	Accord à Mme FERARY Odette, dans le cimetière communal, d'y fonder une concession trentenaire à compter du 19 septembre 2003	06.11.2003	10.11.2003
29	Concession de terrain	Accord à Mme GRAVIER Jocelyne, dans le cimetière communal, d'y fonder une concession cinquantenaire à compter du 25 septembre 2003	06.11.2003	10.11.2003
30	Concession de terrain	Accord à M.&Mme VIEVILLE Bernard, dans le cimetière communal d'y fonder une concession cinquantenaire à compter du 30 septembre 2003	06.11.2003	10.11.2003
31	Concession de terrain	Accord à Mme GODART Catherine, dans le cimetière communal d'y fonder une concession cinquantenaire à compter du 17 mars 2003	06.11.2003	10.11.2003
32	Concession de terrain	Accord à Mme VAN DEN BROCK Colette, dans le cimetière communal d'y fonder une concession cinquantenaire à compter du 17 octobre 2003	06.11.2003	10.11.2003
33	Concession de terrain	Accord à M. MENUET Philippe, dans le cimetière communal d'y fonder une concession trentenaire à compter du 29 octobre 2003	06.11.2003	10.11.2003
34	Concession de terrain	Accord à M. MAYER Otto, dans le cimetière communal d'y fonder une concession cinquantenaire à compter du 20 octobre 2003	06.11.2003	10.11.2003
35	Programme jeunesse communale européenne	Dans le cadre de la Palestine à Montataire, une convention est établie avec l'agence nationale INJEP pour l'accueil de 3 jeunes volontaires européens	13.11.2003	19.11.2003
36	Ateliers Théâtre	Concours du "théâtre de l'Exil" pour la mise en scène d'ateliers de théâtre animés par C.Besson qui se dérouleront les lundi, jeudi salle du Palace sur une base de 25,77 €/heure	13.11.2003	14.11.2003

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 19/01/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

12 JAN. 2004

60300 SENLIS

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2004

J.P. BOSINO

C. COUAILLIER

J. DESCHAMPS

MP BUZIN

F. BORDAIS

L. RAYMOND

J. CAPET

G DETRAUX

A. KORDJANI

M. ZANETTI

P. CLAUSTRE

H. SALES

D. BENOUMER

F. BELFQUIH

P. D'INCA

F. BAILLEUX

L. CORTES

JP MERCIER

N. PEZZETTA

JB BIONNE

(jusqu'à la délibération n°11)



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

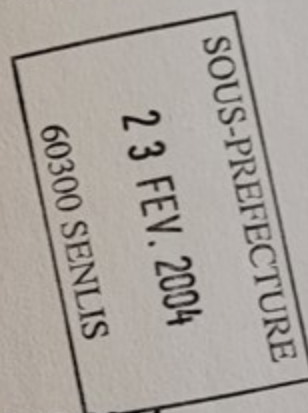
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX - M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par Mme BURATO - Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL - Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JANVIER 2004

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du lundi 05 janvier 2004 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 23.02.2004

Publié ou notifié le :

..... 1.03.2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 1.03.2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M.GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M.GODARD – Mme BISSANGOU par M.RAYMOND – M.WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. MAIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M.GODARD

02) Remboursement des frais de mise en fourrière pour le véhicule de Mademoiselle HERNES Agnès

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que nous sommes sollicités par Mademoiselle HERNES Agnès concernant le remboursement des frais d'enlèvement de son véhicule RENAULT CLIO Immatriculé 886 NHG 75.

Qu'en effet, cette personne vient d'emménager au 10, Place Auguste Génie et ne connaît pas, de ce fait, les manifestations qui se déroulent en Ville, et notamment les jours de marché. C'est pourquoi, sans inquiétude, le samedi 18 octobre 2003, elle a garé son véhicule sur une place de parking longeant la Place de la Mairie. Le lendemain matin, ce dernier avait été mis en fourrière pour cause de stationnement gênant.

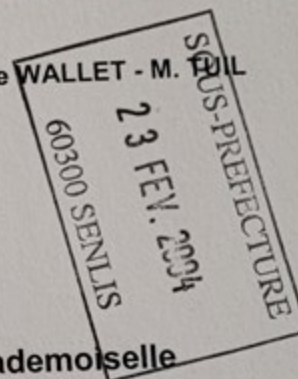
Considérant qu'il n'existait pas de panneau interdisant le stationnement, les jours de marché, sur les places de stationnement longeant ce côté de la Place de la Mairie, mademoiselle HERNES, s'estime dans son bon droit et de bonne foi, demande à la Ville de bien vouloir lui rembourser la somme de 60,60 euros correspondant aux frais d'enlèvement du véhicule.

Considérant que cette personne a agit de bonne foi,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Décide la prise en charge financière des frais occasionnés par l'enlèvement du véhicule immatriculé 886 NHG 75 appartenant à Mademoiselle HERNES Agnès demeurant au 10, Place Auguste Génie à Montataire. Le montant de ce remboursement s'élève à la somme de 60,60 euros (soixante euros et soixante centimes).

Les crédits sont inscrits au budget Primitif 2004 – chapitre 011 – article 658

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....23.02.2004.....
Publié ou notifié le :
.....1.03.2004.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ..1.03.2004.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

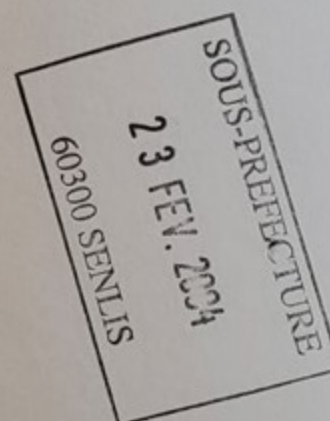
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUAMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

03) CONCOURS "MONTATAIRE S'ILLUMINE " - Attribution de Prix

Sur le rapport de M. Le Maire, exposant :

Que la Ville de Montataire a organisé un concours, à l'occasion des fêtes de fin d'année, intitulé « **MONTATAIRE S'ILLUMINE** »,

Que le nombre d'inscrits fut de 73, et se répartissait comme suit :

✓ 1 ^{ère} catégorie - maisons individuelles	47
✓ 2 ^{ème} catégorie – logement immeubles collectifs	25
✓ 3 ^{ème} catégorie – commerces	01

Considérant la sélection faite par le jury de concours, il a été décidé d'attribuer aux heureux gagnants les prix suivants :

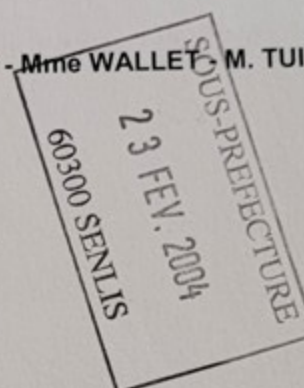
✓ 1 ^{er} prix	1 bon d'achat d'une valeur de 30 €
✓ 2 ^{ème} prix	1 bon d'achat d'une valeur de 25 €
✓ 3 ^{ème} prix	1 bon d'achat d'une valeur de 20 €

Prix de l'originalité : 1 bon d'une valeur de 15 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Considérant que le commerçant inscrit n'a pas participé à cette opération, le coût de cette opération s'élève à 295, 00 € en bons d'achats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision du jury de concours,

DECIDE d'attribuer les bons d'achats correspondants pour la somme de 295,00 € aux personnes ci-dessous désignées :

SOUS-PREFECTURE
23 FEV. 2004
60300 SENIGES

Prix	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
1 ^{er} prix	Annick GHEZAL 37, rue Bessemer	Sylvie NOVAIS 30, rue du Colonel Fabien 7 ^{ème} étage
1 ^{er} prix ex æquo	Claude HORNARD 3, rue Pasteur	
2 ^{ème} prix	Thierry PORQUET 28, rue des Champs	Vincent ARQUED 84, rue Victor Hugo 9 ^{ème} étage
2 ^{ème} prix ex æquo	Hugues LEROUX 30, rue des Champs	Fatima BENDEMAG 36, rue Roger Salengro 3 ^{ème} étage
3 ^{ème} prix	Tony FRUITIER 2, rue Quénardel	Xavier CARPENTIER 2 avenue Gabriel Péri 8 ^{ème} étage
3 ^{ème} prix ex æquo	Christine NAILLON 22, rue Jules Vallès	
<u>Prix de l'Originalité</u>	Virginie POTE 17, rue Etienne Duwes (pour la musique)	François PIETUSZKOW 66, avenue Anatole France 3 ^{ème} étage
	Yannick SMUTEK 3 bis cavée des Aiguillons (pour le mouvement)	

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2004, à l'article 6714 – Bourses et Prix.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23/02/2004
Publié ou notifié le :
..... 11/03/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11/03/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



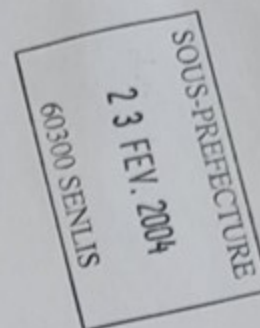
Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

04) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR L'IRAN

Sur le rapport de Madame SALES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Secours Populaire Français, Comité de Montataire, afin de participer à une aide humanitaire, après le grave tremblement de terre survenu en Iran.

Que la Ville de Montataire, souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficulté, en solidarité avec les autres villes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 euros (mille cinq cent) qui sera versée au Comité Local du Secours Populaire Français.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2004 – chapitre 65 – article 6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

23.02.2004

Publié ou notifié le :

11.03.2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11.03.2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

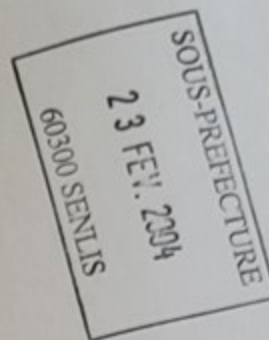
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



•-•-•
L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN -
Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) - M. KORDJANI
- M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA -
Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND -
M. WOZNIAK par Mme BURATO - Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL
- Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•-•-•

**05) COMPETENCE COMMUNALE & COMMUNAUTAIRE - COLLECTE SELECTIVE &
TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que par délibération du 17 novembre 2003 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise a arrêté plusieurs décisions en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères qui ont une incidence sur la compétence des villes membres,

Qu'il appartient au Conseil Municipal de la Ville de Montataire de valider à notre tour ces décisions, qui sont au nombre de trois :

1^{ère} décision : la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise n'étant pas compétente en matière de collecte des ordures ménagères doit rétrocéder les conteneurs destinés à la collecte sélective à chacune des Villes.

2^{ème} décision : Les villes de l'agglomération ayant assumé jusqu'alors et indûment le traitement des encombrants la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise entend reprendre à son compte cette charge.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

3^{ème} décision : Considérant le marché en cours, la Ville de Montataire doit passer un avenant au marché avec la Société SITA, ceci pour la reprise par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise de la partie élimination des encombrants. Désormais, la Ville assurera uniquement la collecte, dans le cadre du marché en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide les décisions suivantes :

1^{ère} décision : La Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise n'étant pas compétente en matière de collecte des ordures ménagères doit rétrocéder les conteneurs destinés à la collecte sélective à chacune des Villes. Cette revente, conformément aux règles comptables devra s'effectuer à « la valeur nette comptable » des biens et fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2004,

2^{ème} décision : Les villes de l'agglomération ayant assumé jusqu'alors et indûment le traitement des encombrants la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise entend reprendre à son compte cette charge sous la forme suivante :

↳ jusqu'au 31 décembre 2002 le coût de traitement des encombrants doit être rapporté à l'opération de rétrocession des conteneurs,

↳ pour l'année 2003 la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise s'engage à rembourser en 2004, à chacune des villes le coût du traitement des encombrants. Pour la Ville de Montataire cette dépense est de l'ordre de 28.300 €

↳ à compter du 1^{er} janvier 2004 la communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise assurera directement le traitement des encombrants.

3^{ème} décision : Considérant le marché en cours, la Ville de Montataire doit passer un avenant au marché avec la Société SITA, ceci pour la reprise par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise de la partie élimination des encombrants. La Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise devant rembourser à la Ville de Montataire sur la base de 53 € la tonne, auquel s'ajoute la T.G.A.P. (9,15 € H.T.) par tonne enfouie, jusqu'à la date de certification exécutoire de l'avenant précité. Désormais, la Ville assurera uniquement la collecte, dans le cadre du marché en cours.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 23/02/2004
 Publié ou notifié le : 10/03/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du : 10/03/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).
 Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004

•-•-•

L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX - M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par Mme BURATO - Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TOL - Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•-•-•

06) FESTIVAL "DANSES ET MUSIQUES DU MONDE" - PROGRAMMATION 2004

Sur le rapport de Monsieur Louis RAYMOND, adjoint au maire, exposant :

Le 3^{ème} festival "Danses et Musiques du monde" se tiendra du 19 au 22 mai 2004 sous le thème "Paix et Liberté" :

Jeudi 20 mai :

- Défilé dans la ville
- Animations autour de la place Auguste Génie

Vendredi 21 mai :

- Spectacle dînatoire à l'église Notre Dame

Samedi 22 mai :

- Bal populaire sur la place Auguste Génie

La programmation prévue à ce jour inclut les prestations suivantes (les montant indiqués sont estimatifs) :

Lembraca du Cap Vert
Souvenir du Portugal
Harmonie municipale

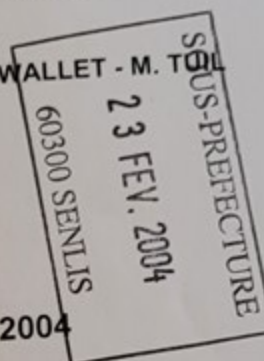
Portugal

gratuit
gratuit
gratuit

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



ASCRO	Danses de la Réunion	gratuit
Ens'batucada	Batucada	2.400,00 €
Les grandes personnes	Echassiers	2.000,00 €
Enfants basques		
Femmes solidaires	Ethiopie	1.000,00 €
La bande à Beauvais	Batucada	1.220,00 €
L'autre danse-les barbaresques	Algérie	3.200,00 €
Ke Wen	Chine	1.575,00 €
Négra Graciana (via MJC Ris)	Mexique	3.050,00 €
Kérap (via MJC Ris Orangis)	Inde	2.427,00 €
Adama Diara (via MJC Ris)	Mali	2.800,00 €
Centre culturel espagnol de Creil		150,00 €
La bande à Beauvais		150,00 €
Tarab Orchestar	Est (Hongrie, tsigane)	1.500,00 €
Duo pègrination	Nord de l'Argentine	1.500,00 €
Tante Simone/crapauds sonneurs	Traditionnel français	1.000,00 €
Patxi et batbiru	Traditionnel basque	1.500,00 €
		3.500,00 €
ACPA	Sonorisation	8.000,00 €
Team Picardie Protection	Gardiennage	2.000,00 €
OCRP	Location matériel	

(Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée et complétée)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Approuve le contenu du Festival Danses et Musiques du monde 2004

Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats avec les prestataires nommés ci-après :

Lembraca du Cap Vert	Portugal	gratuit
Souvenir du Portugal		gratuit
Harmonie municipale		gratuit
ASCRO	Danses de la Réunion	gratuit
Ens'batucada	Batucada	2.400,00 €
Les grandes personnes	Echassiers	2.000,00 €
Enfants basques		
Femmes solidaires	Ethiopie	1.000,00 €
La bande à Beauvais	Batucada	1.220,00 €
L'autre danse-les barbaresques	Algérie	3.200,00 €
Ke Wen	Chine	1.575,00 €
Négra Graciana (via MJC Ris)	Mexique	3.050,00 €
Kérap (via MJC Ris Orangis)	Inde	2.427,00 €
Adama Diara (via MJC Ris)	Mali	2.800,00 €
Centre culturel espagnol de Creil		150,00 €
La bande à Beauvais		150,00 €
Tarab Orchestar	Est (Hongrie, tsigane)	1.500,00 €
Duo pègrination	Nord de l'Argentine	1.500,00 €
Tante Simone/crapauds sonneurs	Traditionnel français	1.000,00 €
Patxi et batbiru	Traditionnel basque	1.500,00 €

SOUS-PREFECTURE
 23 FEV. 2004
 60300 SENLIS

ACPA
Team Picardie Protection
OCRP

Sonorisation
Gardiennage
Location matériel

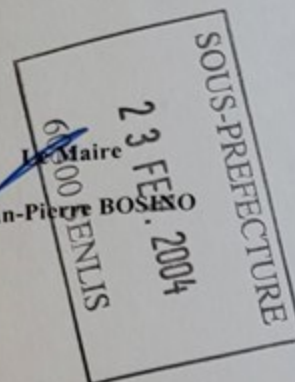
3.500,00 €
8.000,00 €
2.000,00 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23.10.2004
Publié ou notifié le :
..... 1.03.2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 1.03.2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Delegation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

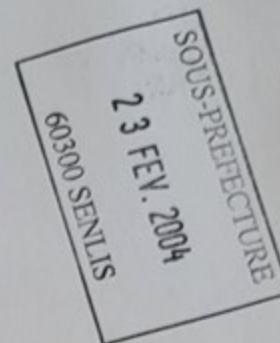




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

07) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – ANNEE 2004

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

La convention d'objectifs et de partenariat avec le PLIE signée le 12 mars 2003 ayant pour objectif la désignation d'un référent avec les missions suivantes :

- Coordination interne du dispositif PLIE,
- Suivi de 50 personnes par an avec au minimum 25 parcours élaborés,
- Accompagnement pendant 6 mois des bénéficiaires du PLIE en contrat de travail ou en formation qualifiante,
- Participation active au comité de suivi et aux différents groupes constitués autour de cet objectif.

est proposée d'être reconduite pour l'année 2004 avec un financement de 14 202,50 €.

Les résultats 2003 doivent être améliorés sensiblement afin de répondre à un engagement de résultat.

La ville de Montataire et son CCAS se fixent à nouveau le suivi de 50 personnes par an avec 25 parcours élaborés.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La nomination d'un référent se fera par la mise à disposition d'un agent municipal (comme en 2003) ou bien par le recrutement d'un agent à mi-temps en qualité de conseiller en insertion sociale et professionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Autorise la poursuite du dispositif,

Autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le PLIE,

Autorise le maire à encaisser le montant de la subvention pour l'année 2004

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

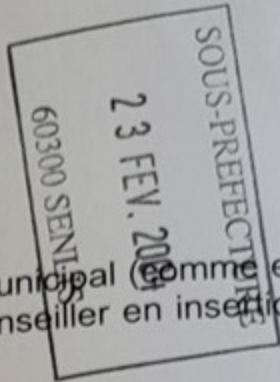
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

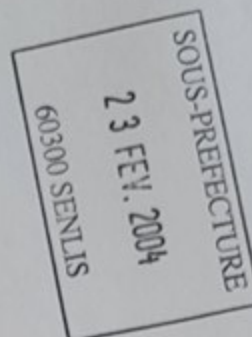
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUILL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

08) POURSUITE DU PROCESSUS D'INTEGRATION DES EMPLOIS-JEUNES POUR L'ANNEE 2004

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°14 du 6 octobre 2003 relative au tableau des effectifs n° 11,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier le tableau des effectifs n° 11 de la manière suivante :

ARTICLE 1 – ajustements liés aux intégrations des emplois jeunes pour l'année 2004 :

- Est créé un poste d'Agent territorial d'animation à temps incomplet 50%,
- Est créé un poste d'Agent administratif à temps complet.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

23/02/2004

Publié ou notifié le :

11/03/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/03/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

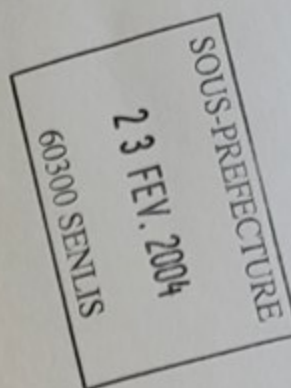
Yann AUBRY

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



09) MODIFICATION INTERMEDIAIRE DU TABLEAU DES EFFECTIFS N°11

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n° 14 du 6 octobre 2003 relative au tableau des effectifs n° 11,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier le tableau des effectifs n° 11 de la manière suivante :

ARTICLE 1 – Créations suite aux réussites à divers concours :

- Est créé un poste d'Agent territorial Spécialisé des Ecoles maternelles à Temps complet,

SOUS-PREFECTURE
23 FEV. 2004
60300 SENLIS

- Est créé un poste d'Agent territorial Spécialisé des Ecoles maternelles à Temps incomplet 50%.
- Est créé un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
- Est créé un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet
- Est créé un poste d'adjoint administratif à temps complet

ARTICLE 2 – Intégration dans le nouveau grade de puéricultrice cadre de santé (décret n° 2003-678 du 23 juillet 2003) :

- Est créé un poste de puéricultrice territoriale cadre de santé à temps complet.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23/02/2004
Publié ou notifié le :
..... 23/02/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 23/02/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



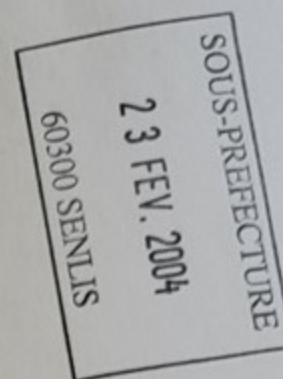
Le Maire
Jean Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUAMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

10) ESPACE DE RENCONTRES : APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSULTATION POUR LA DESIGNATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE.

Le 23 juin 2003, le conseil municipal validait le programme de l'espace de rencontres.
Celui-ci prévoyait la réalisation de :

- Deux salles de 180 m² séparées par une cloison amovible,
- Une salle de 240 m²

Associés à celles ci, sanitaires, office, locaux rangement, hall d'accueil amenaient les surfaces hors d'œuvre nécessaire à 1200 m².

L'opération est estimée à 2.250.000 € T.T.C. hors fondations spéciales.

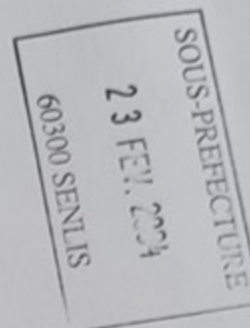
Les inquiétudes relatives à nos recettes pour les années qui viennent nous invitent à revoir nos programmes d'investissement à la baisse.

Il est ainsi proposé de ne retenir qu'une seule salle de 360 m² divisible par deux ((2 x 150 places assises) et son implantation sur une partie du terrain Pathé de 4160 m².

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le programme arrêté serait le suivant :

- entrée / accueil de 60 m² utiles
- 1 salle divisible en 2 de 360 m²
- 1 scène / danse de 40 m²
- 1 office cuisine de 15 m²
- 1 local de rangement de 50 m²
- 2 blocs sanitaires de 48 m² (2 x 24)
- 1 local entretien de 6 m²
- 1 local déchets de 12 m²



Ainsi, le projet serait ramené à une surface hors d'œuvre nette de 739 m².

Il faudra y adjoindre un parking de 80 places, les aménagements paysagers, réseaux divers. L'ensemble serait ainsi estimé à 1.000.000 € H.T compris fondations spéciales et hors acquisition du terrain et honoraires et aléas divers (18,5 %)

Le bilan prévisionnel de l'opération serait alors équilibré à 1.689.260 € T.T.C. (contre 3.077.436 € dans le projet initial)

Dépenses

€ T.T.C

- acquisition foncière Pathé 119.000
- travaux 1.196.000
- honoraires divers 221.260
- équipement et mobilier 153.000

Recettes

- Etat – contrat de ville 100.000
- Région FRDL 25 % 353.100
- Feder 30 % 423.720
- financement ville 812.440 (contre 1.831.586 dans le projet initial)

L'estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre étant de 100.000 € H.T., la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre se fera suivant procédure adaptée comme définie à l'article 28 du nouveau code des marchés publics (avis public à concurrence, sélection de candidats, sélection des offres).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ce nouveau programme pour la désignation de la maîtrise d'œuvre.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/03/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

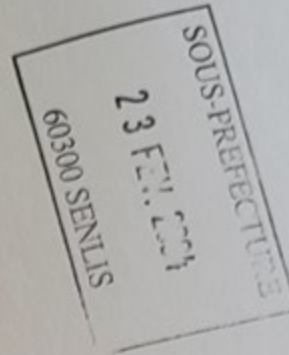
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

11) PARC URBAIN « LE PRIEURE » - ETANG DE LA MALADRERIE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES MARTINS PECHEURS.

Comme convenu depuis l'ouverture de la gravière, il y a près de 15 ans, la société GRANULATS DE PICARDIE nous a rétrocédé les terrains par acte notarié du 20.12.2003

Après quelques travaux de clôtures, de plantations, de mise en place de panneaux figurant le règlement d'usage de cet espace, le parc « nature » de 30 ha à cheval sur les territoires de Thiverny et Montataire sera largement ouvert à nos concitoyens ; petits et grands pourront y découvrir une faune et une flore remarquable aux portes de nos villes.

Depuis longtemps, nos amis pêcheurs s'impatientent !
Après une rencontre avec les associations de chasse et pêche, il a été convenu d'autoriser la pêche sur le seul étang de « la Maladrerie » (environ 6 ha), l'étang, côté de Thiverny, étant dévolu à un itinéraire de découverte du milieu de marais. (projet à monter avec Granulats de Picardie et le centre permanent d'initiatives pour l'environnement)

La chasse (hors l'île entre l'étang du Marais Benne et le bras du Thérain) y sera interdite.

Une convention de mise à disposition de l'étang de « La Maladrerie » à l'association des « Martins pêcheurs » fixera les règles et les conditions d'usage de cet étang pour l'exercice de la pêche de loisirs pour une période de 10 ans.

Les recettes liées à cette activité seront encaissées par l'association.
Elle devra chaque année remettre à la commune de Montataire un bilan moral et financier de ses activités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Approuve ce projet,

Autorise Monsieur Le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'étang "La Maladrerie" à l'association des "Martins Pêcheurs", à intervenir à compter du 1^{er} mars 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 23/02/2004
Publié ou notifié le :
..... 23/02/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 23/02/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

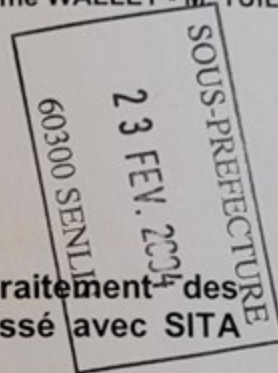
ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

12) Compétence communale et communautaire – Collecte et traitement des encombrants - Avenant n°1 en moins value au marché n° 022/02 passé avec SITA Normandie



Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Que par délibération du 17 novembre 2003, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise a arrêté plusieurs décisions dont une en matière de collecte et traitement des encombrants,

Qu'aujourd'hui, la commune assure la collecte et le traitement des encombrants par l'intermédiaire du marché n°022/02 signé avec SITA Normandie Picardie pour un montant annuel forfaitaire de 67 052,00 € HT sur la base de 430 tonnes collectées annuellement sans que la société puisse prétendre à aucune indemnisation si le tonnage supplémentaire est inférieur à 15 %,

Que le Conseil Communautaire a décidé de prendre en charge à partir du 1^{er} janvier 2004 le traitement des encombrants,

Qu'il convient donc d'établir un avenant au marché n° 022/02 afin de redéfinir le coût des prestations de collecte et de traitement selon les bases suivantes :

- Collecte et transport des encombrants vers le centre de stockage à la charge de la commune pour un montant de 93,78 € HT la tonne,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- Réception des encombrants, contrôle et stockage en centre de tri de classe II à la charge de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise pour un montant de 53 € HT la tonne ainsi que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) d'un montant de 9,15 € HT à la date de ce jour.

Que le marché de 67 052,00 € HT duquel est retirée la prestation relative au traitement des encombrants pris en charge par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise est ramené à la somme de 40 325,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

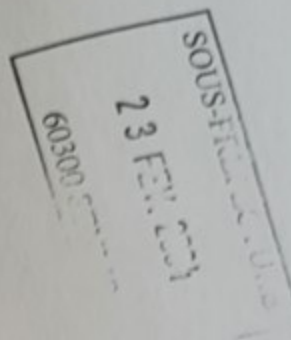
Approuve l'avenant n° 1 en moins value au marché n°022/02 passé avec l'entreprise SITA Normandie Picardie

Autorise Monsieur Le maire ou son représentant à signer ledit avenant à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 22/02/2004
 Publié ou notifié le :
 1/03/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 1/03/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX - M. BIONNE.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par Mme BURATO - Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL - Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

13) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE : EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ET MISE EN SERVICE D'UNE CENTRALE A BETON ET D'UNE PRESSE A PARPAINGS - SARL BPE LECIEUX

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant la volonté de la SARL BPE LECIEUX d'exploiter une carrière de pierres à ST MAXIMIN, d'exploiter une unité mobile de premier traitement des matériaux et de mettre en service une centrale à béton et une presse à parpaing ;

Considérant que ces activités sont soumises à autorisation au titre des installations classées ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 15 décembre 2003, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que le Conseil Municipal, dans une délibération du 6 octobre 2003, a émit un avis favorable à l'exploitation de la carrière ;

Considérant que cette nouvelle demande formulée par la SARL BPE LECIEUX ne soulève pas d'observations particulières ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de la SARL BPE LECIEUX, d'exploiter une carrière de pierre à ST MAXIMIN et une unité mobile de premier traitement de matériaux et de mettre en service une centrale à béton et une presse à parpaings ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2003,

EMET UN AVIS FAVORABLE concernant la demande de la SARL BPE LECIEUX

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....23/12/2004.....
Publié ou notifié le :
.....1/03/2005.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ...1/03/2005.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



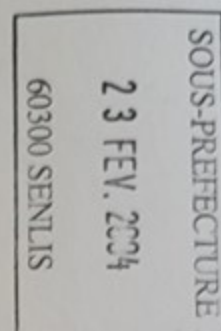
Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



•-•-•
L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



14) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE : OPERATION DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DE LA RIVIERE OISE ENTRE NOGENT SUR OISE ET CONFLANS STE HONORINE – VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant la volonté de l'établissement public « Voies Navigables de France » d'effectuer une opération de dragage d'entretien de la rivière Oise entre Nogent-sur-Oise et Conflans-Sainte-Honorine ;

Considérant que ces activités sont soumises à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet du Val d'Oise, par un courrier en date du 24 décembre 2003, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande ;

Considérant que la demande formulée par les VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ne soulève pas d'observations particulières ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

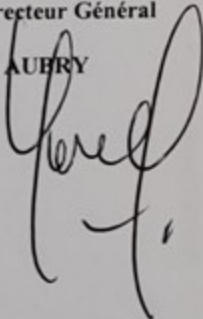
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande des VOIES NAVIGABLES DE FRANCE d'effectuer une opération de dragage d'entretien de la rivière Oise de Nogent-sur-Oise à Conflans-Sainte-Honorine;

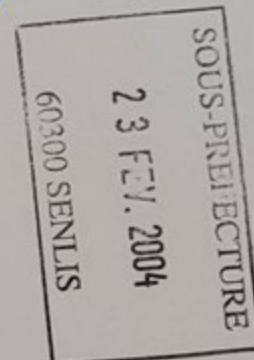
EMET UN AVIS FAVORABLE concernant la demande des VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 23/02/2004
 Publié ou notifié le :
 23/02/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 23/02/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY




Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

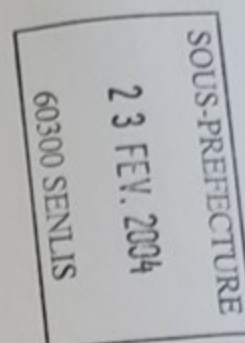




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN -
Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) - M. KORDJANI
- M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA -
Mme BAILLEUX - Melle CORTES - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX - M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND -
M. WOZNIAK par Mme BURATO - Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUAMER - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - Mme WALLET - M. TUIL
- Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

15) ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE DE MONTATAIRE ET MADAME CABARET

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Madame CABARET est propriétaire des parcelles cadastrées AK 584, sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire ;

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles AK 545, 548 550 et 582, sise lieu dit « Sente des Chères Vignes » à Montataire ;

Considérant qu'il est nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de la Sente des Chères Vignes de procéder à un échange selon le projet de division ci-joint,

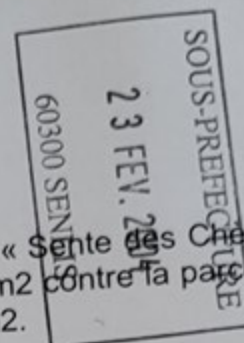
Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu le plan cadastral,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE l'échange des parcelles 545p, 548p, 550p et 582p sise lieudit « Sente des Chères Vignes » appartenant à la ville de Montataire pour une superficie de 31m2 contre la parcelle AK 584p appartenant à Madame CABARET pour une superficie de 59 m2.



DECIDE que cet échange a lieu sans soulte.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
23/02/2004.....
 Publié ou notifié le :
1/03/2004.....
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du1/03/2004.....
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



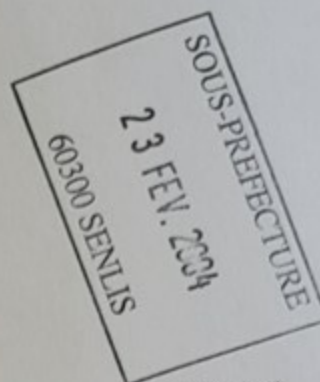
Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN –
Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI
– M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA –
Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND –
M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOUAMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL
– Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

16) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AK 149 APPARTENANT A MONSIEUR POULAIN

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Monsieur POULAIN est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 149, sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 166 m²,

Considérant que cette parcelle est nécessaire au projet d'aménagement de la Sente des Chères Vignes,

Considérant l'utilité de l'opération,

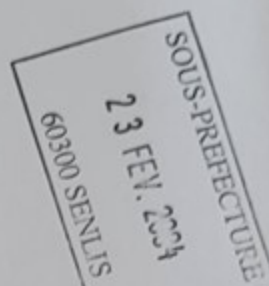
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu le compromis de vente,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition des parcelles AK 149 sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire d'une superficie totale de 166 m², appartenant à Monsieur POULAIN au prix de 506 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 23/02/2004
 Publié ou notifié le :
 11/03/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 11/03/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUERY



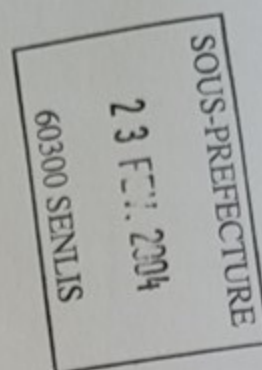
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2004



•-•-•
L'an Deux Mil Quatre le lundi seize février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 3 février Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX (à partir de la délibération n°3) – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Melle CORTES – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX – M. BIONNE .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par M. GODARD – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par Mme BURATO – Mme DACHEUX par M. BOYER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme BENOAMER – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – Mme WALLET – M. TUIL – Melle BORDEZ

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



17) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	"Le village ensorcelé"	Présentation d'un spectacle théâtral "le village ensorcelé" par la compagnie Exil, le 18 novembre 2003, salle du Palace. Le prix du spectacle est de 4 000 € TTC	13.11.2003	14.11.2003
2	Surveillance Palace	Concours d'un maître chien de Team Protection Sécurité pour le gardiennage du parking du Palace lors de la séance de cinéma le 26 novembre. Le prix est de 14.48 € HT/heure	17.11.2003	21.11.2003
3	Contrat de location garage	Location du garage n°18 sis rue J. Duclos à Melle PLAS à compter du 1 ^{er} novembre 2003. Le montant du loyer s'élève à 43 euros par mois	17.11.2003	24.11.2003
4	Tarifs spectacles "jeune public"	Le coût des présentations des spectacles "jeune public" pendant le temps scolaire aux élèves des établissements extérieurs à Montataire est de 4 € (tarif unique), tarif Montataire : gratuité	24.11.2003	26.11.2003
5	Sonorisation Samir et Wissan JOUBRAN	Concours de la DB6 pour la sonorisation du spectacle de Samir et Wissan JOUBRAN le 23 novembre 2003. Le montant de cette prestation est de 280 € TTC	24.11.2003	26.11.2003

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE
 23 FÉV. 2004
 60300 SENLIS

6	Surveillance Palace	Concours d'un maître chien de Team Protection Sécurité pour le gardiennage du parking du Palace lors de la séance de cinéma le 21 novembre et le 22 novembre. Le prix est de 14.48 € HT/heure	24.11.2003	26.11.2003
7	Tarifs séjours classes de neige 2003/2004	Les tarifs seront calculés sur la base du coût moyen d'un séjour de 845 €. Il sera pris en compte une dégressivité pour les familles ayant 2 enfants et plus partant en séjour.	24.11.2003	01.12.2003
8	"Scène ouverte"	Il est convenu une prestation de Laurent Margerin, le 14 décembre au Palace, à l'occasion de "scène ouverte" aux jeunes artistes amateurs de la région. Le coût de cette prestation est de 250 € TTC.	27.11.2003	28.11.2003
9	Reprise des sépultures en terrain commun	Les sépultures en terrain non concédé situées dans le "carré 13" de l'ancien cimetière seront reprises par la commune à partir du 20 février 2004.	27.11.2003	28.11.2003
10	Sonorisation-animation-spectacle de magie	L'association CLC Diffusion l'animation, le spectacle magie et la sonorisation lors de la soirée du 02 janvier 2004, salle de la Libération	01.12.2003	09.12.2003
11	Convention de stage - formation BAFA Base	Convention avec l'organisme CEMEA Picardie afin d'assurer un stage de formation de base théorique du BAFA du 22 au 29 février 2004. Le coût pour chaque prestataire est de 245 € TTC pour les montatairiens et de 306 € pour les extérieurs	01.12.2003	09.12.2003
12	convention de stage-formation BAFA Perfectionnement	Convention avec l'organisme CEMEA Picardie afin d'assurer un stage de perfectionnement du BAFA du 23 au 28 juin 2004.	01.12.2003	09.12.2003
13	Autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons	Monsieur Lamoity Eric est autorisé à tenir un débit temporaire de boissons de 2 ^{ème} catégorie le 3 et 4 janvier 2004 à l'occasion d'un challenge.	01.12.2003	09.12.2003
14	Organisation mini séjour hiver - VVL	Organisation d'un mini-séjour neige pour les élèves de CM2 de l'école M.&L. Bambier.	02.12.2003	09.12.2003
15	Concession de terrain	Accord à madame veuve COURTIL Colette et monsieur RICHER Daniel de fonder une concession trentenaire à compter du 28 novembre 2003	03.12.2003	09.12.2003
16	Avenant convention du 02 octobre 2001	Modification du montant des repas du gendarme adjoint à compter du 2 janvier 2004	03.12.2003	10.12.2003
17	Régie de recettes de la RPA - repas de Noël	A l'occasion du repas de fin d'année du personnel au restaurant de la RPA, un tarif exceptionnel sera mis en place soit 6,10 € pour les employés communaux et 10,70 € pour les invités.	03.12.2003	09.12.2003
18	Concession de terrain	Accord à M. et Mme SEGHIR de fonder une sépulture particulière, une concession trentenaire à compter du 27 novembre 2003	04.12.2003	10.12.2003
19	Contrat de location garage	Location du garage n°32 sis rue Jacques Duclos à monsieur DENEUVILLE à compter du 1 ^{er} décembre 2003. Le montant du loyer est de 43 euros / mois.	05.12.2003	10.12.2003
20	Surveillance parking	Contrat avec Team Picardie Protection Sécurité concernant des prestations de surveillance sur le parking de la salle de la Libération durant les célébrations de mariage tout le mois de décembre. Le coût est de 20,00 € HT/cérémonie	05.12.2003	10.12.2003

SOUS-PREFECTURE
 23 DEC. 2003
 60300 SENLIS

21	Location d'un véhicule	Location chez Utiloc Location d'un véhicule 9 places du 29/12 2003 au 02/01/2004 pour le groupe des 12/15 ans dans le cadre du programme des activités des vacances de Noël.	09.12.2003	10.12.2003
22	Mission maîtrise d'œuvre	Contrat de maîtrise d'œuvre avec I.Boulanger concernant le réaménagement de la cité Jean Blondi dont le montant s'élève à 34018,35 € TTC	10.12.2003	23.12.2003
23	Vérification technique Diagnostic plomb	Diagnostic plomb de la propriété sise 55 rue de la République à Montataire par le bureau SOCOTEC. Le montant des honoraires est de 418,60 euros TTC	10.12.2003	24.12.2003
24	"Mémoires de Jenine"	Présentation d'une exposition "Mémoires de Jenine" du 20 au 30 novembre à Elsa Triolet dont le montant s'élève à 3050 € TTC	11.12.2003	12.12.2003
25	Concession de terrain	Accord à MMme Hadja MOINOUDINE de fonder une sépulture particulière, une concession trentenaire à compter du 05 décembre 2003	12.12.2003	16.12.2003
26	Concession de terrain	Accord à monsieur Eugène BRAQUE à renouveler une concession trentenaire à compter du 28 septembre 1980	12.12.2003	16.12.2003
27	Concert de musique de verre	Présentation d'un spectacle intitulé "concert de musique de verre" le 5 juin 2004 à l'église Notre Dame ainsi qu'une exposition des instruments de verre du 1 ^{er} au 13 juin 2004 pour un montant de 3 668 € HT	15.12.2003	16.12.2003
28	Mise à disposition de la salle du Palace	Mise à disposition de la salle du Palace aux établissements scolaires et associations de Montataire	15.12.2003	16.12.2003
29	Séjour ski 2004 aux deux Alpes	Convention avec la sarl "4 points" pour un séjour ski du 28 février au 6 mars 2004 pour un groupe de 27 personnes en tenant compte des remontées mécaniques dont le prix est de 3 981,60 €	15.12.2003	16.12.2003
30	Séance supplémentaire spectacle KALEVALA	Deux séances supplémentaires seront assurées par la cavale du spectacle Kelevala les 8 et 9 décembre 2003 pour un montant de 1 190 €	15.12.2003	16.12.2003
31	procédure auprès du TGI cession au profit de la commune	Maître Van Themsche de l'Office Notarial de Creil se voit confier la mission de lancer la procédure auprès du TGI afin de récupérer la propriété d'un terrain auprès de la SCI Pierre BENARD pour la réalisation d'un espace vert	15.12.2003	16.12.2003
32	Programme gestion des services d'archives AVENIO	Contrat avec la société Di'X pour le programme de gestion des services d'archives pour un montant de 230,00 € HT à compter du 1 ^{er} décembre, renouvelable 2 fois.	15.12.2003	16.12.2003
33	Mise à disposition de locaux 2003/2004	Mise à disposition des locaux appelés "salle sous la coop", rue Jacques Decour à l'association Battants Service Solidarité pour la tenue de l'atelier d'accompagnement scolaire à Montataire	16.12.2003	19.12.2003
34	Mise à disposition de locaux 2003/2004	Mise à disposition des locaux attenants l'école M&L Bambier à l'association Accueil et Formation dite AFTAM pour la tenue de l'atelier Lutte contre l'illettrisme	16.12.2003	19.12.2003
35	Mise à disposition de locaux 2003/2004	Mise à disposition des locaux situés au n° 11 rue du 19 mars 1962 à Montataire à l'Agence Internationale pour le Développement Economique et Social pour la tenue de l'atelier de soutien scolaire	16.12.2003	19.12.2003
36	Mise à disposition de locaux 2003/2004	Mise à disposition de la salle de réunion Elsa Triolet ainsi que les locaux situés rue M.Thorez à l'association JADE pour la mise en place de leur atelier d'aide aux collégiens.	16.12.2003	19.12.2003

37	Mise à disposition de locaux 2003/2004	Mise à disposition des locaux situés au 13, rue du 19 Mars à l'association des maghrébins pour la tenue de leurs ateliers activités associatives et pour les permanences en direction des adultes et des jeunes	16.12.2003	19.12.2003
38	Location d'un véhicule utilitaire	Convention avec Utiloc Location pour la location d'un véhicule 9 place pour les activités sportives des vacances de la Toussaint organisées par le service des sports. Le coût est de 287,04 euros TTC	16.12.2003	19.12.2003
39	Location et maintenance d'un sanitaire public	Contrat de location – maintenance d'un sanitaire public à entretien automatique avec la société SEMUP dont le montant s'élève à 12 761,32 euros TTC	15.12.2003	23.12.2003
40	Régie au service des sports	Dans le cadre des animations sportives durant les vacances scolaires, le service des sports propose à des jeunes sélectionnés par les éducateurs du service d'assister gratuitement à des matches de football et basket. L'ensemble des dépenses est de 425,50 €	24.12.2003	08.01.2004

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 23/12/2003
 Publié ou notifié le :
 11/03/2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 11/03/2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



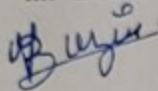
Le Maire
 Jean-Benoît BOSINO

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2004

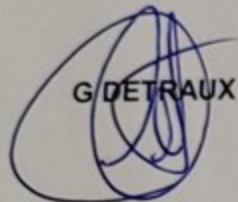
J.P. BOSINO



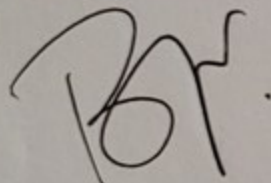
MP BUZIN



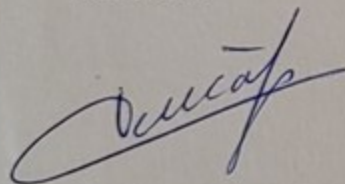
G. DETRAUX



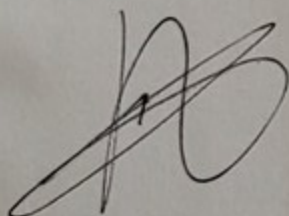
P. BOYER



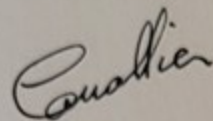
P.D'INCA



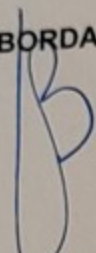
JP MERCIER



C. COUALLIER



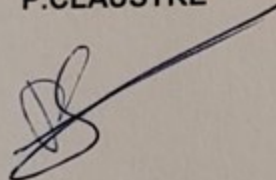
F. BORDAIS



A. KORDJANI



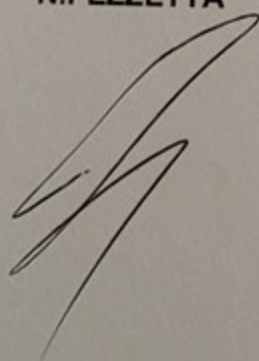
P. CLAUSTRE



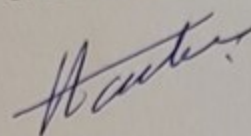
F. BAILLEUX



N. PEZZETTA



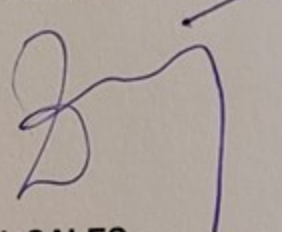
J. DESCHAMPS



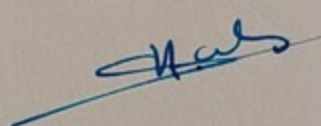
L. RAYMOND



M. ZANETTI



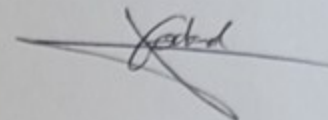
H. SALES



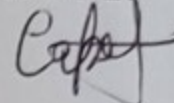
L. CORTES

M. LEHOUX

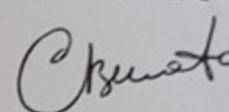
S. GODARD



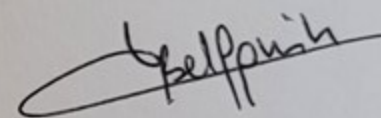
J. CAPET



C. BURATO



F. BELFQUIH



JB BIONNE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi 26 janvier à dix huit heures 30, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix neuf janvier Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

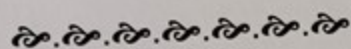
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle CORTES - Melle BORDEAZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Melle CORTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme LEHOUX

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



Ordre du jour : le débat d'orientation budgétaire

Intervention de Monsieur Le Maire :

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal concernant le débat d'orientation budgétaire doit se réunir dans les trois mois précédant le vote du budget.

Cette séance n'est pas une difficulté pour nous, au contraire puisque nous sommes dans une démarche de démocratie participative, d'association des habitants de la ville. Une interruption de séance est prévue ce soir afin de laisser la parole aux habitants ici présents.

Ce conseil est aussi particulier au regard du contexte économique et social. La préparation de ce budget 2004 s'effectuera donc en tenant compte du contexte suivant :

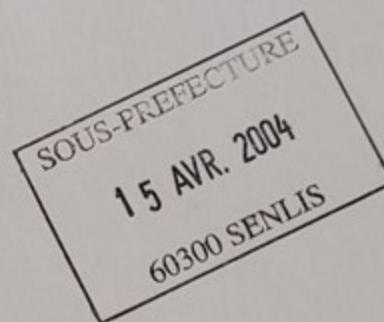
- la situation de l'entreprise ARCELOR

La lutte se poursuit toujours contre les 500 suppressions d'emploi, l'arrêt du recuit continu et du laminoir et afin de maintenir en vie cette entreprise, la manifestation du 16 janvier à l'appel des 45 maires et des organisations syndicales a été un succès et ce soir, un comité de pilotage a lieu en Sous-Préfecture.

- les craintes concernant HEIDELBERG.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



- l'annonce de restructuration de l'entreprise STILL SAXBY concernant 60 emplois
- la montée du chômage depuis deux ans (aujourd'hui, la ville compte 1046 demandeurs d'emploi)
- l'étude du cabinet Territoires & Conseil analysée au bureau municipal du 20 janvier démontre que dans ce contexte, la ville doit réaliser 2 millions d'euros d'économies. Sans celles-ci, les impôts augmenteraient de 25% !
- le non-remplacement systématique d'agents en retraite ou absents
- limiter les nouveaux investissements trop importants qui génèrent ensuite des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, il a été décidé de diviser par deux le budget prévu pour "l'espace de rencontre"

Dans le même temps, nous continuerons à tenir compte de ce qui s'est exprimé dans les réunions budgétaires préparatoires avec les habitants, les services, les associations, les commerçants et enseignants.

A ce sujet, il n'est pas indifférent de rappeler que près de 500 demandes de tous types ont émané de ces rencontres :

- 11 réunions de quartier : 302 habitants
- 7 réunions de services : 179 agents
- 3 réunions spécifiques (associations, commerçants, enseignants) : 47 participants

Une autre réunion, avec les jeunes, est prévue vendredi 29 janvier à l'espace Elsa Triolet.

Les services techniques ont déjà chiffré, en priorité, les questions de sécurité. Le coût s'élève à environ 212 000 € et donc, forcément, des choix s'imposent.

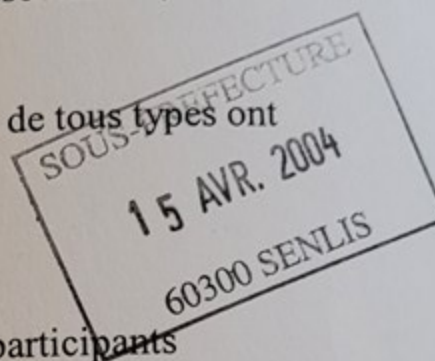
Ce débat d'orientation budgétaire se situe donc dans un cadre assez contraint mais en même temps, nous avons la possibilité de continuer à faire fonctionner les services le mieux possible et de réaliser la maintenance de notre patrimoine (voirie et bâtiment) tout en poursuivant une démarche d'investissements. Tout cela doit se réaliser en étant extrêmement rigoureux. Nous l'étions et devons l'être plus encore en changeant y compris d'état d'esprit pour respecter le plan d'économies évoqué ci-avant.

Sur le plan de la fiscalité, les propositions sont mises en débat. Compte-tenu de cette situation et de la CCAC, les bases fiscales décidées par la Loi de Finance augmenteront de 1,5 %, et pour la ville, nous pourrions augmenter nos taux de 1 ou 1,5 % mais avec l'objectif de ne plus augmenter sur les 2 ou 3 années qui viennent.

Intervention de Monsieur GODARD

Maire Adjoint Finances et Maintenance du Patrimoine

"Chaque année, le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) est un moment fort de l'activité municipale puisque c'est à cette occasion que l'on débat des choix budgétaires pour l'année. C'est le moment donné à chaque montatairien et à chaque montatairienne de s'exprimer pendant la suspension de séance s'il n'a pu être présent pendant l'une des très nombreuses réunions de quartiers ou bien réunions de services.



Ce D.O.B est pourtant bien particulier cette année puisque nous allons devoir **faire d'importantes économies**. Non pas que notre ville dépense trop ou soit mal gérée mais en raison des choix budgétaires de plusieurs groupes industriels (Sollac, Still Saxby et Heidelberg pour qui nous sommes toujours dans l'expectative). En effet, face à ces nombreuses incertitudes, nous devons être très prudents et dès cette année, nous allons essayer de **faire aussi bien sans dépenser plus**.

Nous nous battons pour que les entreprises locales investissent et ne licencient pas. Nous sommes des élus responsables et nous ne souhaitons pas augmenter fortement les impôts. Ainsi, en 2004, la taxe professionnelle n'augmentera pas plus de 1,5% et les autres taxes de 1%.

Notre seule marge de manœuvre, ce sont donc les dépenses et nous ne voulons pas dépenser plus qu'au Compte Administratif (C.A) précédent. **Notre priorité, ce sont les montatairiens et les montatairiennes et les principaux travaux qui sont envisagés sont donc le résultat de groupes de travail (RD 123, Biondi etc) ou de réunions de quartiers (ralentisseurs par exemple).**

Nous allons devoir faire 2 millions d'euros d'économie sur les 5 prochaines années comme vient de le rappeler notre maire soit 400 000€ par an! Nous devons par exemple diminuer d'au moins 50% les dépenses d'investissement: le programme de notre future salle polyvalente doit ainsi être réduit de moitié. Nous devons reporter un certain nombre d'opérations ou bien les étaler sur plusieurs années et surtout réduire leurs coûts. Certains départs en retraite, arrêts maladie, congés parental ou encore congés maternité ne seront plus remplacés systématiquement ou bien au bout d'une période plus ou moins longue.

Nous allons devoir faire des économies et les demandes présentées par les services devront toutes être revues sans exception aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Intervention de Monsieur JP MERCIER

Je tiens à remercier tous les gens ici présents ce soir.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les maires adjoints, Mesdames et Messieurs, les conseillers,

Depuis des années, nous voulons apporter et nous apportons notre regard, nos critiques toujours dans le but de construire, nos sujétions et nos idées. Ce sera encore le cas cette année.

Les possibilités financières de la ville ont permis de mener une politique qui est la votre et celles de vos prédécesseurs et ce depuis 50 ans. Nous faisons tout, tout seul ou presque.

Contrairement à ce qu'a dit un maire d'une commune voisine, nous avons besoin d'être ensemble et surtout avec la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Je salue ici, monsieur le Maire, votre ouverture de proposer à un conseiller de votre opposition, fut-elle constructive, comme conseiller à vos côtés à la communauté de l'agglomération.

Pardonnez-moi d'y revenir mais, chacun ici pourra se poser la question concernant les ordures ménagères et le coup de force qui a été fait par un certain nombre de gens qui vous entoure. C'est et nous le pensons, pas une bonne méthode, Monsieur le président de la communauté disait "c'est un mauvais souvenir et n'y pensons plus". Ce que nous en savons c'est que, la part avec les ordures ménagères dans le cadre de l'agglomération Creilloise aurait augmentée de 14% aviez vous dit et si nous faisons les comptes aujourd'hui il est prévu une augmentation de 10% pour la part de l'agglomération sur notre feuille d'impôt à laquelle il faut ajouter les frais payés par la commune consécutive à la procédure administrative que vous avez engagé et qui est de 40 000 euros ce à quoi, il faut ajouter les frais qui seront payés par l'agglomération Creilloise que chaque montatairien paiera pour partie et à cela n'oublions pas de compter la benne à ordures qui a fait couler beaucoup d'encre et qui sera supportée par les montatairiens.

Je rappelle que le coup de cette benne est de l'ordre de 130 431 euros, pour ceux qui parlent en francs cela fait environ 855 572 francs sachant qu'il faut changer les deux bennes à ordures.

Nous nous demandons si la solution la plus économique pour notre ville n'aurait pas été celle de se joindre à la communauté de communes d'autant que tout le personnel concerné était d'accord

Aujourd'hui la situation est grave : nous vivons et dépensions comme une ville de 20 000 habitants (notre strate) alors que nous sommes 12 500. Nous le pouvions peut être en fonction des taxes que nous percevions des usines installées et de la richesse que cela dégageait

Compte tenu de ce qui se passe dans notre commune qu'en sera-t-il demain ?

Vous le savez comme moi, avec moins de recettes, nous serons obligés de dépenser moins. Dépenser moins cela veut dire moins de services auprès de la population, ou de partager ces services.

Il est bon de réfléchir et de mettre en commun plusieurs services que nous rendons à la population :

La base de loisirs de Saint Leu qui coûte à la ville de Montataire 395 275 euros (soit 2 millions 591 milles francs) seules les villes de St Leu, St Maximin et Thiverny participent. Il faut partager cette base avec la Communauté de l'agglomération Creilloise et pourquoi pas avec les autres villes.

En ce qui concerne la piscine qui coûte à la ville de Montataire 474 190 euros (soit 3 millions 110 milles francs) ce sera plus difficile à partager car tout le monde connaît le complexe de Nogent-Villers St Paul, à nous de voir avec Creil ou d'autres communes afin de partager les installations, le financement et de faire appel au conseil général, conseil régional et à l'agglomération. En effet les collèges et lycées sont clients de cette installation.

Les parcs et jardins coûtent 251 350 euros (soit 1 millions 648 milles francs) soit une augmentation de 4,12%. Il serait bon de négocier avec Oise Habitat ou les autres bailleurs pour partager cette somme en veillant bien sûr à ce que les loyers restent dans l'état.

Nous donnons 50 000 euros à la Faïencerie (ce qui fait augmenter la ligne subvention aux associations de 570%), c'est une bonne chose pour la culture mais il faut voir si en contre partie nous pourrions partager nos équipements sportifs avec d'autres communes hors agglomération qui en ont besoin et qui participeraient à l'entretien de celle-ci et bien sûr la participation de la communauté de l'agglomération.

Pour l'AMEM, la subvention est importante, nous avons bien noté que son président voulait élargir à d'autres communes. Compte tenu de son coût il me semble bon de voir avec l'agglomération

Nous constatons que le montant de notre remboursement de notre dette est de 415 000 euros elle est en baisse c'est une bonne chose

Les crédits concernant les emplois jeunes diminuent de 56% mais comme nous avons intégré ces emplois jeunes au personnel municipal cela est tout à fait normal

La ligne entretien et réparation elle augmente de 25,57 % c'est peut être une bonne chose si nous entretenons mieux plutôt que d'acheter systématiquement du neuf

8,36 % augmentation pour la diffusion culturelle ce qui porte à 129 600 euros soit 850 120 francs notre nouvelle approche de la culture il faudra voir dans quelques années s'il faut accentuer cette dépense ou réfléchir en fonction de la fréquentation

Monsieur le maire comme je l'ai dit au début de mon intervention nous serons et continuerons d'être à vos côtés pour apporter notre regard, critique si besoin était en tout cas questions et observations

La tâche ne sera pas facile dans les mois et les années qui viennent pour vous ou pour tout autre personne qui serait à votre place d'ailleurs, car vous le savez comme moi, pour les services auprès de la population l'argent reste pour une grande partie le nerf de la guerre

Je vous remercie pour votre attention

Monsieur Mercier ajoute :

« Monsieur le Maire : Les chiffres donnés sont dans les documents que vous nous avez fait parvenir pour le conseil de ce soir »

Monsieur Le Maire :

Les chiffres cités sont prévisionnels, aucune décision n'a encore été prise.

En ce qui concerne les bennes à ordures ménagères, l'achat de deux bennes est indispensable.

La collecte sélective n'est pas étendue à toute la ville.

Il serait intéressant de voir s'il est possible de faire réaliser la collecte sélective, par nos agents.

Pour les espaces verts, la reprise par le bailleur induirait une hausse trop importante sur les loyers.

En ce qui concerne la faïencerie, la convention permettrait justement de faire des économies à condition que nous ayons un véritable partenariat.

Intervention de N. Pezzetta :

Monsieur Pezzetta est étonné de ne pas voir une ligne budgétaire concernant les inondations. Pour les travaux prévus suite aux réunions de quartier, notamment, il ne sait pas quels sont exactement les travaux réalisés.

INTERRUPTION DE SEANCE : la parole est donnée aux habitants

Un habitant du 139 rue Jean Jaurès signale le passage de camions qui abîment les poteaux installés sur les trottoirs, il serait nécessaire de revoir la signalisation routière. Des voitures se garent entre ces poteaux : ne serait-il pas possible de verbaliser ces conducteurs ?

Madame Manseur, gérante du café "le tonneau" dénonce l'importance de la taxe professionnelle et se plaint de la baisse de la fréquentation de son café. Elle se rappelle que la disparition de l'usine Chausson a engendré une diminution de son chiffre d'affaire de 40 % et craint donc la fermeture d'Arcelor et de ses conséquences.

Le président du club de Handball demande si les travaux de la salle Armand Bellard concernant le revêtement de sol sont toujours prévus. Il évoque les problèmes de locaux sur Montataire, il aimerait collaborer avec d'autres clubs pour l'organisation des manifestations.

Monsieur Godard précise que les décisions concernant les travaux n'ont pas encore été prises et rajoute que le regroupement des associations ne dépend pas de la ville.

Monsieur Detraux, adjoint au maire, insiste sur le fait que ce sont les clubs qui décident et non pas la ville.

Monsieur Brochot, Président de l'AMEM, exprime son angoisse sur la situation économique et sociale d'aujourd'hui et sur les perspectives. Il craint en premier lieu une diminution des subventions versées aux associations culturelles.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'est pas question de réduire uniquement le budget culturel car la culture a son importance mais c'est l'ensemble du budget qui doit être revu.

Madame Burato intervient sur le centre de tri VERDI du SMVO où de mauvaises conditions de travail des handicapés, notamment, sont dénoncées.

Monsieur Le Maire reprend en disant que le travail des handicapés est positif mais le respect des personnes est primordial ! Le SMVO a été interpellé car des travailleurs ont fini par se plaindre. Le SMVO a été mis en place par les communes qui ont donc une responsabilité morale envers les travailleurs. Il indique qu'il est intervenu publiquement lors de la dernière séance du conseil syndical du SMVO sur cette question, mais que le Président Philippe MARINI n'a pas répondu clairement à cette interpellation.

Un délégué syndical d'une petite entreprise de fonderie "Lafeuille" à Saint Maximin déclare avoir des craintes pour l'avenir, malgré un résultat positif de + de 11%, car les installations sont exportées en Pologne ou en Chine !

REPRISE DE LA SEANCE

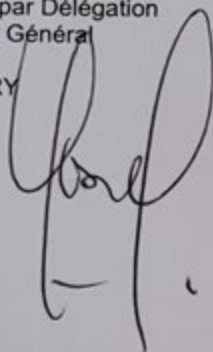
Monsieur Couallier résume la réunion à la Sous-Préfecture concernant Arcelor. Il sera demandé auprès du Ministre de l'Industrie de recevoir une délégation.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires proposées par monsieur Le Maire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 15.04.2004
Publié ou notifié le : 16.04.2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 16.04.2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

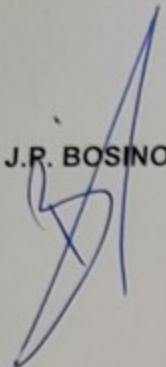
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

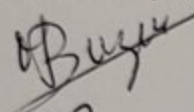


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2004

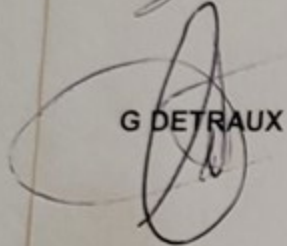
J.R. BOSINO



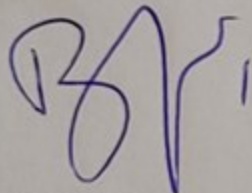
MP BUZINO



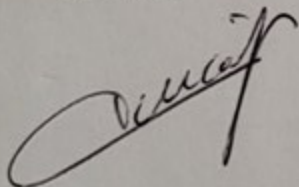
G DETRAUX



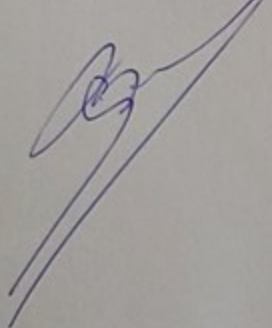
P. BOYER



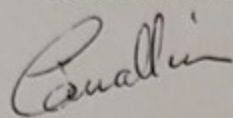
P.D'INCA



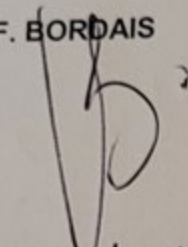
D. BENOUMER



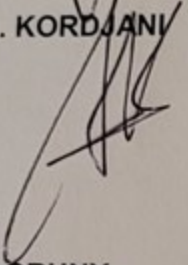
C. COUALLIER



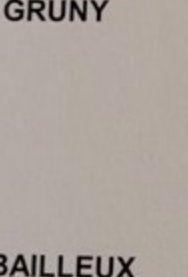
F. BORDAIS



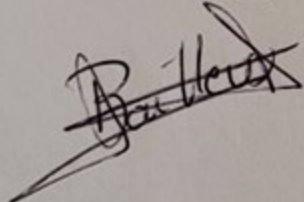
A. KORDJANI



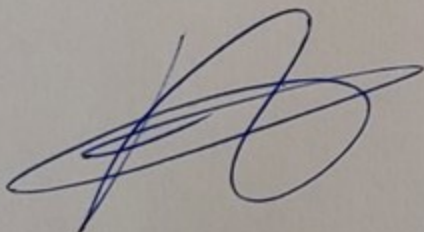
A. GRUNY



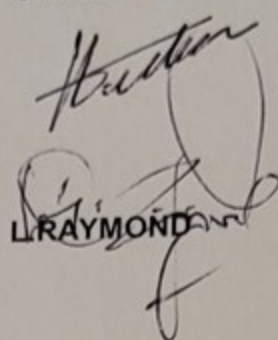
F. BAILLEUX



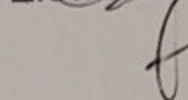
JP MERCIER



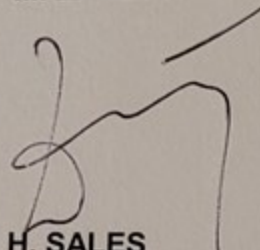
J. DESCHAMPS



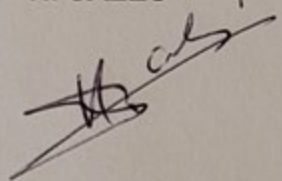
L. RAYMOND



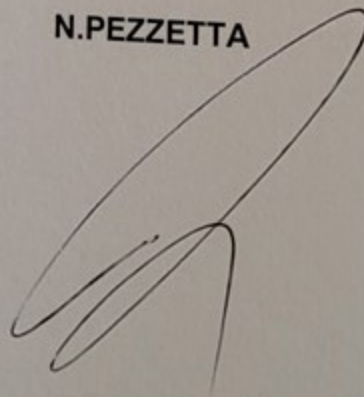
M. ZANETTI



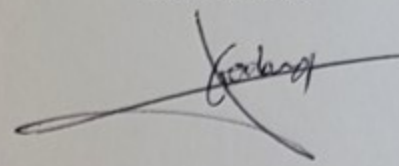
H. SALES



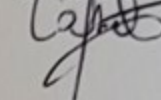
L. CORTES



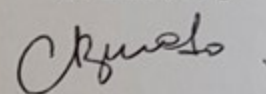
S. GODARD



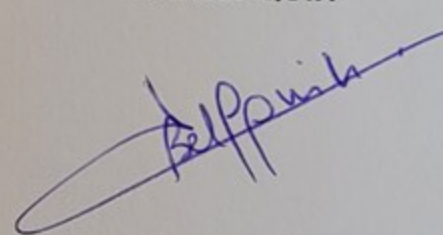
J. CAPET



C. BURATO



F. BELFQUIH

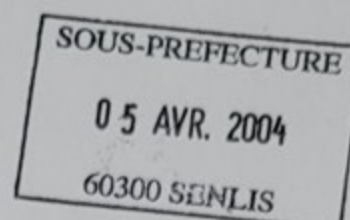


J. BORDEZ



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2004

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du lundi 26 janvier 2004 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

05.04.2004

Publié ou notifié le :

9.04.2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9.04.2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

--*
L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

02) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2004

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du lundi 16 février 2004 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 5 avril 2004
Publié ou notifié le : 9 avril 2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 9 avril 2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

03) Compte rendu d'activité de la sarl Picardie Dépannage chargée de la délégation de service public pour l'enlèvement de véhicules et la mise en fourrière

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal le compte rendu établi par la sarl Picardie Dépannage concernant l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules sur le territoire de Montataire.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 9 avril 2004

Publié ou notifié le :

..... 9 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 48 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

04) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004

Après une présentation détaillée du Budget Primitif 2004 par Monsieur Stéphane GODARD, Maire Adjoint aux Finances, il est rendu compte aux membres du Conseil Municipal de son équilibre général, notamment au moyen de la balance générale des comptes qui se présente comme suit :

BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2004

EXERCICE 2004	DEPENSES	EXERCICE 2004	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	17 806 154	Mouvements réels	20 623 751
011 Charges à caractère général	4 566 554	70 Produits des services et du domaine	475 800
012 Charges de personnel	10 775 886	73 Impôts et taxes	13 477 082
65 Autres charges de gestion courante	1 914 045	74 Dotations et Subventions	6 189 939
66 Charges financières	414 000	75 Autres produits de gestion courante	178 000
67 Charges exceptionnelles	80 950	013 Atténuation de charges	141 000
022 Dépenses imprévues	54 719	77 Produits exceptionnels	161 930
Mouvements d'ordre	3 213 697	Mouvements d'ordre	396 100
023 Virement à la section d'investissement	2 331 982	72 Travaux en régie	300 000
675 Valeur des immobilisations cédées	152 930	6611 ICNE N-1	96 100
68 Dotations aux amortis. et aux provisions	618 550		
6611 ICNE de l'exercice	110 235		
S/Total	21 019 851	S/Total	21 019 851
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	5 793 925	Mouvements réels	2 976 328
16 Remboursement des Emprunts	1 596 260	10 Dotations et Fonds propres	446 870
20-21-23 Dépenses d'Equipement	4 197 665	13 Subventions	721 458
		16 Emprunts et Dettes	1 808 000
Mouvements d'ordre	396 100	Mouvements d'ordre	3 213 697
23 Travaux en régie	300 000	021 Virement de la section de Fonctionnement	2 331 982
1688 ICNE N-1	96 100	21-23 Sorties d'actif	152 930
		14 Provisions réglementées	105 950
		28 Dotations aux amortis. et aux provisions	512 600
		1688 ICNE de l'exercice	110 235
S/Total	6 190 025	S/Total	6 190 025
TOTAL BUDGET	27 209 876	TOTAL BUDGET	27 209 876

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant l'exposé du rapporteur,
Considérant la Balance Générale du Budget Primitif 2004

APPROUVE avec 3 ABSTENTIONS ET 29 VOIX POUR, le budget tel que présenté,
au niveau du chapitre pour les deux sections du budget (fonctionnement et
investissement), avec vote par opération en investissement, l'opération constituant
elle-même un chapitre budgétaire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 9. avril 2004
Publié ou notifié le :
..... 9. avril 2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 9. avril 2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



BUDGET PRIMITIF 2004

Synthèse Générale par Service
gestionnaire

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2003 en €	BP 2004 en €	% > BP 04/ BP 03
Direction des Services Financiers	2 851 779	2 792 384	-2,08%
DSF2.00 - Participation Base de Loisirs	395 275	383 610	-2,95%
DSF2.01 - Service Informatique	82 500	79 500	-3,64%
DSF2.02 - Sécurité Police	760	3 500	360,53%
DSF2.03 - Secrétariat Général	216 730	205 900	-5,00%
DSF2.04 - Etat Civil	20 900	14 500	-30,62%
DSF2.05 - Subv en Annuités (centre commercial)	18 450	18 535	0,46%
DSF2.06 - Maire et Municipalité	173 170	179 635	3,73%
DSF2.07 - Piscine	474 190	486 425	2,58%
DSF2.09 - Dépenses imprévues	35 814	29 719	-17,02%
Dépenses imprévues (régie de Quartier)		25 000	
Pertes sur créances irrécouvrables	7 600	10 000	31,58%
Titres annulés sur exercices antérieurs	7 600	7 600	
DSF2.10 - Rembours. Intérêts Dette	535 550	415 000	-22,51%
DSF2.20 Intérêts Cocus Non Echus	117 840	110 235	-6,45%
Dette Récupérable	65	-	-100,00%
DSF2.23 Dotations aux amortis et aux provisions	544 575	618 550	13,58%
DSF2.17 - Contrat de Ville (GIP)	18 000	21 745	20,81%
DSF2.32 - Magasin Général (fourn. Adm.)	34 000	30 000	-11,76%
DSF2.35 - Cessions d'immobilisation	168 760	152 930	-9,38%
Direction des Ressources Humaines	10 250 000	10 469 950	2,15%
DRH2.0 - Frais de Personnel Permanent	9 998 245	10 360 935	3,63%
DRH2.1 - Emplois Jeunes	251 755	109 015	-56,70%
DRH2.2 - Service Entretien	15 245	23 000	50,87%
Direction des Relations Publiques	276 730	266 730	-3,61%
DRP2.00 Fêtes et cérémonies	70 430	70 430	
DRP2.01 Service Information	93 500	93 500	
DRP2.02 Atelier d'Impression	112 800	102 800	-8,87%
Direction des Services Techniques	2 642 160	2 565 935	-2,88%
DST2.00 Ateliers	4 250	-	-100,00%
DST2.01 Bâtiments divers	932 380	922 800	-1,03%
DST2.02 Bâtiments scolaires	325 340	336 890	3,55%
DST2.03 - Magasin Général	190 270	200 840	5,56%
DST2.04 Bureau d'études	26 060	30 500	17,04%
DST2.05 Cimetière	4 195	4 195	
DST2.06 Eclairage public	282 590	267 925	-5,19%
DST2.07 Entretien et réparations	338 550	365 130	7,85%
DST2.08 Parc Automobile	220 360	185 540	-15,80%
DST2.09 Parcs et jardins	241 400	251 350	4,12%
DST2.10 Voirie fluviale	765	765	
DST2.11 Travaux (réunions de quartier)	76 000	-	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Suite)	BP 2003 en €	BP 2004 en €	% > BP 2004/ BP2003
Direction des Services à la Population	2 751 695	2 569 870	-6,61%
DSP2.00 Activités culturelles scolaires	25 860	25 860	
DSP2.01 Subventions aux associations culturelles	8 765	28 765	228,18%
DSP2.02 Cinéma	15 080	15 070	-0,07%
DSP2.03 Diffusion Culturelle	119 605	129 605	8,36%
DSP2.04 Expositions	10 105	5 105	-49,48%
DSP2.05 Ateliers d'expression culturelle	42 945	42 945	
DSP2.06 Ecole de musique	271 095	248 050	-8,50%
DSP2.07 Subventions à diverses associations	33 000	38 000	15,15%
DSP2.08 Lecture publique	87 305	78 000	-10,66%
DSP2.09 Environnement	5 000	5 000	
DSP2.10 C.C.A.S	147 000	91 000	-38,10%
DSP2.11 Crèche	40 480	40 345	-0,33%
DSP2.12 Halte Jeux	5 400	8 955	65,83%
DSP2.13 Garderies Péri-Scolaires	8 605	10 325	19,99%
DSP2.14 Centre Aéré	362 950	317 950	-12,40%
DSP2.15 Enseignement 1er degré	240 995	224 090	-7,01%
DSP2.16 Enseignement 2nd degré	73 255	49 400	-32,56%
DSP2.17 Enseignement Supérieur	30 000	30 500	1,67%
DSP2.18 Restaurants Scolaires	488 955	474 755	-2,90%
DSP2.19 Classes de Découvertes	149 000	127 290	-14,57%
DSP2.20 Colonies de vacances	29 100	15 600	-46,39%
DSP2.21 Jeunesse	206 125	208 540	1,17%
DSP2.22 Terrains Sportifs et Stades	43 340	51 370	18,53%
DSP2.22b Bâtiments sportifs	28 360	29 240	3,10%
DSP2.23 Subventions aux clubs sportifs	100 000	100 000	
DSP2.25 Résidence des Personnes Agées	128 595	129 210	0,48%
DSP2.26 Parrainage/jumelage	15 875	15 875	
DSP2.27 Santé Publique	10 150	6 960	-31,43%
DSP2.28 Anciens combattants	3 000	1 500	-50,00%
DSP2.29 Réseau Education Prioritaire	16 720	16 535	-1,11%
DSP2.30 Vie Associative	3 500	2 500	-28,57%
DSP2.31 Logement (immeubles en fête)	1 530	1 530	
Total Dépenses	18 787 609	18 687 869	-0,53%
Total Dépenses hors mouvements d'ordre	17 956 434	17 806 154	-0,84%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2003 en €	BP 2004	% > BP 2004/ BP2003
Direction des Ressources humaines	500 000	244 060	-51,19%
DRH2.0 - Remb. frais de Personnel	275 000	141 000	-48,73%
DRH2.0 - " " Subventions CDU	25 000	25 000	
DRH2.1 - Emplois Ville/Jeunes	200 000	78 060	-60,97%
Direction des Services Financiers	19 171 624	19 628 211	2,38%
DSF2.10 01/758 Remb. Intérêts Dette Récupérable	65		-100,00%
DSF2.11 Impôts obligatoires (y compris emplace pub)	132 470	139 095	5,00%
DSF2.12 Fiscalité directe locale 4 Taxes	12 950 097	13 307 487	2,76%
DSF2.12 Fiscalité Compensations	3 900 817	1 477 972	-62,11%
DSF2.16 Dotations d'Etat (DGF - DSU - DGD)	1 634 215	4 142 427	153,48%
DSF2.30 Bâtiments divers (travaux en régie)	91 500	90 000	-1,64%
DSF2.30 Bâtiments Scolaires (tx en régie)	61 000	60 000	-1,64%
DSF2.30 Parcs & jardins (tx en régie)	61 000	60 000	-1,64%
DSF2.30 Entretien et réparation (tx en régie)	91 500	90 000	-1,64%
DSF2.02 Sécurité Police		1 500	
DSF2.03 Secrétariat général & cabinet	200	200	
DSF2.04 Etat civil	3 000	1 500	-50,00%
DSF2.09 Opérations non ventilables (mandats annulés)	9 000	9 000	
DSF2.20 I.C.N.E. N-1	68 000	96 100	41,32%
DSF2.34 - Cessions d'immobilisation	168 760	152 930	-9,38%
Direction des Services Techniques	253 800	237 800	-6,30%
DST2.01 Bâtiments divers	8 500	8 500	
DST2.05 Cimetière	7 500	5 000	-33,33%
DST2.09 Parcs et jardins	500	500	
DST2.07 Entretien et réparations	18 800	6 800	-63,83%
DST2.12 Domaine productif terrains nus	2 000	1 500	-25,00%
DST2.13 Domaine productif Bâtiments	159 500	159 500	
DST2.14 Domaine productif Droits de Voirie	57 000	56 000	-1,75%
Direction des Services à la Population	960 127	909 780	-5,24%
DSP2.02 Cinéma	12 000	3 000	-75,00%
DSP2.03 Diffusion Culturelle	3 500	12 000	242,86%
DSP2.05 Ateliers d'expression culturelle	11 500	13 600	18,26%
DSP2.06 Ecole de musique	28 500		-100,00%
DSP2.08 Lecture publique	19 007	20 860	9,75%
DSP2.09 Environnement	2 000	2 000	
DSP2.11 Crèche	303 800	286 000	-5,86%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (suite)	BP 2003 en €	BP 2004 en €	% > BP 2004/ BP2003
DSP2.12 Halte Jeux	27 750	21 000	-24,32%
DSP2.13 Garderies Péri-Scolaires	32 000	28 000	-12,50%
DSP2.14 Centre Aéré	169 000	169 300	0,18%
DSP2.15 Enseignement 1er degré	6 000	6 000	
DSP2.18 Restaurants Scolaires	182 300	185 000	1,48%
DSP2.19 Classes de découvertes	40 500	35 000	-13,58%
DSP2.20 Colonies de vacances	10 000	4 500	-55,00%
DSP2.22 Terrains Sportifs et Stades	10 250	19 000	85,37%
DSP2.25 Résidence des Personnes Agées	87 500	90 000	2,86%
DSP2.29 Réseau Education Prioritaire	14 520	14 520	
Total Recettes	20 885 551	21 019 851	0,64%
Total Recettes hors mouvements d'ordre	20 512 551	20 623 751	0,54%

	2 003	2 004
Dépenses réelles de Fonctionnement	17 956 434	17 806 154
Recettes réelles de Fonctionnement	20 512 551	20 623 751
Autofinancement brut hors cessions	2 556 117	2 817 597
Cessions d'immobilisation (recettes exception)	-168 760	-152 930
Autofinancement brut après cessions	2 387 357	2 664 667
Remboursement Capital de la dette	1 870 000	1 596 260
Autofinancement net	517 357	1 068 407
<i>en Francs</i>	3 393 639	7 008 293

BUDGET PRIMITIF 2004

RECAPITULATIF

OPERATIONS d'INVESTISSEMENT

N°	LIBELLE	DEPENSES en €	RECETTES en €
Opérations			
9020	RD 123 MAGENTA	585 585	89 022
9027	Plan Lumière	60 980	
9031	Axe Lénine Jaurès République	1 067 143	181 034
9036	Espaces Extérieurs J. Biondi (1)	453 470	265 407
9042	Aménagement des abords Tours du 19 mars (MO)	14 000	
9043	Espace de Rencontres	59 000	
9044	Travaux Parking rue J. Decour	80 000	20 000
9045	Sente des Chères Vignes	228 674	
9046	Préau E. Léveillé	76 000	
9054	Stade Marcel COENE (démolition)	10 700	
9056	Scène du Palace	224 250	150 000
	Sous total	2 859 802	705 463
DSF1.35	CESSIONS D'IMMOBILISATION		152 930
	Sente des Chères Vignes		68 600
	Cessions diverses (2)		84 330
	Total Général	2 859 802	858 393
en francs		18 759 071	5 630 689

.(1) Opération subventionnée à hauteur de 70% H.T.

.(2)	Terrains SICN	30 000
	Terrains Bessemer	24 330
	Terrain Voltaire	30 000

BUDGET PRIMITIF 2004

RECAPITULATIF

TRAVAUX de MAINTENANCE du PATRIMOINE et ACQUISITIONS DIVERSES

Programmes	LIBELLE	DEPENSES en €
.00001	Mairie - divers bâtiments administratifs	23 225
.00010	Résidence des Personnes Agées	52 996
.00019	Travaux de bâtiments divers	97 428
.00025	Groupe Scolaire Jacques Decour	11 000
.00027	Groupe Scolaire Jean JAURES	3 540
.00029	Groupe Scolaire Joliot CURIE	14 176
.00030	Groupe Scolaire Maurice & Lucie BAMBIER	1 900
.00035	Centre de Loisirs P. Legrand	9 550
.00041	Equipement sanitaire et social	14 100
.00051	Stade Armand Bellard	65 000
.00054	Salle Marcel COENE	26 620
.00075	Local rue Abel Lancelot	12 250
	Sous total Maintenance "Patrimoine Bâti"	331 785
.00101	Voirie - stationnement - cadre de Vie	245 500
.00103	Voirie - marquage au sol	15 000
.00105	Rénovation éclairage public	86 000
.00106	Plantations	12 150
.00107	Travaux de clôture	10 000
.00108	Travaux Cadre de Vie	16 000
.00109	Environnement	114 300
.00114	Zone d'Habitation "les martinets"	6 000
.00110	Cimetière (80 exhumations)	35 000
	Sous total Maintenance "Domaine Public"	539 950
	TOTAL TRAVAUX DE MAINTENANCE	871 735
.00131	Acquisitions diverses (terrains)	63 070
	Total Général	934 805

soit en francs

6 131 919

**RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS
POUR L'ANNEE 2004**

* MATERIEL * MOBILIER * VEHICULES *

IMPUTATION SERVICE	POUR MEMOIRE BP 2003	DEMANDES B.P. 2004 COLONNE 1
DRP 1.00 - RELATIONS PUBLIQUES	9 710	7 100
DRP 1.00 - COMMUNICATIONS		13 554
DST 1.00 - BATIMENT	3 150	3 460
DST 1.08 - PARC AUTOMOBILE	211 054	175 586
DST 1.09 - VOIRIE * MOBILIER - URBAIN	54 516	50 701
DST 1.09 - ESPACES VERTS	12 700	27 426
DSF 1.01 - SERVICE INFORMATIQUE	50 540	26 495
DSF 1.03 - ADMINISTRATION GENERALE *	10 171	7 047
DSF 1.03 - ENTRETIEN - MENAGE	2 481	9 536
DSF 1.04 - ETAT CIVIL	10 540	23 420
Sous-total page 1	364 862	344 325

* Services Administratifs

RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS
POUR L'ANNEE 2004

* MATERIEL * MOBILIER * VEHICULES *

IMPUTATION SERVICE	POUR MEMOIRE BP 2003	DEMANDES B.P. 2004 COLONNE 1
Reprise sous-total 1.....	364 862	344 325
DSP 1.03 - CULTUREL	7 291	2 630
DSP 1.06 - ECOLE DE MUSIQUE *	7 400	
DSP 1.08 - LECTURE PUBLIQUE	5 256	4 192
DSP 1.11 - CRECHE	1 946	5 230
DSP 1.12 - HALTE JEUX	5 445	490
DSP 1.13 - GARDERIE PERI-SCOLAIRES	2 472	1 500
DSP 1.14 - CENTRE DE LOISIRS	19 052	6 251
DSP 1.15 - ENSEIGNEMENT 1er degré	23 242	15 420
DSP 1.18 - RESTAURANTS SCOLAIRES	9 703	2 300
DSP 1.22 - TERRAINS SPORTIFS	13 700	5 950
DSP 1.25 - OMRPA (restaurant)	3 262	14 770
Sous-total 2	98 769	58 733
Total général page 1 + page 2	463 631	403 058

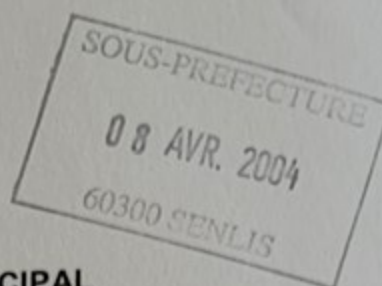
* En 2004, 7400 € sont intégrés dans la demande de subvention de l'AMEM

11/03/04

BUDGET PRIMITIF 2004

Equilibre Général de la Section d'Investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT	B P 2003 P.M.	B P 2004
Financement spécifique opérations	1 275 135	705 463
Fonds de Compensation TVA	760 000	440 000
Taxe Locale d'Equipement	64 700	6 870
Produits amende de police	23 460	15 995
Remboursement capital dette récupérable	3 775	
Virement de la section de fonctionnement	2 097 942	2 331 982
Dotations aux amortissement et aux provisions	544 575	618 550
ICNE	117 840	110 235
Produit de diverses cessions	168 760	152 930
Besoin de Financement (Emprunt)	1 325 593	1 808 000
TOTAL...	6 381 780	6 190 025
DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
Opérations	2 489 215	2 859 802
Maintenance du patrimoine	910 695	871 735
Acquisition matériel & mobilier	463 630	403 058
Acquisitions foncières diverses	275 240	63 070
Travaux en régie	305 000	300 000
Intérêts courus non échus	68 000	96 100
Remboursement du capital de la dette	1 870 000	1 596 260
TOTAL...	6 381 780	6 190 025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

05) FISCALITE LOCALE 2004 – VOTE DES TAUX

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

Vu le Budget Primitif 2004,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, d'augmenter les taux d'imposition 2004 des taxes locales 1 %, en ce qui concerne les taux ménages, et de 1,5 fois de plus le taux de la taxe professionnelle, soit 1,5 %.

Ceux-ci seront portés au cadre II de l'état de notification des taux d'imposition de 2004 des 4 taxes locales comme suit :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE
08 AVR. 2004
60300 SENLIS

Désignation des 4 taxes locales	Pour Mémoire Taux 2003	Taux 2004	Bases Notifiées 2004	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	7,55 %	7,63 %	6 504 000	496 255
Taxe Foncier Bâti	32,08 %	32,40 %	9 828 000	3 184 272
Taxe Foncier Non Bâti	76,65 %	77,42 %	54 200	41 962
Taxe Professionnelle	15,21 %	15,44 %	62 079 000	9 584 998
TOTAL ...				13 307 487

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

8.10.11.2004

Publié ou notifié le :

15.10.11.2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15.10.11.2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

06) SUBVENTIONS 2004 A VERSER AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Municipalité est sollicitée par diverses associations,

Vu le Budget Primitif 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, d'attribuer les subventions et aides aux associations comme suit :

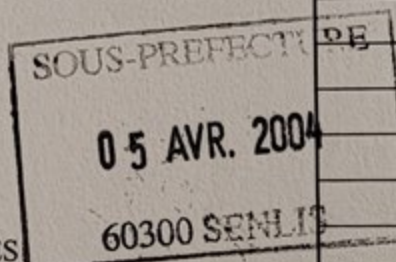
SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 004	OBSERV.
DRH 2.00/020/6474 Direction des Relations Humaines	60 980	Code 1-2-3
COMITE D'ACTION SOCIALE du PERSONNEL COMMUNAL	60 980	
DRP 2.00/024/6574 Direction des Relations Publiques	19 000	Code 3
COMITE DES FETES	19 000	
DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations	32 370	Code 2-3
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	350	
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (ANACR) - section locale	70	
RESISTANCE 60	150	
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	100	
FEDERATION Nle DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES (FNDIRP) section locale	90	
FEDERATION Nle DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - section locale	230	
CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE - Section Oise	300	
AMICALE CHATEAUBRIAND VOVES-ROUILLE	70	
CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	100	
ASSOCIATION DES FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE FRANCAISE	70	
ASSOCIATION MONS AD THERAM	300	
SOCIETE D'HORTICULTURE ET DE TEMPERANCE de MONTATAIRE	152	
ASSOCIATION DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE (A.L.E.P.)	200	
UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (UNRPA)	1 524	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - section locale -	3 000	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	152	
ASS DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET DE LEURS AMIS de CREIL et sa REGION	193	
MOUVEMENT VIE LIBRE	700	
SAUVETEURS DE L'OISE	305	
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOCF)	150	
ACTION CATHOLIQUE ENFANCE	70	
FEMMES SOLIDAIRES	3 500	
FEDERATION NLE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES	150	Code 2-3
ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE & INDUSTRIELLE	150	
ASSOCIATION STYLOMAGE	50	
ASSOCIATION MONTATAIRIENNE DE VOITURES ANCIENNES	150	

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 004	OBSERV.
DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations (suite)		
ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES (CREIL - CLERMONT)	500	
ASSOCIATION HABITANTS FONDS DE MONTATAIRE ET NOGENT	183	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA LIBERATION	183	
ASSOCIATION DU QUARTIER LE BRAY	183	
ASSO. DE DEVELOPPEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES DE MONTATAIRE (ADAM)	76	
ASSOCIATION CREMATISTE OISE	122	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION & L'ANIMATION DES MARCHES DE MONTATAIRE	4 800	
ASSOCIATION DES MARTINS-PECHEURS (A.A.P.P.M.A.)	762	Code 2-3
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX DE PICARDIE	100	
ASSOCIATION BATTANT SERVICE SOLIDARITE (A.B.S.S.)	1 220	Code 2-3
AGENCE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOP. ECONOMIQUE ET SOCIAL (AIDES)	150	
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - section locale -	610	
CLUBS PERI-EDUCATIFS	8 500	
ASSOCIATION "LE CERCLE DES POETES PRESENTS"	100	
ASSOCIATION des MAGHREBINS DE MONTATAIRE	1 220	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE GOURNAY	183	
UNION LOCALE C.L.C.V. de MONTATAIRE	250	
ASSOCIATION "PETIT à PETIT"	200	
FEDERATION DES ACCIDENTES DU TRAVAIL & HANDICAPES	76	
ASSOCIATION "AGIR POUR LE TRAIN EN PICARDIE"	76	
ASSOCIATION DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE (ADVASUM)	400	
MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT (MNLE)	200	
DSP 2.27/512/6574 SANTE	1 830	
CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES	800	
ASSOCIATION pour le DEVELOPPEMENT des SOINS PALLIATIFS dans l'OISE	800	
LIROLIT	230	
DSP 2.15 /213/6574 ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	1 755	
COOPERATIVES SCOLAIRES (classes transplantées)	1 525	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES	230	



BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 004	OBSERV.
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - LYCEE -	3 200	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES LYCEE POLYVALENT MONTATAIRE	230	Code 3
FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE DE MONTATAIRE	1 068	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (U.N.S.S.)	200	
CLASSES TRANSPLANTEES	1 702	
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - COLLEGE-	3 200	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ANATOLE FRANCE	1 068	Code 2-3
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES COLLEGE ANATOLE FRANCE	230	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ED. HERRIOT	100	
/6573 COLLEGES		
CLASSES TRANSPLANTEES	1 802	
DSP 2.21/422/6574 JEUNESSE	203 540	
JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF (J.A.D.E.)	203 540	
DSP 2.23/411/6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	94 822	
MONTATAIRE ATHLETIC CLUB	3 050	Code 1-2
MONTATAIRE BASKET BALL	13 000	Code 1-2
BILLARD-CLUB DE MONTATAIRE	1 372	Code 2
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE	7 100	
AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL	1 500	Code 2
HAND-BALL CLUB DE MONTATAIRE	3 000	
VERTICAL CLUB DE MONTATAIRE (escalade)	1 200	Code 2
CANOE-KAYAK - CLUB DU THERAIN	1 600	Code 2
FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE	11 000	Code 1-2
ESPERANCE MUNICIPALE DE MONTATAIRE (gymnastique)	10 000	Code 2
JUDO CLUB DE MONTATAIRE	5 500	Code 2
OLYMPIC KARATE CLUB	4 500	Code 2
BADMINTON	0	
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE	8 000	Code 2

SOUS-PRÉFECTURE
05 AVR. 2004
60300 SENLIS

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

BENEFICIAIRES	60300 SENLIS	BUDGET PRIMITIF 2 004	OBSERV.
GROUPE SPORTIF DES PORTUGAIS DE MONTATAIRE		1 000	Code 2
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		14 300	Code 1-2-3
CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION MONTATAIRE		2 200	Code 2
AIKIDO CLUB DE MONTATAIRE		200	Code 2
RING OLYMPIC de MONTATAIRE (boxe)		3 000	Code 1-2-3
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE		800	
BOXING CLUB MONTATAIRE		200	
PETANQUE (ABM)		2 300	
DSP 2.01/025/6574 CULTURE		8 765	
STE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE		305	
FORMES ET COULEURS		400	Code 2
PHOTO-CLUB		1 346	Code 2
HARMONIE MUNICIPALE		4 733	Code 2-3
MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE		500	
ASSOCIATION FOLKLORIQUE "SOUVENIR DU PORTUGAL"		305	
ASSOCIATION VIDEO TRAVELING		1 100	
SOCIETE DES COLOMBOPHILES		76	
DSP2.26/04/6574 PARRAINAGE JUMELAGE		14 825	
COMITE JUMELAGE MONTATAIRE FINSTERWALDE		7 200	Code 3
France PALESTINE		7 625	Code 3
DSP 2.06/311/6574 A.M.E.M.		248 050	
ASSO. MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION MUSICALE		248 050	Code 1-2-3
DSP 2.10/520/65736 C.C.A.S.		91 000	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		91 000	Code 1-2-3
Montant Total Subventions Municipales		783 337	

Code 1 : Personnel mis à disposition

Code 2 : Mise à disposition de locaux

Code 3 : Autres aides en nature

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5 avril 2004

Publié ou notifié le :

..... 9 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du .. 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



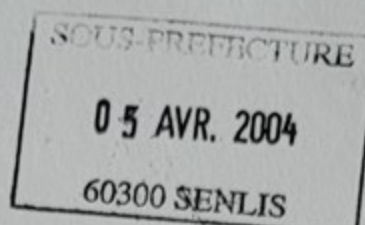
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

07) ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, EXPOSANT :

Que Madame le Receveur Municipal nous a transmis un état des produits irrécouvrables.

Qu'une partie de ces produits correspond à des loyers non réglés pour la somme de 7.223,97 € et 825,60 €

Qu'une deuxième partie concerne des montants moins importants pour lesquels des recherches ont été entreprises mais sont restées infructueuses, comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et Prénom	Somme impayée	Motif
ALPHA SECURITE	825,60 €	Loyers - Sté de gardiennage en redressement judiciaire du 20.05.99 – cessation par plan de continuation (jugement du 21.12.00) sans possibilité de désintéresser la commune
VIDAL Alain	7.223,97 €	Location d'un fonds de commerce – liquidation judiciaire du 27.06.2002 – avis d'irrécouvrabilité de créance, en date du 08.07.2003 (SCP PERNEY-ANGEL)

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

BERLY Bernard	95,24 €	Commandement adressé – revenu N'habite plus à l'adresse indiquée – pas d'autres renseignements
CUVILLIER Nathalie	153,21 €	Saisie vente en 2000 – PV perquisition – courrier revenu N'habite plus à l'adresse indiquée » - pas d'autre renseignement
DAUSSY Geneviève	616,66 €	Poursuites impossibles – problème d'homonymie – titre émis à une personne née en 1930 - sans enfant à charge (colonie de vacances)
FUTADING Yussef	16,77 €	Saisie CAF en 2000 – PV réquisition – poursuites extérieures sans suites.
GADIOUGOU B.	321,85 €	Lettres de relance – N'habite plus à l'adresse indiquée – recherches CAF sans résultat
PADE Christian	114,79	Lettres de relance – N'habite plus à l'adresse indiquée – recherche CAF sans résultat
SANDANASSAMY C.	303,19 €	Poursuites extérieures échouées – montant trop faible pour pouvoir poursuivre
BASZCZOWSKI Ph.	21,31 €	Poursuites extérieures échouées – courrier revenu « N'habite plus à l'adresse indiquée » pas d'autres renseignements
Soit un TOTAL de ...	9.692,59 €	

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la non valeur de ces produits.

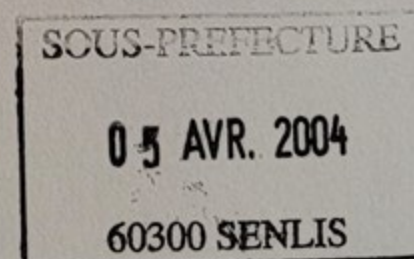
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, de mettre en non valeur ces produits pour un montant global de 9.692,59 € (neuf mille six cent quatre vingt douze euros et cinquante neuf centimes)

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2004 :

↳ 654 – pertes sur créances irrécouvrables

* Fonction 01 – Dépenses non ventilables



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 5 avril 2004 ...
 Publié ou notifié le :
 ... 5 avril 2004 ...
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du ... 5 avril 2004 ...
 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



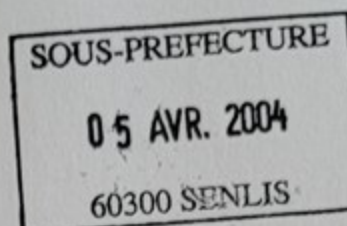
Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

08) Bilan concernant les actions de formation 2003 des élus locaux

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal les éléments suivants :

* Montant inscrit au budget 2003 en DSF 2.06/021/6535 :	3.000, 00 €
* Montant dépensé	826,00 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Nature de la formation	Nom de l'él <u>u</u> concerné	Montant de la dépense
Rencontres parlementaires	M. CAPET Joël	31,00 €
Journée juridique du Patrimoine	M. RAYMOND Louis	120,00 €
Journée d'étude : "quelle décentralisation pour un aménagement harmonieux ?"	M. COUALLIER Claude M. KORDJANI Abdelkrim	450,00 €
Journée d'étude – 4 ateliers de réflexion	M. COUALLIER Claude	225,00 €

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 9 avril 2004

Publié ou notifié le :

..... 9 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

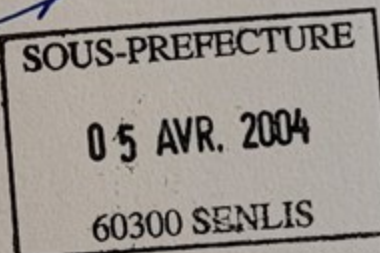
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

09) ADHESION A L'ASSOCIATION DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT en PICARDIE (A.L.E.P.)

Sur le rapport de Madame SALES, Conseillère Municipale, EXPOSANT

Que nous sommes sollicités par l'Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie,

Que cette association a pour but de favoriser une meilleure connaissance des problèmes de l'environnement, une plus grande information du public et une large participation pour trouver des solutions à ces problèmes liés à l'environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de son adhésion au Comité de l'Oise de l'Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie.

Pour l'année 2004 le montant de l'adhésion est fixé à 18,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2004 à l'article budgétaire 6281 concours divers (cotisation...)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 5 avril 2004 ...

Publié ou notifié le :

... 9 avril 2004 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

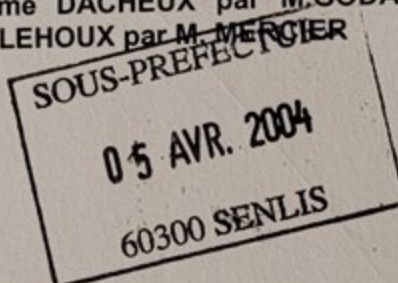
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



--*

10) PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2004 :

ADOPTION DU PROJET D'INVESTISSEMENT DE REAMENAGEMENT DE LA CITE JEAN BIONDI ET DE SON NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITANT L'ETAT AU TITRE DES FONDS EUROPEENS DU FEDER (Objectif 2, Mesure 1-3) ET LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE AU TITRE DU CRA

Sur le rapport de Monsieur Le Maire rappelant et exposant :

Le Conseil Municipal du 24 Novembre 2003 a, déjà, délibéré sur les Projets d'Investissements 2004.

Un projet, celui de réaménager la Cité Jean Biondi s'est vu confirmer son inscription au titre du FEDER et son financement a été majoré.

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de la Préfecture de Région de Picardie a retenu de le financer à hauteur de 151 662 € dans le cadre de la Programmation 2003/2004 (Objectif 2 – Mesure 1-3).

Le nouveau plan de financement de ce projet est dorénavant arrêté comme suit :

Action 3 : REAMENAGER LA CITE JEAN BIONDI
au titre du « Grand Projet de Ville »
1ère tranche à partir de mi-2004

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

coût en investissement	379.156 € H.T.
Conseil Régional - CRA #	113.747 € (30 %)
FEDER - Objectif 2 *	151 662 € (40 %)
Ville de Montataire	113.747 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération

* enveloppe de 151 662 € actée au cours de la réunion du 11 Février 2004 sur la programmation 2003/2004 des fonds européens FEDER au SGAR, à Amiens

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Approuve l'action d'investissement, ci-dessus, portant sur le réaménagement de la Cité Jean Biondi au titre des Actions 2004 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise proposée par la Ville de Montataire, son coût et son nouveau plan de financement,

Autorise Monsieur Le Maire à présenter ce projet et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents Partenaires du Contrat de Ville, auprès de la Préfecture de la Région de Picardie pour le FEDER (Objectif 2 - Mesure 1-3) et auprès du Conseil Régional de Picardie au titre du Contrat Régional d'Agglomération (CRA).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 9 avril 2004
 Publié ou notifié le :
 9 avril 2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 9 avril 2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGO par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

11) PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2004 :
ADOPTION DE L'ACTION « PROFESSIONNALISER LES MEDiateURS SOCIAUX » ET DE SON NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITANT L'ETAT AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (OBJECTIF 2, Mesure 1 - 1)

Sur le rapport de Monsieur Le Maire rappelant et exposant :

En liaison avec le Contrat de Ville de l'agglomération creilloise, certaines actions proposées sur les Quartiers des Martinets ouvrent droit au Fonds Social Européen (FSE), notamment celles relevant de l'Objectif 2, Mesure 1 - 1, sur la durée du XIIème Plan de 2000 à 2006.

Ce Fonds FSE abonde à un taux moyen de 50 % les actions prioritaires, plus particulièrement celles de la Mesure 1 - 1 : Aide à l'accès à l'emploi et de professionnalisation des acteurs de la Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal du 24 Novembre 2003, a, déjà, délibéré à ce sujet et a proposé l'action 2004, ci-dessous.

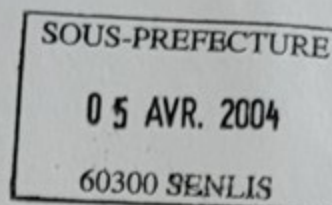
Après échanges avec les services régionaux de l'Etat, il a été convenu de centrer cette action sur la coordination de la professionnalisation des médiateurs sociaux, assurée sur le terrain par le Chargé de Mission Adjoint « Citoyenneté-Prévention-Médiation » et réalisée dans le périmètre FEDER de Montataire. Les interventions dans ce périmètre correspondent à 80 % de l'ensemble des interventions opérées sur la Ville.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

✓ Action 22 : « Professionnaliser les médiateurs sociaux »



Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

- coût du Chargé de Mission Adjoint 26.000 € T.T.C.*
31 500 € sur 12 mois #

TOTAL GENERAL

26.000 € T.T.C.

charges patronales incluses

* 26 000 € = 80 % de 31 500 €

* Crédits Européens FSE

13 000 € (50 %)

Objectif 2, Mesure 1-1

13 000 € (50 %)

* Ville de Montataire

TOTAL GENERAL

26.000 € (100 %)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Approuve l'action « Professionnaliser les médiateurs sociaux » son coût sur les 12 mois de 2004 et son nouveau plan de financement.,

Autorise Monsieur Le Maire à présenter cette action en 2004 et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents Partenaires du Contrat de Ville et notamment auprès de la Préfecture de la Région Picardie au titre du Fonds Social Européen (FSE : Objectif 2 - Mesure 1 - 1).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 5 avril 2004 ...

Publié ou notifié le :

... 5 avril 2004 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

12) Attribuant progressivement le Régime indemnitaire par tiers en lien avec la délibération n° 25 du 5 décembre 2002 au poste de chargé de mission Politique de la ville

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 88 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 91 - 875 du 6 septembre 1991 modifié,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés, ensemble l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de ladite indemnité, et l'arrêté ministériel du 29 janvier 2002 autorisant certains fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication à percevoir l'IFTS des services déconcentrés,

Vu la délibération du 5 décembre 2002 fixant le régime indemnitaire applicable aux agents bénéficiaires de l'I.F.T.S.,

Le Comité Technique Paritaire ayant été consulté pour avis, le 11 février 2003

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

SOUS-PREFECTURE
05 AVR. 2004
60300 SENLIS

ARTICLE 1 – L'objet de la présente délibération n'est pas d'accorder un avantage supplémentaire à l'agent exerçant la fonction de Chargé de Mission politique de la ville, mais d'aménager en ce qui le concerne une attribution par tiers successifs tous les 12 mois du régime indemnitaire afférent aux attachés. Cette mesure vise à tenir compte des avantages pécuniaires déjà attribués à l'agent au cours de l'année 2003 et pris en compte lors de sa nomination stagiaire dans le cadre de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption du travail précaire.

ARTICLE 2 – Est donc rajouté à la délibération n°25 du 5 décembre 2002 susvisée un **article 3 Bis** ainsi rédigé :

"L' Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS) attribuée aux attachés territoriaux soit 15% du traitement de base de l'agent ; sera mis en place comme suit concernant **Monsieur MONIER Robert** :

Au 1^{er} avril 2004 : 5% du traitement de base au titre de l'IFTS
Au 1^{er} avril 2005 : 10% du traitement de base au titre de l'IFTS
Au 1^{er} avril 2006 : 15% du traitement de base au titre de l'IFTS."

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 5 avril 2004
Publié ou notifié le :
..... 9 avril 2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 9 avril 2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

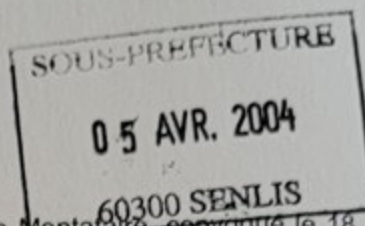
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Le Maire
Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

13) Evolution de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2004

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que par courrier du 25 février 2004 reçu le 3 mars 2004, Monsieur le Préfet attire notre attention sur l'article 85 de la loi de finances pour 1989, modifiant le régime de versement de l'indemnité représentative de logement des instituteurs,

Que cette réforme mise en place depuis le 1^{er} janvier 1990 n'affecte pas les modalités de fixation du montant de l'indemnité (définies par le décret n° 83-367 du 2 mai 1983), pour la fixation de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs ; quant à l'avis à donner par le Conseil Municipal,

Qu'à titre indicatif, il nous rappelle que le taux d'augmentation retenu en 2003 était de + 2,2% et que pour 2004 le taux prévisionnel d'inflation est de 1,5%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET l'avis A L'UNANIMITE de majorer le taux de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs pour 2004 de 1,5 %.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

5 avril 2004

Publié ou notifié le :

9 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

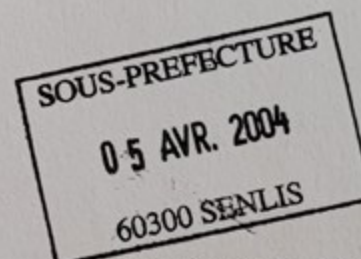
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



14) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AY 866 / 867 / 868 APPARTENANT A LA SA CHAUSSON

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la SA Chausson est propriétaire des parcelles cadastrées AY 866 / 867 / 868, sises lieudit « Le Marais de Vittel » à Montataire, situées dans le secteur UD du POS, d'une superficie totale de 1413 m² ;

Considérant que la SA Chausson représentée par M. Jacques CHAVINIER, commissaire à l'exécution du plan de cession, souhaite céder ses parcelles ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ses parcelles de manière à aménager le fonds de l'impasse Chevalier

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'estimation des domaines,

Vu l'ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} décembre 2003,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

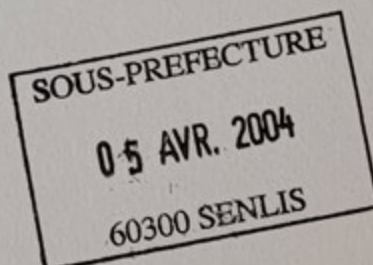
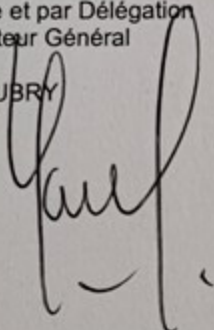
A L'UNANIMITE

Décide l'acquisition des parcelles cadastrées AY 866 / 867 / 868 sises lieudit « Le Marais de Vittel » à Montataire d'une superficie totale de 1413 m², appartenant à la SA Chausson au montant de 2150 Euros.

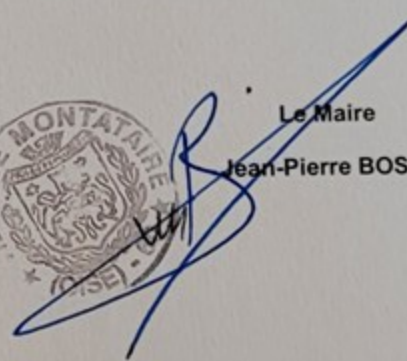
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
... 5 avril 2004 ...
Publié ou notifié le :
... 9 avril 2004 ...
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 9 avril 2004 ...
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

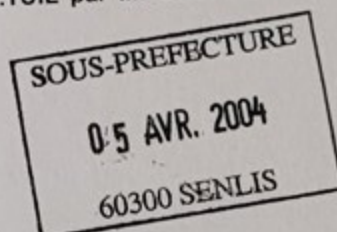
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



15) MISE A DISPOSITION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : PRISE EN CHARGE PAR LES DEMANDEURS DES FRAIS DE REPRODUCTION

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que les services techniques sont régulièrement sollicités pour délivrer des copies intégrales du Plan d'Occupation des Sols,

Considérant qu'il appartient à la ville de mettre ce document à la disposition du public,

Considérant les coûts élevés de reproduction d'un tel document qui comporte de nombreux plans,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu le devis fourni,

A L'UNANIMITE

Décide de faire payer, aux personnes souhaitant obtenir le plan d'occupation des sols dans sa totalité, les frais de reproduction s'élevant à 205 Euros TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 5 avril 2004 ...

Publié ou notifié le :

... 9 avril 2004 ...

Le Maire certifie que le présent

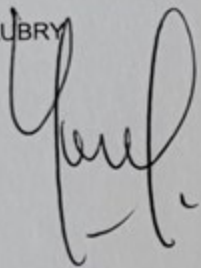
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004 ...

(Loi du 22 Juillet 1982).

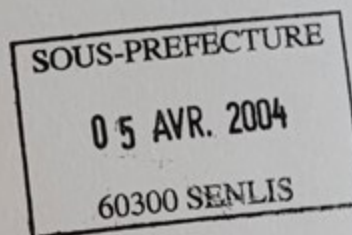
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGOU par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

16) INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'EMPRISE DE VOIRIE « SENTE DES CHERES VIGNES »

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant qu'une voie privée dessert depuis de nombreuses années les habitations sises Sente des Chères Vignes ;

Considérant que la Communauté de l'Agglomération Creilloise engage prochainement les travaux de passage des réseaux ;

Considérant que la Ville de Montataire va, dès la fin des travaux liés aux réseaux, entreprendre la réalisation de la voirie,

Considérant que ce secteur, en zone UD du POS, est constructible et que donc de nouvelles constructions vont voir le jour,

Considérant que cette voirie, ouverte à la circulation publique, dont l'emprise représente environ 1400 m² plus un parking de 143 m², a vocation à faire partie du domaine public de la Ville

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'article L318-3 du code de l'urbanisme qui dispose que « la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique, être transférée d'office dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées. »

A L'UNANIMITE

Décide d'accepter le principe de classement dans le domaine public communal l'emprise de voirie de la sente des chères Vignes ainsi que le parking public,

Décide de mettre à enquête publique ce projet d'intégration,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce à intervenir sur ce dossier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 9 avril 2004

Publié ou notifié le :

..... 9 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

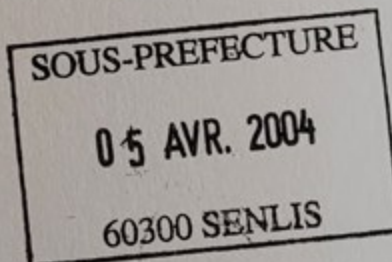
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SEANIS

17) CONSTRUCTION DE HUIT LOGEMENTS COLLECTIFS PAR OISE HABITAT

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire d'un ensemble de parcelles cadastrées AK 545 / 546 / 548 / 549 / 550 / 583 / 582 / 148 / 149 / 150 / 153,

Considérant que le passage de la future voirie va permettre de dégager une unité foncière en partie basse de la sente d'environ 1650 m²,

Considérant que sur cette unité foncière, la ville de Montataire souhaite voir construire du logement collectif de qualité,

Considérant que l'OPAC Oise Habitat a proposé à la ville de Montataire de réaliser sur ce site la construction de huit logements collectifs en loyer libre,

Considérant que l'OPAC Oise Habitat propose de payer la charge foncière à la ville à hauteur de 10 000 Euros,

Considérant que la Commission d'urbanisme et le Bureau municipal ont émis un avis favorable au projet présenté par Oise Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Décide de confier l'opération de huit logements collectifs en loyer libre à l'OPAC Oise Habitat, dans les conditions énoncées plus haut,

Décide la cession de l'emprise foncière nécessaire pour une surface d'environ 1650 m² au montant de 10 000 Euros

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 9 avril 2004

Publié ou notifié le :

..... 9 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

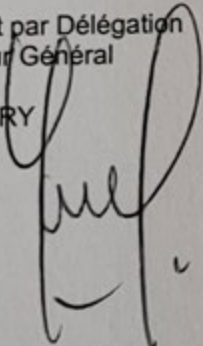
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

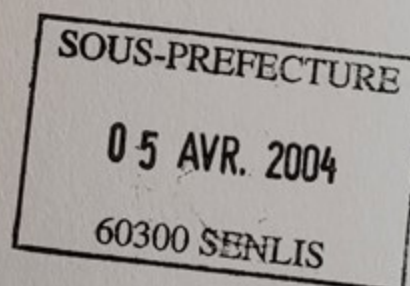
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

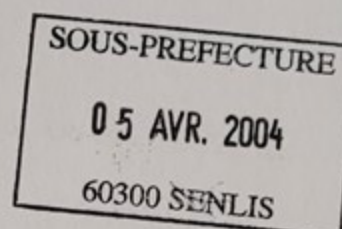
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



18) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AL 916 APPARTENANT A M. ARAB

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Monsieur ARAB est propriétaire de la parcelle cadastrée AL 916, sise « rue Lesieur » à Montataire, située dans le secteur UA du POS, d'une superficie de 28 m²,

Considérant que cette parcelle est nécessaire au projet d'aménagement du parking et du square « rue Voltaire »,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'estimation des services fiscaux,

Vu le compromis de vente,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le plan cadastral,

A L'UNANIMITE

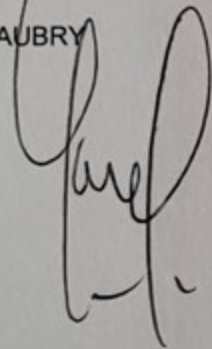
Décide l'acquisition des parcelles AL 916 sise lieudit « Rue Lesiour » à Montataire d'une superficie totale de 28 m2, appartenant à Monsieur ARAB au prix de 855 Euros.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....5 avril 2004.....
Publié ou notifié le :
.....9 avril 2004.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 9 avril 2004.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

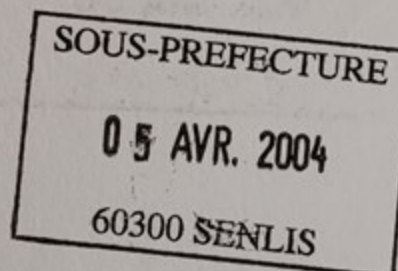
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

19) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZB 110 APPARTENANT A Mme SOSTARIC

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Madame SOSTARIC est propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 110, sise lieudit « Le Chemin Ferré » à Montataire, située dans le secteur NC du POS, d'une superficie de 585 m²,

Considérant que Mme SOSTARIC a proposé à la Ville de Montataire de lui céder cette parcelle ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de réserve foncière, la ville de Montataire est intéressée par cette parcelle ;

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu le compromis de vente,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le plan cadastral,

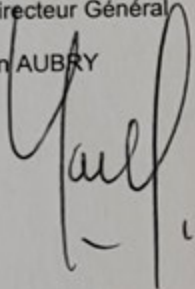
A L'UNANIMITE

Décide l'acquisition des parcelles ZB 110 sise lieudit « Le Chemin Ferré » à Montataire d'une superficie totale de 585 m2, appartenant à Madame SOSTARIC au prix de 1338 Euros,

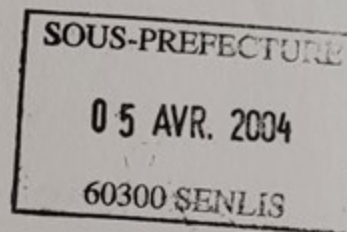
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
... 9 avril 2004 ...
Publié ou notifié le :
... 9 avril 2004 ...
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ... 9 avril 2004 ...
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Le Maire
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Melle BORDEZ - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO - Mme BISSANGO par M. RAYMOND - M. WOZNIAK par M. BOYER - Mme DACHEUX par M. GODARD - M. TUIL par M. COUALLIER - Mme GRUNY par M. ZANETTI - Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

20) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AV 606 / 609 APPARTENANT A M. JAVELOT

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Monsieur JAVELOT est propriétaire des parcelles cadastrées AV 606 / 609, sise 52 rue Louis Blanc à Montataire, situées dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 32 m²,

Considérant que cette parcelle est incluse dans le sol d'alignement de la rue Louis Blanc,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'estimation des services fiscaux,

Vu le compromis de vente,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le plan cadastral,

A L'UNANIMITE

Décide l'acquisition des parcelles AV 606 / 609 sise lieudit à Montataire d'une superficie totale de 32 m2, appartenant à Monsieur JAVELOT l'Euro symbolique,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5 avril 2004

Publié ou notifié le :

..... 9 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

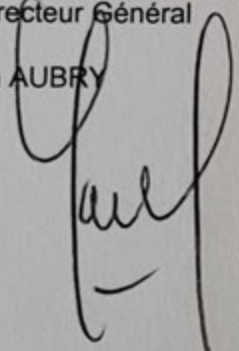
Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

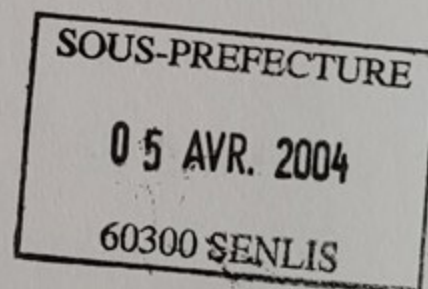
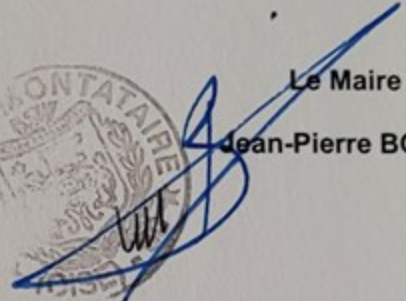
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

21) CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE – RECONDUCTION -

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire-Adjoint, exposant :

La convention initiale fixe l'organisation de la collaboration entre la Ville de Montataire pour les écoles élémentaires et préélémentaires, le collège Anatole France et le Lycée professionnel André Malraux.

Il s'agit de procéder à la répartition des crédits alloués au Réseau d'Education Prioritaire de Montataire et de fixer les conditions d'utilisation de ces crédits.

La Ville de Montataire s'engage à prendre en charge la gestion financière des crédits et des prestations occasionnelles des intervenants relevant de son champ de compétence.

Une annexe financière est établie par année scolaire afin d'évaluer les montants délégués par les établissements (lycée et collège) ainsi que les crédits affectés directement à la commune pour le secteur élémentaire et préélémentaire.

Un bilan financier est établi chaque année par le responsable du REP.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La ville de Montataire sollicitera chaque année sur la base de justificatifs comptables validés par la Trésorerie Principale de Creil le remboursement des sommes avancées pour le compte du REP auprès de l'agent comptable du lycée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L' UNANIMITE

Approuve le contenu de la convention de partenariat annexée à la présente

Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'annexe financière annuelle.

Autorise Monsieur le Maire à encaisser le remboursement des crédits avancés.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5 avril 2004

Publié ou notifié le :

..... 5 avril 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

 Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

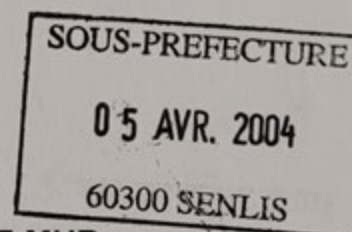
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



22) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SITE « FETE LE MUR »

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Dans le cadre de sa politique d'aide au développement des pratiques sportives, la Ville de Montataire a décidé de promouvoir l'opération « Fête le Mur », selon une démarche proposée par l'association Fête le Mur et qui répond aux principes suivants :

Création d'un espace-tennis de proximité au cœur du quartier des Martinets,

Mise en place d'une animation durable de ce site par l'intervention régulière d'un éducateur breveté d'Etat

Implication de la population locale dans la gestion du site par l'intégration dans l'équipe pédagogique de jeunes du quartier

Création d'une passerelle entre le site Fête le Mur et un club de tennis fédéral

La convention établit les conditions d'utilisation du site et les obligations de chaque partie à savoir :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- l'Association Fête le Mur
- La Ligue Régionale de Tennis
- Le Tennis Club de Montataire
- La Ville de Montataire

La mise en place d'un comité de pilotage doit permettre le suivi régulier du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Approuve le contenu de la convention annexée

Autorise le Maire à signer cette convention à l'occasion de la journée d'inauguration officielle du site fixée au mercredi 7 avril 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

...5 avril 2004...

Publié ou notifié le :

...5 avril 2004...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

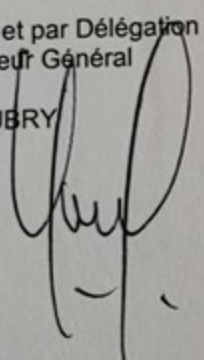
Date du ...5 avril 2004...

(Loi du 22 Juillet 1982).

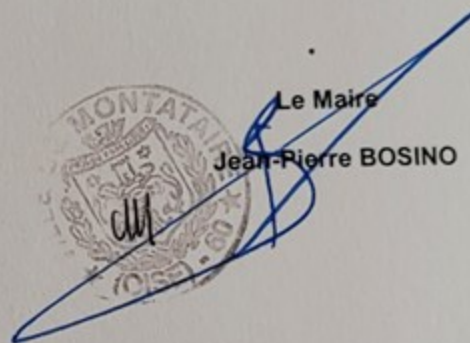
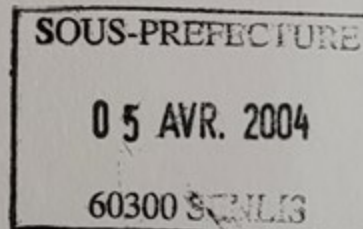
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGO par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

23) VILLE – VIE – VACANCES – PROJET 2004

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Comme chaque année, la ville de Montataire souhaite s'engager dans le dispositif Ville Vie Vacances proposé par l'Etat, les CAF de Beauvais et de CREIL et le Conseil Général de l'Oise.

Le projet éducatif annuel reprend les principes suivants :

- réduire l'exposition aux risques de marginalité des jeunes dans les zones sensibles.
- Concourir à l'insertion des jeunes, leur reconnaître un rôle social et une place dans la vie quotidienne de la cité
- Participer à l'Education à la citoyenneté
- Responsabiliser les jeunes en fonction de leur âge
- Faire participer les jeunes en difficulté, en voie de marginalisation et en risque de délinquance.
- Favoriser par la programmation des Activités Physiques et Sportives proposées, un équilibre dans la mixité et la diversité sociale et culturelle des jeunes.
- Proposer des activités qui permettent et incitent une meilleure participation du public féminin.

Les actions concerneront essentiellement l'organisation d'activités physiques et sportives pendant les congés scolaires.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les activités sont articulées en fonction de l'âge :

- 10/13 ans
- 14/16 ans
- 17/18 ans

et encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés.

Pour la période des congés d'hiver et de Pâques, les ateliers suivants sont proposés :

- stage arts martiaux
- stages VVT
- tournois futsal et badminton
- tennis de table
- base-ball
- football américain
- roller
- sports collectifs et sports d'opposition

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver le contenu du projet éducatif annuel

D'approuver le contenu de la fiche-action « Activités physiques et sportives Février Pâques 2004 »

D'approuver le plan de financement comme suit :

- Budget total	4.101,00
- Participation VVV	1.600,00
- Ville	2.501,00

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 9 avril 2004 ...

Publié ou notifié le :

... 9 avril 2004 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

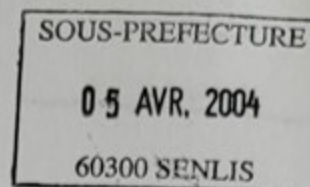
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

24) CELEBRATION DU 19 MARS 1962

Sur le rapport de Monsieur CAPET, Maire-Adjoint, exposant :

La décision du Président de la République d'imposer la date du 5 décembre pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie ne correspond pas à la réalité historique de ce conflit.

Cette décision soulève une vive émotion parmi les associations d'Anciens Combattants notamment la FNACA et l'ARAC.

Le 19 mars 1962 est la date du cessez-le-feu ratifié par 91 % des Français par référendum.

C'est la seule date appropriée pour rendre hommage aux victimes des pays concernés.

Cette date historique marque non seulement la fin officielle de la guerre mais également l'ouverture d'une ère de paix et de solidarité entre les peuples d'Algérie et de France.

Le 5 décembre ne constitue que l'anniversaire de l'inauguration d'un monument.

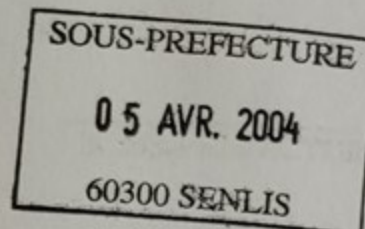
La Municipalité souhaite s'associer aux organisations qui revendiquent le retour du 19 mars comme Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement, non fériée, non chômée, dédiée à la mémoire des 30.000 soldats français tombés en Afrique du Nord et à celle de toutes les victimes civiles.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE



De maintenir la célébration de la journée du 19 mars pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie.

De solliciter les parlementaires afin de rétablir la commémoration officielle nationale du 19 mars 1962.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....5 avril 2004.....

Publié ou notifié le :

.....9 avril 2004.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004.....

(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 18 mars Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Melle BORDEZ – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Melle CORTES par Mme BURATO – Mme BISSANGOU par M. RAYMOND – M. WOZNIAK par M. BOYER – Mme DACHEUX par M. GODARD – M. TUIL par M. COUALLIER – Mme GRUNY par M. ZANETTI – Mme LEHOUX par M. MERCIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. FORTUNATO

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

25) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Concession de terrain	Accord à MMme MONSIEUR Jacques de fonder une concession trentenaire à compter du 03 novembre 2003.	05.01.2004	08.01.2004
2	Concession de terrain	Accord à Mme IKROU née CLEMENT de fonder une concession trentenaire à compter du 25 novembre 2003	05.01.2004	08.01.2004
3	Concession de terrain	Accord à M. CALVEZ Alain d'obtenir une case columbarium à l'effet d'y déposer une urne cinéraire, pour 15 ans à compter du 07 novembre 2003.	05.01.2004	08.01.2004
4	Location d'un véhicule	Location d'un véhicule utilitaire 9 places auprès de la société UTILOC LOCATION par le centre de loisirs dans le cadre de la préparation du séjour ski 2004. Le montant est de 470 €	08.01.2004	09.01.2004
5	Location d'un véhicule	Location d'un véhicule utilitaire 9 places auprès de la société UTILOC LOCATION par le centre de loisirs dans le cadre des activités des vacances de février 2004. Le montant est de 940 €.	08.01.2004	09.01.2004

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
http://www.mairie-montataire.fr

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENLIS

6	Mission d'assistance	Contrat de mission d'assistance avec le cabinet abcd pour l'organisation de la consultation de maîtres d'œuvre pour la création de l'espace de rencontre. Le montant des prestations est de 3 408,60 € TTC	08.01.2004	09.01.2004
7	Concession de terrain	Accord à MMme GERARD Christian de fonder une concession temporaire à compter du 11 décembre 2003 (renouvellement)	16.01.2004	23.01.2004
8	Contrat – garantie aux seuls risques accidents de travail et capital décès	Suite à la décision de l'assureur de la ville de résilier le contrat à la date du 31 décembre 2003 et après comparaison d'offres, il est décidé de passer un contrat avec GRAS SAVOYE pour environ 105 000 € TTC	21.01.2004	23.01.2004
9	DB6	Sonorisation de deux spectacles par DB6 le 14/12/2003 et le 15/02/2004 pour 1004 € TTC	22.01.2004	23.01.2004
10	Sonorisation éclairage festival	Concours de l'ACPA pour la sonorisation des concerts des 17, 27 janvier, 17 février, 8, 9, 26 mars et 5 mai au Palace. Chaque prestation s'élève à 1315,60 €	22.01.2004	23.01.2004
11	Avenant convention de stage formation BAFA Base	La convention fait apparaître une différence de coût de 61 € entre les participants habitant à Montataire et les extérieurs. Cette somme est décomposée d'une part en 30 € de frais de formation et d'autre part en 31 € de frais de repas fournis par les services municipaux, montant qui réglé par le stagiaire auprès du centre de loisirs	22.01.2004	23.01.2004
12	Concession de terrain	Accord à Mme POLYDOR Nicole de fonder une concession trentenaire à compter du 17 janvier 2004	22.01.2004	23.01.2004
13	Concession de terrain	Accord à Melle VLASSOFF de fonder une concession trentenaire à compter du 8 janvier 2004.	22.01.2004	23.01.2004
14	Concession de terrain	Accord à Mme LEVEQUE Yane née BELJAMBE de déposer une urne cinéraire, concession nouvelle de 30 années à compter du 9 janvier 2004.	22.01.2004	23.01.2004
15	Concession de terrain	Accord à M. JACQUEMARD Patrick de renouveler une concession temporaire à compter du 26 juillet 2003	22.01.2004	23.01.2004
16	Concession de terrain	Accord à Mme veuve DECLERCQ Marie de fonder une concession cinquantenaire (renouvellement) à compter du 25 février 1999	22.01.2004	23.01.2004
17	Maintenance du progiciel MAXIPUCE SERUM VACCINATION	Contrat avec le groupe Berger Levraut – Magnus France pour la maintenance du progiciel maxipuce serum vaccination du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006 pour un montant annuel de 481,73 € HT	23.01.2004	28.01.2004
18	Surveillance Palace	Concours d'un maître chien de TEAM PROTECTION SECURITE pour le gardiennage du parking du Palace le 27 janvier lors du spectacle Justin Vali Trio pour 14,48 € /h	26.01.2004	28.01.2004
19	Régie de recettes et d'avances – service des sports	Dans le cadre des animations sportives durant les vacances scolaires, le service des sports propose aux jeunes fréquentant les activités mises en place la possibilité d'assister gratuitement à des rencontres sportives selon leur comportement et investissement (festival des arts martiaux le 20 mars 2004). Le montant est de 252 €	27.01.2004	30.01.2004
20	OFFICINA ZOE	Dans le cadre du festival "Danse et Musique du Monde 2004" un contrat est établi entre la ville de Montataire et le réseau chaînon pour une représentation de Officina Zoe pour un montant de 3 170 €	28.01.2004	30.01.2004

SOUS-PREFECTURE

05 AVR. 2004

60300 SENS

21	Convention avec l'association Gilgameh	Une convention est établie entre la ville de Montataire et l'association Gilgameh concernant le spectacle de contes du 25/11/03 - Coût : 250.00 € TTC	28.01.2004	30.01.2004
22	Convention avec l'association La Haute Voix	Une convention est établie dans le cadre de la convention de partenariat avec le REP entre la ville de Montataire et l'association La Haute Voix concernant le spectacle de lecture à haute voix du 25/11 et 18/12/2003 pour un montant de 360.00 € TTC	28.01.2004	30.01.2004
23	Let me Rai	Présentation d'un concert du groupe Let Me Rai le 15 février 2004 au Palace en seconde partie de scène ouverte. Le prix du spectacle est fixé à 1000 € et à 64 € de frais de transport.	29.01.2004	30.01.2004
24	Tarifs - mini séjour hiver 2004	Compte tenu de l'effectif insuffisant des élèves de CM2 pour un séjour classe de neige à l'école Bambler, il a été décidé d'organiser un mini-séjour à la montagne en remplacement. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.	30.01.2004	09.02.2004
25	Conception d'un site Internet pour le REP	Dans le cadre de la convention de partenariat entre la ville de Montataire et le REP, un contrat est établi avec pascal BRUANDET avec pour objet la conception d'un site Internet pour le REP. La prestation est évaluée à 1350 €	30.01.2004	09.02.2004
26	Convention de partenariat dans le cadre du REP de Montataire	Dans le cadre de la convention de partenariat avec le REP de Montataire, une annexe financière est signée entre les différents partenaires pour les crédits concernant l'année scolaire 2002/2003.	30.01.2004	09.02.2004
27	Convention de partenariat dans le cadre du REP de Montataire	Dans le cadre de la convention de partenariat avec le REP de Montataire, une annexe financière est signée entre les différents partenaires pour les crédits concernant l'année scolaire 2003/2004	30.01.2004	09.02.2004
28	Reprise de terrains concédés temporairement	A partir du 1 ^{er} avril 2005 dans le nouveau cimetière, il sera procédé à la reprise des terrains concédés pour 15 ans et 30 ans situés dans les îlots C et D et arrivés à expiration avant le 31 décembre 2002.	02.02.2004	03.02.2004
29	FMC Radio	Il est demandé le concours de FMC Radio pour l'annonce de clips info sur les activités culturelles de la ville de février à décembre 2004 pour un montant de 610 € TTC	02.02.2004	03.02.2004
30	Surveillance Palace année 2004	Concours de Team Picardie protection Sécurité pour le gardiennage du parking du Palace lors des activités culturelles présentées au cours de l'année 2004 et qui nécessitent la présence d'agents de sécurité : 14.48 € HT/heure/maître chien et 13.72 € HT/heure/agent de sécurité	05.02.2004	09.02.2004

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 5 avril 2004 ...

Publié ou notifié le :

... 9 avril 2004 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 9 avril 2004 ...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



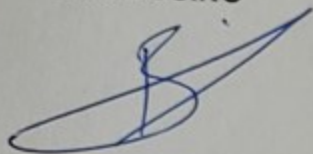
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

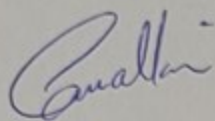
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2004

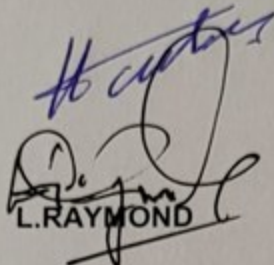
J.P. BOSINO



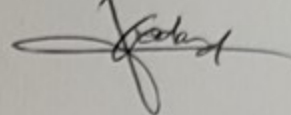
C. COUALLIER



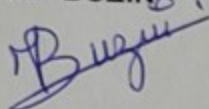
J. DESCHAMPS


L. RAYMOND

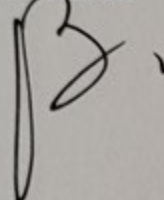
S. GODARD



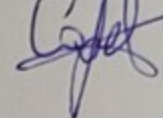
MP BUZIN



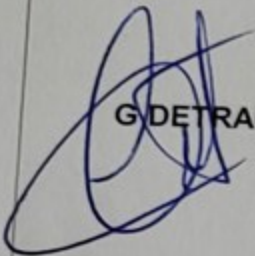
F. BORDAIS



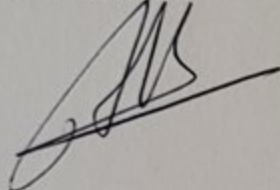
J. GAPET



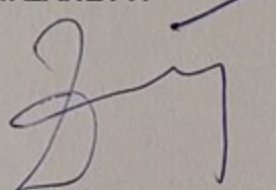
G. DETRAUX



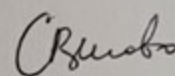
A. KORDJANI



M. ZANETTI



C. BURATO



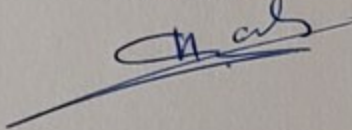
P. BOYER



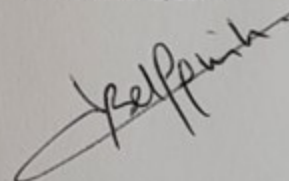
P. CLAUSTRE



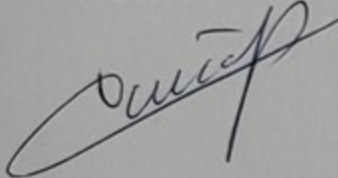
H. SALES



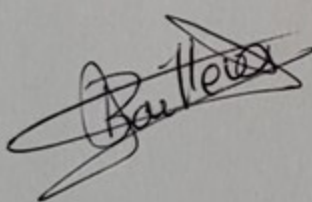
F. BELFQUIH



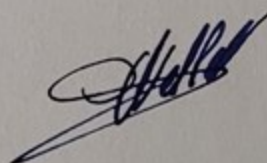
P. D'INCA



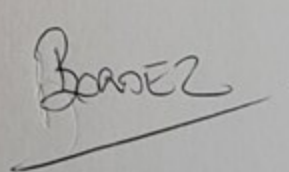
F. BAILLEUX



M. WALLET



J. BORDEZ



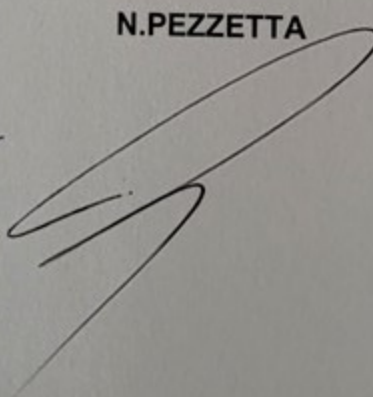
D. BENOUMER



JP MERCIER



N. PEZZETTA





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

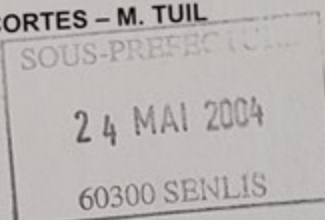
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - M. PEZZETTA - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - M. BOYER représenté par Mme BURATO - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX - Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Melle CORTES - M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2004

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 29 mars 2004 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24.05.2004

Publié ou notifié le :

28.05.2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28.05.2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – M. BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

27 MAI 2004

60300 SENLIS

02) Motion concernant le projet de mise en concurrence des services publics au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

L'accord général sur le commerce des services (AGCS) négocié dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce vise à ouvrir au marché l'ensemble des services publics dans le monde.

Cet accord met en danger les services publics qui tendent à être privatisés remettant en cause l'égalité d'accès à ces services et leur qualité.

Leur raison d'être n'étant plus le service rendu aux citoyens dans le cadre d'un projet de société dont les valeurs sont pour la France "Liberté, Egalité, et Fraternité" mais la rentabilité de l'entreprise pour augmenter les bénéfices de ses actionnaires et le contrôle de ces services par des pouvoirs financiers.

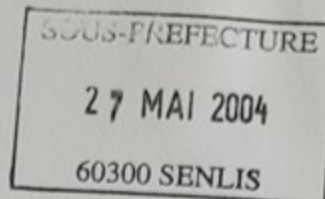
La démocratie et le pouvoir de l'Etat sont eux-mêmes remis en cause par ces accords puisqu'un pays pourra être sanctionné s'il ne s'y plie pas par la suite.

A l'organisation mondiale du commerce, des décisions de la plus haute importance devraient être prises d'ici au 1^{er} janvier 2005. L'organisation sociale, les droits, l'environnement ainsi que la démocratie, l'autonomie des individus et celle des peuples sont gravement menacées.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Le conseil municipal de Montataire réuni en sa séance publique le 17 mai 2004, inquiet de la nature et de l'ampleur des conséquences des négociations internationales en cours dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services, **vote la motion suivante** :

Considérant que les conditions de connaissance par la population de ce qui est négocié à ce jour autour de cet accord ne sont pas transparentes, le conseil municipal demande que l'Etat donne une information régulière aux élus, associations, syndicats et populations afin d'assurer la meilleure connaissance possible de l'état des négociations de l'A.G.C.S.

Considérant que la souveraineté nationale peut être mise en cause par un accord qui consacrerait le droit à des sociétés privées d'assurer des services qui sont aujourd'hui du domaine public de notre pays, les élus de Montataire précisent qu'ils rejettent toute obligation qui serait décidée dans le cadre de cet accord mondial de privatiser les services publics français.

Considérant que les communes et leurs populations sont directement visées, le conseil municipal demande que soit fait le point sur les négociations au cours d'un débat national sur l'A.G.C.S. impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et des populations.

Considérant que des services publics, indispensables dans une société, tels que l'éducation, la santé, l'énergie, l'eau, les transports, la protection sociale ne doivent pas être livrés à la loi des marchés financiers, **le conseil municipal de Montataire déclare le territoire de la commune hors zone A.G.C.S.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 27 mai 2004 ...
 Publié ou notifié le :
 ... 28 mai 2004 ...
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du ... 28 mai 2004 ...
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECT JRS

24 MAI 2004

60300 SENLIS

03) Motion contre toute privatisation d'EDF et GDF

Les négociations en cours à l'OMC dans le cadre de l'AGCS, la menace qui pèse sur les services publics d'être privatisés pour se plier au secteur concurrentiel, la volonté du gouvernement français d'accompagner cette orientation ultra-libérale en s'appuyant sur les directives européennes, conduisent au projet de privatiser le secteur de l'énergie nationale assuré par EDF-GDF.

EDF-GDF, nationalisés depuis 1946 dans le prolongement des conquêtes démocratiques de la Libération ont contribué depuis au développement industriel du pays et à l'indépendance énergétique de la France. EDF a développé avec l'équipement de notre pays en centrales nucléaires, une production d'électricité permettant de limiter l'effet de serre et d'assurer notre indépendance énergétique. Les deux établissements assurent au quotidien l'égalité de traitement des usagers.

Selon les syndicats de ces établissements, depuis l'ouverture du marché de l'énergie aux grands industriels français, ceux-ci ont vu leur facture augmenter de 50%, 16,5% pour les allemands et 33% pour les finlandais.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ces derniers mois ont également montré que les entreprises privées de l'énergie ne sont pas en capacité d'assurer un service de qualité, réparti sur l'ensemble des territoires comme en attestent les crises et interruption d'énergie qui ont eu lieu aux Etats-Unis ou encore en Italie entraînant de fortes perturbations économiques.

Pour les usagers qui seraient considérés comme des clients, la privatisation conduirait à un traitement inégalitaire, l'abandon de toute péréquation tarifaire, puisque l'objectif recherché est le tout profit.

Pour les salariés de ce secteur, c'est la menace de licenciements. Déjà EDF-GDF a perdu 8000 emplois en 18 mois pour préparer cette privatisation.

Pour la nation ce serait la perte de son indépendance énergétique et de ses capacités à promouvoir une recherche-développement utile à toute la société.

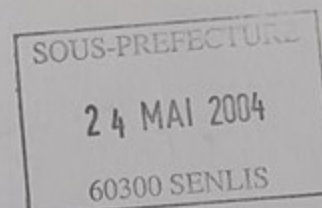
De plus cette privatisation entraînerait des surcoûts qui seraient préjudiciables à la distribution de l'électricité par les régies communales comme à Montataire.

Considérant ce qui précède le conseil municipal de Montataire s'oppose à tout projet de privatisation d'EDF-GDF et se prononce pour que les régies communales d'électricité puissent développer en coopération avec EDF-GDF un service public de qualité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 24.05.2004
 Publié ou notifié le :
 28.05.2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 28.05.2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

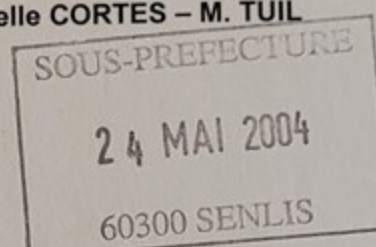
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CADET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



04) Convention de fin de la concession à EDF de la distribution publique d'électricité - Transfert du réseau HTA (haute tension) à la ville – désignation de la RCCEM comme exploitant du réseau

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

VU le contrat de concession approuvé par décret du 26 février 1931 entre la commune de Montataire et l'entreprise Nord Lumière, dans les droits de laquelle EDF a été subrogé par la loi du 8 avril 1946,

Vu la prorogation du contrat en 1947 jusqu'en 1972 et reconduit jusqu'à cette date par tacite reconduction,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 1995 demandant à la RCCEM d'exploiter le réseau HTA (haute tension) sur son territoire et la demande adressée à EDF ayant pour objectif d'obtenir la restitution de ce réseau,

Vu la proposition de convention de fin de la concession à EDF de la distribution publique d'électricité,

Vu la demande d'EDF d'obtenir en contrepartie :

- une indemnité de fin de concession,
- la prise en charge par la commune des travaux de séparation des réseaux,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- la prise en charge par la commune de toutes les obligations techniques, contractuelles, financières et commerciales résultant du raccordement d'un producteur au réseau HTA transféré.

Considérant la nécessité de permettre à la RCCEM d'optimiser ses achats d'électricité en générant un gain d'environ 280 000 € HT par an sur la part transport.

Considérant l'intérêt pour la RCCEM de doubler éventuellement ses ventes d'énergie si les grands abonnés industriels installés sur le territoire et actuellement clients d'EDF la choisissent comme fournisseur,

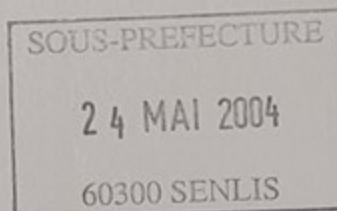
Considérant la recette à attendre de ces grands abonnés au titre de la part de transport,

Considérant la perspective pour la RCCEM de pouvoir accroître ses investissements pour le renouvellement et la modernisation de son outil de travail,

Considérant que la RCCEM remboursera à la ville le montant de l'indemnité de fin de concession payée par celle-ci à EDF et que la RCCEM réglera directement à EDF le montant des travaux et prestations liés à la restructuration du réseau HTA,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :



Article 1 :

D'acquiescer auprès d'EDF le réseau de distribution publique HTA (Electricité Haute Tension).

Article 2 :

D'accepter les cinq conditions cumulatives de restitution du réseau présentées par EDF :

1. Le paiement par la commune d'une indemnité de fin de concession égale à la valeur nette comptable du réseau définie à l'article 3 de la présente délibération.
2. La réalisation des travaux de séparation technique des réseaux du réseau public de distribution HTA EDF et du réseau public de distribution HTA de la commune de Montataire (réseau rétrocédé) dans les conditions définies dans la convention de raccordement annexée.
3. La réalisation des travaux de normalisation du raccordement du réseau public de distribution HTA de la commune de Montataire (réseau rétrocédé) dans les conditions définies dans la convention de raccordement annexée.
4. La signature de la convention de raccordement entre les deux gestionnaires de réseaux.
5. La signature de la convention d'exploitation entre les deux gestionnaires de réseaux.

Article 3 :

En contrepartie de la fin de la concession, la commune, autorité concédante, versera à EDF une indemnité technique de 272 939, 99 euros correspondant à la valeur nette comptable du réseau HTA au 31 octobre 2003. L'indemnité facturée sera recalculée à la date effective de restitution des ouvrages. Le versement aura lieu à la date de restitution des ouvrages et de l'exploitation.

Article 4 :

La ville présentera à la RCCEM les pièces justificatives nécessaires à l'obtention du remboursement de l'indemnité technique versée à EDF et au remboursement de l'ensemble des travaux liés à l'opération de transfert et de restructuration du réseau HTA le cas échéant et monsieur Le Maire est autorisé à signer tout acte et pièces annexes relatifs à ce remboursement.

Article 5 :

Monsieur Le Maire est autorisé à signer la convention et tout acte à intervenir avec EDF concernant le transfert du réseau HTA à la ville.

Article 6 :

Le conseil municipal désigne la RCCEM comme exploitant du réseau HTA en lieu et place d'EDF

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24 mai 2004

Publié ou notifié le :

28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

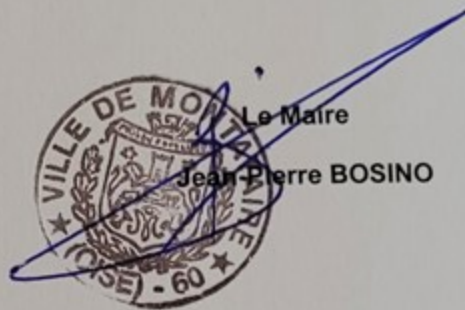
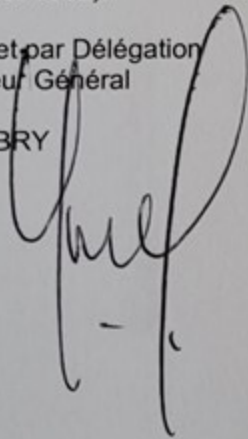
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE

24 MAI 2004

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

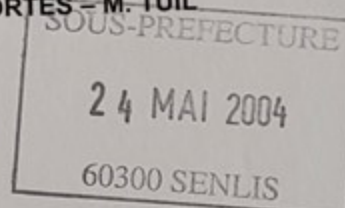
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



05) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES ENFANTS DE LA TERRE » PRESIDEE PAR MADAME NOAH

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

QUE le 7 avril dernier a eu lieu à Montataire l'inauguration du site « Fête le mur » en présence de Yannick NOAH,

QUE la ville de Montataire souhaite soutenir l'Association « Les Enfants de la Terre » présidée par madame NOAH afin de venir en aide aux enfants du Monde en détresse,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 euros (mille cinq cent euros) à l'association « Les enfants de la Terre ».

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2004 – Décision Modificative N°1 – ligne budgétaire 6574 – Subvention de fonctionnement aux Associations de droit privé-

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24 mai 2004

Publié ou notifié le :

28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

24 MAI 2004

60300 SENLIS

06) DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE l'exécution du Budget 2004 nécessite certaines modifications, notamment :

- le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les enfants de la Terre" présidée par madame NOAH,
- le réajustement des écritures comptables concernant des factures réglées à Gaz de France au moyen de prélèvements automatiques et non rattachées à l'exercice,
- le reliquat de la Dotation de Solidarité Urbaine,
- le remboursement par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise du coût du traitement des encombrants pour l'année 2003,

Qu'il y a donc lieu de procéder à une Décision Modificative,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à la Décision Modificative ci-dessous :

IMPUTATION	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
DSP2.07/025 6574	SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS Subvention à l'association « les enfants de la Terre »	1.500	
DST2.01/020 6718	BATIMENTS DIVERS Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45.000	
DSF2.09/01 020	OPERATIONS NON VENTILABLES Dépenses imprévues	1.478	
DSF2.16/01 74123	DOTATION de SOLIDARITE URBAINE		13.978
DST2.07/ 812/7718 020/7718	ENTRETIEN ET REPARATIONS Autres produits exception sur opérations de gestion (CAC) Autres produits exception sur opérations de gestion (Elyo)		28.300 5.700
	TOTAL FONCTIONNEMENT	47.978	47.978

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24 mai 2004

Publié ou notifié le :

28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

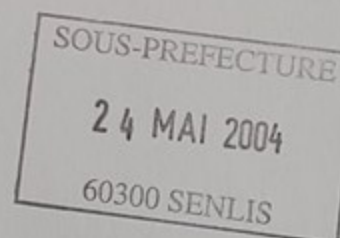
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

--*

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

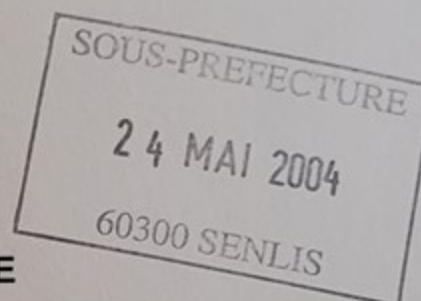
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGO représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*



07) DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

VU la loi 2003/517 du 18 juin 2003, relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs,

CONSIDERANT que ces dispositions imposent un plafonnement des rabais, consentis par les fournisseurs, de 9 % à compter du 1^{er} août 2004,

CONSIDERANT que cela entraîne une diminution des achats de livres, pour les collectivités qui bénéficiaient jusqu'alors de rabais importants (taux de rabais moyen : 22,4 %),

QUE le Centre National du Livre a mis en place « un plan d'accompagnement du plafonnement des rabais », qui prévoit l'octroi de subventions aux collectivités ayant augmenté le budget d'achat de livres d'au moins 7 %,

CONSIDERANT que nous avons augmenté le budget « achat de livres de bibliothèque » en 2004 afin de pouvoir maintenir le volume de nos acquisitions et de bénéficier de la subvention du Centre National du Livre,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter auprès du Centre National du Livre une subvention de 7.190 € (sept mille cent quatre vingt dix euros) correspondant à l'augmentation du budget d'achat de livres en 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

...24 mai 2004...

Publié ou notifié le :

...28 mai 2004...

Le Maire certifie que le présent

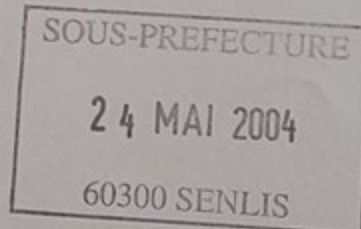
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ...28 mai 2004...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

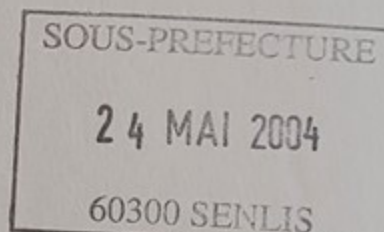
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



08) - CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2004

Monsieur Le Maire rappelle et indique :

La proposition montatairienne de Programme d'Actions 2004 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise a été approuvée par le Conseil Municipal du 05 janvier 2004.

Sont incluses dans le Programme 2004 les actions du Contrat Educatif Local de Montataire portant sur l'année scolaire 2004/2005.

Le Comité Technique de Programmation s'est réuni en Préfecture de l'Oise à Beauvais le 07 avril 2004, comité qui a validé les actions et les plans de financement des actions 2004 proposées par les Collectivités Locales, les Bailleurs HLM et les autres Maîtres d'Ouvrage de l'agglomération creilloise.

Le concours financier de l'Etat en 2004 au titre du fonctionnement a été fortement réduit (- 50 %) et seuls 33 000 € de subvention pour les actions en fonctionnement au titre de la première enveloppe de 50 % du FIV (Fonds Interministériel à la Ville) ont été affectés aux actions proposées par la Ville de Montataire, soit - 75 % de concours à ce jour !.

Ces Programmes d'Actions auraient dû être arrêtés par le Comité de Pilotage Politique du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise qui n'a pas été réuni par Monsieur le Préfet.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal sera, de nouveau, appelé à délibérer après un nouveau Comité Technique de Programmation et le Comité de Pilotage, réunis ultérieurement au cours de l'année 2004, Comités qui valideront l'actualisation définitive des programmes et des plans de financement des actions retenues en 2004.

Les actions retenues et financées sont regroupées en Programme Principal : p 2 à p 7.

Les actions non financées par l'Etat au titre de la première enveloppe du FIV sont regroupées en Programme Complémentaire : p 8 à 11.

Le Bureau Municipal du 19 avril 2004 a examiné et acté l'actualisation du Programme d'Actions 2004 retenu pour la Ville de Montataire.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur l'actualisation du Programme d'Actions 2004 de la Ville de Montataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'actualisation du Programme d'Actions du Contrat de Ville 2004 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement.

PROGRAMME D' ACTIONS 2004

PRINCIPAL

FINANCÉ

*** 1 - Actions proposées en direction des Habitants
du Quartier des Martinets**

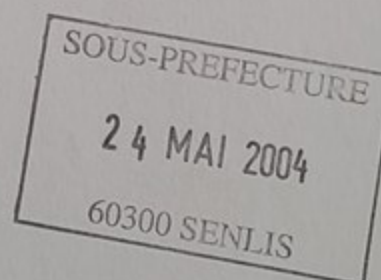
✓ Thème 1 : * Emploi, insertion par l'économique

**Action 1 : Lancer la Régie des Quartiers
au titre du « Grand Projet de Ville »**

Démarrage progressif au cours de l'année 2004

Maître d'Ouvrage : Association de la Régie des Quartiers
de Montataire (Association à créer)

coût sur 12 mois : 230.000 € T.T.C.



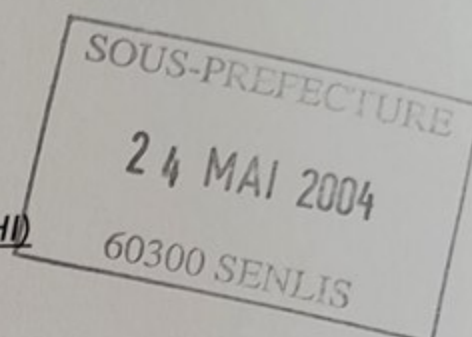
* Etat - Crédits de droit commun	20.000 € (9 % du T.T.C.)
Crédits emplois-insertion de la DDTE et FP	
* Fonds Social Européen -	30.000 € (13 % du T.T.C.)
Objectif 2 - Axe 1 - Mesure 1-2	
* CNASEA (emplois en CEC)	5.000 € (2 % du T.T.C.)
* <u>Marchés au total</u>	<u>175.000 € (76 % du T.T.C.)</u>

dont :

* Ville de Montataire :	76.000 € (33 %)
* OPAC Oise Habitat :	68.400 € (30 %)
* SA HLM de l'Oise :	20.000 € (9 %)
* Régie Communale d'E. :	10.600 € (4 %)

✓ Thème 2 : * Qualité de vie des habitants

Action 2 : Construire une douzaine de logements
dans le Quartier Lénine
angle Lénine/Jean Jaurès : 178, rue Jean Jaurès
après une opération de Résorption d'Habitat Insalubre (RHI)



Maître d'Ouvrage : SA SAPI (Le Nouveau Logis)

12 logements collectifs locatifs PLUS neufs

Coût de l'opération : 1.031.703 € TTC

* Etat subvention PLUS 8 %	70.360 € # (6 %)
* Prêt PLUS CDC	622.791 € (60 %)
* Prêt CILOVA (1%)	82.322 € (8 %)
* Prêt U.E.S.L.	103.170 € (10 %)
* Ville de Montataire	76.227 € (7 %)
* Subvention GDF	3.658 € (3 %)
* SA SAPI	73.175 € (6 %)

Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)

Il convient d'ajouter que la Ville de Montataire a pris à sa charge la démolition du bâtiment existant (60.980 €. environ), réalisée mi 2003.

● Ce plan de financement n'est plus aujourd'hui d'actualité. La Ville de Montataire avait souhaité réaliser cette opération au titre de la résorption de l'habitat insalubre et avait donc demandé les subventions en conséquence. A la suite du refus de la subvention RHI, le Ministère de l'Equipement a décidé d'attribuer à la SAPI une subvention de 500 000 € *. La subvention d'équilibre versée par la Ville n'a donc plus de raison d'être. Le coût de la démolition sera pris en charge par le maître d'ouvrage et l'acquisition du foncier se fera au prix réel soit 133 839 € HT. La SAPI doit nous faire parvenir le nouveau plan de financement intégrant ces modifications, en l'attente de la nature de la subvention de 500 000 € annoncée par le Ministre de l'Equipement.

* Courrier de Monsieur le Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer en date du 03 Février 2004.

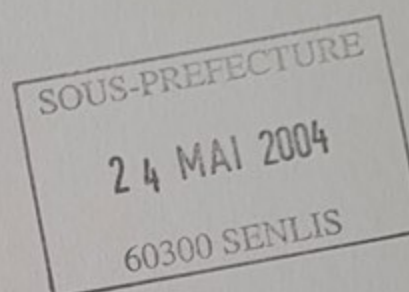
Action : 3 REAMENAGER LES ESPACES EXTERIEURS VERTS ET URBAINS DE LA CITE JEAN BIONDI

au titre du « Grand Projet de Ville »

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement	379.156 € H.T.
Conseil Régional - CRA #	113.747 € (30 %)
FEDER - Objectif 2 * (Axe 1 – Mesure 1.3)	151.662 € (40 %)
Ville de Montataire	113.747 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération .



* enveloppe de 151 662 € actée au cours de la réunion du 11 Février 2004 sur la programmation 2003/2004 des fonds européens du volet territorial au SGAR, à Amiens.

Action : 4 REAMENAGER LE COEUR DE LA RUE JACQUES DECOUR

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement	66.890 € H.T.
Conseil Régional - CRA #	46.823 € (70 %)
Ville de Montataire	20.067 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération .

Action : 5 RESIDENTIALISER L'AVENUE ANATOLE FRANCE

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût en investissement	101.973 € H.T.
Conseil Régional - CRA #	71.381 € (70 %)
Ville de Montataire	30.592 € (30 %)

au titre du Contrat Régional d'Agglomération .

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle
et sociale des publics en difficulté
au plan éducatif et citoyen

SOUS-PREFECTURE
24 MAI 2004
60300 SENLIS

Action 6 : Poursuivre le développement du Point-Ecoute,
de l'animation et de la Boutique-Info de JADE

Maître d'Ouvrage : Jeunesse Activités Développement Educatif
(JADE)

Total en € TTC =	733.449 €	(100 %)
* Etat Contrat de Ville	21.000 €	(3 %)
* Etat « Emplois Aidés »	10.839 €	(1 %)
* Etat DDASS #	11.434 €	(2 %)
* Etat DDJS #	4.000 €	(1 %)
* FSE Objectif 2-Mesure 1.1	40.000 €	(5 %)
* FSE Objectif 3 (PLIE)	12.200 €	(2 %)
* FASILD	13.720 €	(2 %)
* FONJEP Ville	7.260 €	(1 %)
* Conseil Général	264.176 €	(36 %)
* Conseil Général #	15.335 €	(2 %)
* CAF de Creil (dont bons vacances)	7.800 €	(1 %)
* Ville de Montataire *	213.602 €	(29 %)
* Ville Vie Vacances	15.000 €	(2 %)
* Prestations REAAP	1.000 €	(- %)
* Autres subventions	86.429 €	(12 %)
* Autres financeurs	354 €	(- %)
* Usagers de JADE	9.300 €	(1 %)

* subvention au total de 202.314 € + valorisation : 10.062 € + Emploi-jeune : 1.226 € = 213.602 €

Enveloppe prévisionnelle sur actions spécifiques en 2004

Action 7 : Poursuivre l'animation sociale du Quartier

Maître d'Ouvrage : Femmes Solidaires

Total =	4.000 € T.T.C.	(100 %)
* Etat Contrat de Ville	1.524 €	(38 %)
* Ville de Montataire #	2.476 €	(62 %)
# dont valorisation : 1.012 €		

Action 9 : Poursuivre les Clubs Péri-Educatifs
dans les 9 écoles élémentaires : 25 ateliers
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Total en € T.T.C.	32 957 €	(100%)
* Etat Contrat de Ville	2.570 €	(8%)
* Etat DDJS	2.000 €	(6%)
* Etat Education Nationale	12.435 €	(38%)
* CAF de Creil #	8.452 €	(25%)
* Ville de Montataire	7.500 €	(23%)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 10 : Poursuivre l'Atelier d'Accompagnement Scolaire
pour 4 groupes de 15 enfants

Maître d'Ouvrage : Association Battants Service Solidarité
(ABSS)

(Contrat Educatif Local)

Total en € T.T.C. = 19.764 € (100 %)

* FASILD #	4.125 € (21 %)
* CAF de Creil #	6.025 € (31 %)
* Etat : Contrat de Ville	1.906 € (10 %)
* Familles	1.048 € (5 %)
* ABSS	790 € (4 %)
* Ville de Montataire	5.870 € (29 %)
dont valorisation :	4.650 €

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 16 : Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

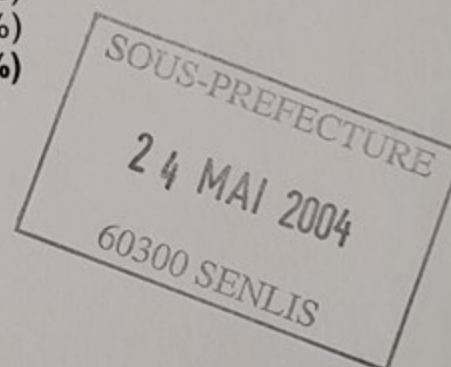
coût :	2.700 € T.T.C.
Etat -DDASS	1.200 € (45 %)
Ville	1.000 € (37 %)
Partenaires *	500 € (18 %)
Club Péri-Educatifs, CIDF, CAF de Creil.	

Action 18 : « Les vacances des Razmokets »
pendant les vacances scolaires

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

coût :	6.000 € T.T.C.
Etat DDJS	3.000 € (50 %)
Ville	2.120 € (35 %)
Usagers	880 € (15 %)



Action 19 : Créer un Point d'Accueil pour les Collégiens

Point d'accueil ouvert 1 soir par semaine pour les 11/16 ans :
- 2 fois par mois dans le Collège Anatole France
- 2 fois par mois dans le local adolescents du Centre de Loisirs
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : JADE

coût :	4.200 € T.T.C.
Etat DDJS	1.200 € (29 %)
Ville	1.600 € (38 %)
JADE	1.400 € (33 %)

✓ Thème 3 : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle
et sociale des publics en difficulté
au plan culturel

Action 21 : Développer les musiques actuelles

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total = 13.250 € T.T.C.

* Etat Contrat de Ville	6.000 € (45%)
* Ville de Montataire	7.250 € (55%)

**Action 22 : Troisième Festival « Danses et Musiques du Monde »
autour du jeudi de l'Ascension, le 20 mai 2004**

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût :	45.000 € T.T.C.
Etat DRAC	4.000 € (9 %)
CDC Mécénat	5.000 € (11 %)
Ville	35.000 € (78 %)
Recettes Festival (sponsors)	1.000 € (2 %)

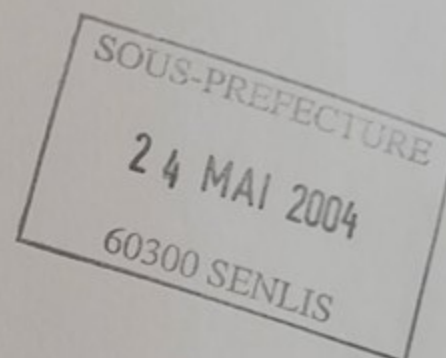
✓ Thème 4 : * Prévention, sécurité et accès aux droits

Action 23 : Professionnaliser les médiateurs sociaux

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

TOTAL de la formation action 26.000 € T.T.C.

* Fonds Social Européen-Objectif 2 (Axe1 - Mesure 1-1)	13.000 € (50 %)
* Ville de Montataire	13.000 € (50 %)



PROGRAMME D'ACTIONS 2004

COMPLEMENTAIRE

NON FINANCÉ

✓ **Thème 3 :** * Insertion éducative, citoyenne, culturelle et sociale des publics en difficulté au plan éducatif et citoyen

Action 8 : **Rencontres Sportives**

*Ronde des Sports du 22 au 26 juin 2004
sur le thème des Jeux Olympiques*

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

Total = 14.400 € T.T.C. (100 %)

* Etat Contrat de Ville : <u>refus</u>	3.800 €	(26 %)
* Etat FNDS : <i>en attente</i>	800 €	(6 %)
* Ville de Montataire	7.000 €	(49 %)
* Recettes sur l'opération	2.800 €	(19 %)

Action 11 : « Mettre en valeur » les projets du Réseau
d'Education Prioritaire Anatole FRANCE
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : REP Anatole FRANCE

Total en € T.T.C. 5.900 € (100 %)

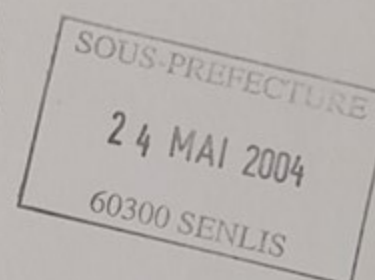
* C.G.O.	2.000 €	(34 %)
* FASILD : <u>refus</u>	2.200 €	(37 %)
* REP A. France	700 €	(12 %)
* Ville de Montataire	1.000 €	(17 %)

Action 12 : « J'emporte mon livre »
Action décloisonnée écoles maternelles/écoles élémentaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : REP Anatole France
Réseau d'Education Prioritaire

Total = 3.700 € T.T.C.

* E.N.	500 €	(14 %)
* C.G.O.	1.000 €	(27 %)
* FASILD : <u>refus</u>	2.200 €	(59 %)



Action 13 : « Instruments pour tous »
Découverte d'instruments & Concerts Educatifs dans 4 écoles élémentaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : AMEM
 Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total = 6.200 € T.T.C.

* Etat - Contrat de Ville : refus 3.100 € (50 %)
 * Ville de Montataire 3.100 € (50 %)

Action 14 : Activités « autour du temps du repas »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût : 10.000 € T.T.C.

Etat CdV : refus 3.000 € (30 %)
 DDJS : *en attente* 3.000 € (30 %)
 Ville 4.000 € (40 %)

Action 15 : Poursuivre l'Atelier de « Soutien Scolaire »
pour 2 groupes de 15 enfants
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Maghrébins de Montataire

coût : 5.217 € T.T.C.

FASILD # : refus 1.280 € (25 %)
 CAF de Creil # 1.955 € (37 %)
 Ville * 1.982 € (38 %)

* dont valorisation : 762 €

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 17 : Créer le Point Information Jeunesse

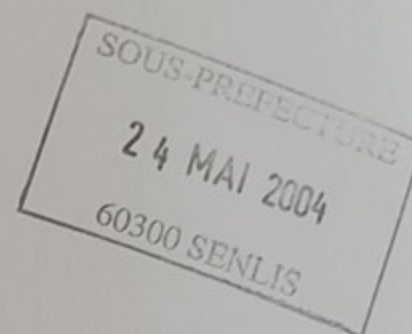
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse Activités Développement Educatif
 (JADE)

coût : sans objet

L'association JADE est en attente de labélisation.

Action 20 : Créer un atelier d'Aide aux Devoirs
 pour 2 groupes de 15 collégiens
 du Collège Anatole France
(Contrat Educatif Local)



Maître d'Ouvrage : JADE

coût :	10.750 € T.T.C.
CAF de Creil #	1.680 € (16 %)
FASILD # : <u>refus</u>	2.000 € (19 %)
Ville	4.000 € (37 %)
JADE	3.030 € (28 %)
Usagers	40 €

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

✓ Thème 5 : * Equipe opérationnelle

Action 24 : Poursuivre la Mission du Chef de Projet «Contrat de Ville»

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût sur 12 mois	#	62.000 € T.T.C.
* Etat - Contrat de Ville : <u>refus</u>		15.250 € (25 %)
* Ville de Montataire		46.750 € (75 %)

charges patronales incluses

Action 25 : Actions relevant de la démarche participative des Habitants

- développement des Groupes de Travail Partenariaux,
- sensibilisation des Habitants à la citoyenneté,
- information-formation des Habitants, des Services et
 - des Elus à l'automne 2004 sur le développement de
 - la ville et de l'agglomération et la préparation dans
 - les quartiers du budget municipal 2005.

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

coût :	10.000 € T.T.C.
* Etat - Contrat de Ville : <u>refus</u>	5.000 € (50 %)
* Ville	5.000 € (50 %)

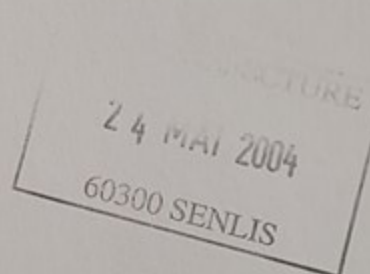
* 2 - Actions proposées par 2 ou 3 Communes
de l'agglomération creilloise
en direction des Habitants des quartiers
d'habitat social et des quartiers sensibles

Action 26 : Journées « Sécurité Routière »

auprès des élèves de CM 2 de Montataire et de Villers-Saint-Paul

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût de l'opération 6.160 € T.T.C.



* Etat - Contrat de Ville : <u>refus</u>	3.600 € (58 %)
* Ville de Villers-St-Paul	762 € (13 %)
* Ville de Montataire	1.798 € (29 %)

Action 27 : « Vacances Familiales : 1er départ »

Maître d'Ouvrage : Centre Georges Brassens

Total en € T.T.C. =	32.759 € TTC
* Etat Contrat de Ville : <u>refus</u>	5.000 € (15 %)
* FASILD : <i>en attente</i>	1.524 € (5 %)
* « Vacances Ouvertes » : <i>en attente</i>	1.300 € (4 %)
* CAF de Creil : <i>en attente</i>	2.940 € (9 %)
* Bons CAF	10.000 € (31 %)
* Ville de Creil	7.255 € (22 %)
* Ville de Villers-St-P.	770 € (2 %)
* Ville de Montataire.	770 € (2 %)
CCAS	
* Usagers	3.200 € (10 %)
TOTAL	32.759 € (100 %)

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2004 actualisé et à solliciter les subventions auprès des différents Partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur Le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Maîtres d'Ouvrage tiers portant des actions de ce Programme 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 24 mai 2004
 Publié ou notifié le :
 28 mai 2004
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 28 mai 2004
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

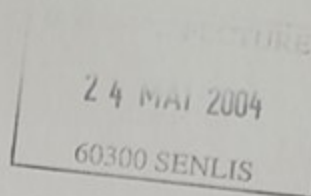
Yann AUBRY

SOUS-PRÉFECTURE
 24 MAI 2004
 60300 SENLIS





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

09) Attribution d'une indemnisation versée aux stagiaires amenés à réaliser une étude commandée par la ville de Montataire

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Considérant que dans le cadre de sa politique de sensibilisation et d'intégration à la vie professionnelle, la Ville de Montataire accueille régulièrement des étudiants de tous âges, principalement Montatairiens, qui effectuent un stage pratique de un à plusieurs mois dans les différents services municipaux,

Considérant, par ailleurs, que certains organismes de formation (lycées, universités, GRETA, AFORP, ...), avec lesquels le Maire est habilité par le Conseil Municipal à passer convention, orientent leurs cycles d'études supérieures au Baccalauréat vers une professionnalisation accrue qui se traduit par un stage pratique d'une durée égale ou supérieure à 3 mois, au cours duquel l'élève doit réaliser une étude pour le compte de la Collectivité,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

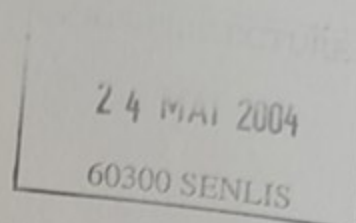
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Qu'il convient dès lors de définir un nouveau mode de collaboration avec ces organismes de formation et les étudiants concernés, en leur proposant éventuellement un sujet d'études répondant aux problématiques, enjeux de notre Ville ...

Qu'il convient, enfin de reconnaître et de valoriser sous forme d'indemnité, le travail effectué par le stagiaire, dont les objectifs seront explicitement indiqués dans la convention de stage établie par la Ville de Montataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :



Article 1 – Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute convention relative à un sujet d'étude confié à un étudiant en stage pratique au sein de la Ville de Montataire.

Article 2 – Le rapport ou mémoire réalisé ouvre droit à indemnisation selon les modalités définies ci-dessous :

- ↳ Etudiant en cycle supérieur **BAC+2** (BTS – DEUG – DUT ...) = **100,00 €** par mois,
- ↳ Etudiant en cycle supérieur **BAC+3** (Licence – Licence Professionnelle ...) = **150,00 €** par mois,
- ↳ Etudiant en cycle supérieur **BAC+4** (Maîtrise ...) = **200,00 €** par mois,
- ↳ Etudiant en 3^{ème} cycle supérieur **BAC+5** = **300,00 €** par mois.

Article 3 – Les dépenses afférentes aux indemnisations sont imputées sur la ligne budgétaire 6228.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 26 mai 2004

Publié ou notifié le :

..... 28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

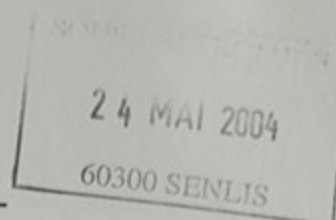
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire
Jean Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

10) CESSIION DES PARCELLES CADASTREES AD 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545 A LA SCI HP

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées AD 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543 et 545, sises lieudit « Marais de la Ville » à Montataire, situées dans le secteur UCj du POS, d'une superficie totale de 2296 m² ;

Considérant que la ville est propriétaire de ces parcelles pour les avoir acquises à la société GRANULATS DE PICARDIE par acte notarié le 29 décembre 2003 ;

Considérant que la SCI HP représentée par son gérant M. HENON, domiciliée 22, rue André Ginisti à Montataire est intéressée pour l'ensemble des parcelles de manière à augmenter la surface de son exploitation ;

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu les avis favorables de la Commission Urbanisme et du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le compromis de vente,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le plan cadastral,

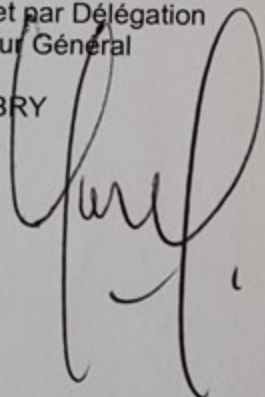
A L'UNANIMITE

DECIDE la vente des parcelles cadastrées AD 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545 sises lieudit « Marais de la Ville » à Montataire d'une superficie totale de 2296 m², au montant de 52 503 Euros au profit de la SCI HP.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

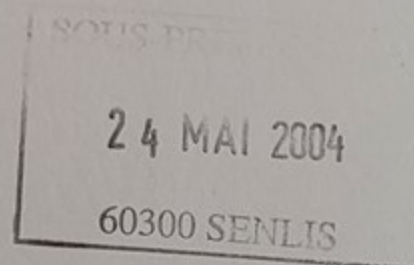
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....24 mai 2004.....
Publié ou notifié le :
.....28 mai 2004.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ..28 mai 2004.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Le Maire

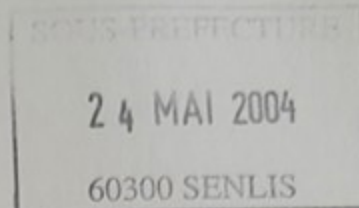
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

11) GARANTIE COMMUNALE POUR L'EMPRUNT EN FINANCEMENT PLS SOLLICITE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE PAR LA SA HLM DU BEAUVAISIS POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE VOLTAIRE A MONTATAIRE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Vu la délibération en date du 5 novembre 2002 confiant à la SA HLM du BEAUVAISIS l'opération de construction de 6 logements individuels au 58, rue Voltaire à Montataire ;

Vu la demande formulée par la SA HLM du BEAUVAISIS, et tendant à solliciter une garantie pour un montant maximum de 562 695 Euros pour le financement principal nécessaire à l'opération de construction de 6 logements individuels PLS situés rue Voltaire ;

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ;

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

24 MAI 2004

60300 SENLIS

Article 1 : la commune de Montataire accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, d'un emprunt PLS avec préfinancement d'un montant maximum de 562 695 Euros que la SA HLM du BEAUVAISIS se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie.
Ce prêt est destiné à financer les travaux de construction d'un ensemble immobilier comprenant six logements individuels situé rue Voltaire.

Article 2 : les caractéristiques du prêt PLS consenti par la Caisse d'Epargne de Picardie sont les suivantes :

Montant maximum du prêt :	562 695 Euros
Durée du préfinancement :	12 mois
Echéances :	trimestrielles constantes
Durée de la période d'amortissement :	30 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel révisable :	3,85 % (sur la base d'un taux du livret A à 2,25 %)
Modalités de révision du taux :	selon la variation du taux de rémunération du livret A
Type d'amortissement :	progressif
Taux annuel de progressivité :	0 à 0,5% l'an

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du livret A à 2,25 % et sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du livret A.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 30 ans, à hauteur de la somme de 562 695 Euros.

Article 3 : au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de la Caisse d'Epargne de Picardie par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4 : le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : cette délibération annule la délibération du 23 juin 2003 concernant la garantie communale pour l'emprunt en financement PLS sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par la SA HLM du BEAUVAISIS pour la même opération.

Article 6 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse d'Epargne de Picardie et l'Emprunteur.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24 mai 2004

Publié ou notifié le :

28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



12) CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AK 618 A MONSIEUR BOYER

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 618, sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire, situées dans le secteur UD du POS, d'une superficie totale de 117 m² ;

Considérant que la parcelle AK 618 est issue de la division de la parcelle AK 546 acquise par la ville à la société SAXBY en 1964 par acte notarié ;

Considérant que M. BOYER résidant Sente des Chères Vignes à Montataire s'est porté acquéreur de cette parcelle de manière à agrandir sa propriété ;

Considérant que cette vente ne remet pas en cause le projet d'aménagement dit de la « sente des Chères Vignes »,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et du Bureau Municipal,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

AVEC 26 VOIX POUR, madame BURATO ne faisant pas usage du pouvoir donné par monsieur BOYER (délibération concernant monsieur Boyer)

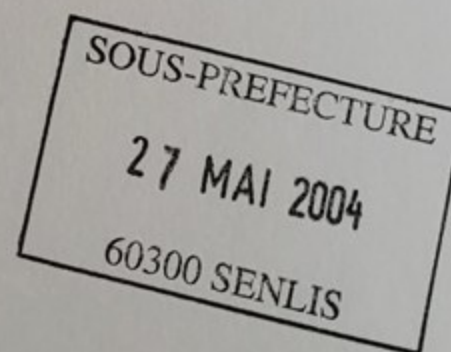
DECIDE la vente de la parcelle cadastrée AK 618 sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire d'une superficie totale de 117 m², au montant de 2 675 Euros au profit de M. BOYER.

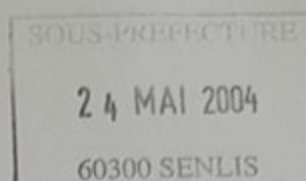
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
...27.05.2004...
Publié ou notifié le :
...28.05.2004...
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ...28.05.2004...
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

13) PROGRAMME DE VOIRIE 2004 – AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Lors du vote du BP 2004, le Conseil Municipal s'est prononcé pour notamment, réaliser d'importants travaux sur la voirie communale. Ralentisseurs, effets de place, revêtements de parkings et chaussées.

Compte-tenu des estimations, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été organisée. Le dossier a été réparti en plusieurs lots :

N° 1 : Placette rue de la République / rue André Ginisti
Ralentisseurs avenue Anatole France
Ralentisseurs rue Louis Blanc
Ralentisseurs rue André Ginisti
Bordurage rue de la Jacquerie (marquage et serrurerie)

N° 2 : Renforcement chaussée rue Voltaire
Renforcement parking Gabriel Péri
Renforcement carrefour Pottier / Kenndy / Herriot

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

N° 3 : Aire de stationnement « Le Bray » (10 places)

N° 4 : Aménagement paysager abords de l'avenue de la Libération
(de résidence Quénardel à Garage Queruel)

L'estimation globale réalisée par les Services Techniques Municipaux a été arrêtée à 200.000 Euros TTC.

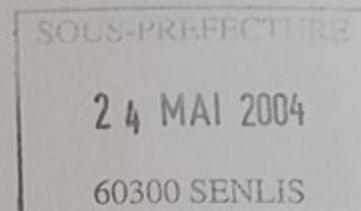
Vu les travaux de la commission d'appel d'offres en date du 11 mai 2004.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises retenues mieux-disantes :

- lot n° 1 : GUILLOU	pour 76 757, 37 euros TTC
- lot n° 2 : APPIA OISE	pour 43 125, 01 euros TTC
- lot n° 3 : APPIA OISE	pour 22 032, 41 euros TTC
- lot n° 4 : LOISELEUR	pour 42 808, 52 euros TTC



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 24 mai 2004

Publié ou notifié le :

..... 28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

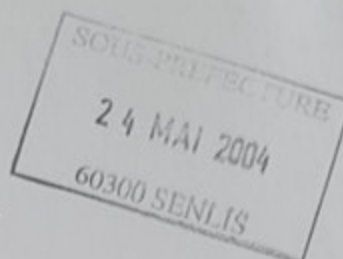


Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

14) REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DE LA CITE J. BIONDI – 1^{ère} TRANCHE –
AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR :

Sur le rapport de Madame Buzin, Adjoint au Maire, délégué aux affaires sociales, de la santé et de la lutte contre les exclusions, exposant :

Le 6 novembre 2003, lors de leur 8^{ème} et dernière réunion, les habitants de la cité Jean Biondi assistés par les élus Marie-Paule Buzin et Joël Capet, Isabelle Boulanger le maître d'œuvre et les techniciens d'Oise Habitat et de la ville, ont mis la dernière main au projet de réaménagement des espaces extérieurs de la cité.

La 1^{ère} tranche prévue en 2004 se situe dans la partie centrale entre le porche et la rue du Colonel Fabien :

- Aménagement d'un parking paysager (24 places supplémentaires)
- Restructuration de la voirie
- Résidentialisation des pieds d'immeubles (jardins clôturés de briques)
- Reprise des allées (derrière les bâtiments de la rue Roger Salengro)
- Reprise de l'éclairage public (plan lumière)
- Aménagement paysager de l'ensemble

L'ensemble des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 468.500 euros TTC. Les crédits sont ouverts au BP 2004.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PRÉFECTURE
24 MAI 2004
60300 SEVIGNES

Vu les travaux de la commission d'appel d'offres en date du 11 mai 2004,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

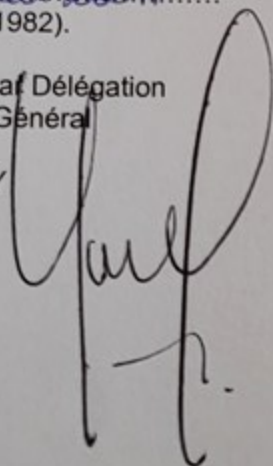
Autorise Monsieur le maire, à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues mieux-disantes :

- lot n° 1 : Voirie	EUROVIA	pour 268 729,35 € TTC
- lot n° 3 : Eclairage public	AMEC SPIE	pour 46 406,06 € TTC
- lot n° 4 : Plantations	SEVOISE	pour 75 138,34 € TTC

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
... 24 mai 2004 ...
Publié ou notifié le :
... 28 mai 2004 ...
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 28 mai 2004 ...
(Loi du 22 Juillet 1982).

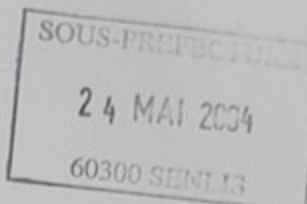
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - M. PEZZETTA - M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN - M. BOYER représenté par Mme BURATO - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX - Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI - Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND - Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS - Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX - M. FORTUNATO - Melle CORTES - M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED - M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

15) TRAVAUX DE SECURITE ET DE REQUALIFICATION DE LA RD 123, DANS LA TRAVERSEE DE MAGENTA - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Le groupe de travail avec les habitants du quartier lors de sa dernière réunion, le 28 octobre 2003, avait fixé des priorités à traiter, compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue.

- réduire la chaussée
- rehausser les carrefours
- réaménager les entrées du hameau
- mettre en place un éclairage conforme au plan lumière
- mettre en souterrain les réseaux

Sur ces priorités, le BP 2004 prévoyant sur ces travaux une enveloppe de 532.350 euros, le dossier technique soumis à appel d'offres contenait le traitement des points suivants :

- rehaussement des carrefours avec effet de placette aux intersections suivantes :

- o RD 123 / Route de Cramoisy
- o RD 123 / Chemin de Flageolle

Sur ce dernier, l'effet de placette sera poursuivi jusqu'aux limites de la cour d'école.

- mise en place d'un éclairage conforme au plan lumière
- mise en souterrain des réseaux

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mai 2004.

Les offres dépassant largement les estimations, l'appel d'offres est déclaré infructueux. Une nouvelle consultation va être engagée en tranche ferme et en tranche conditionnelle pour la mise en souterrain des réseaux du poste situé à côté de l'école Casanova jusqu'à la rue Victor Hugo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Autorise Monsieur Le Maire à relancer la consultation par la procédure de l'appel d'offres.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 24 mai 2004

Publié ou notifié le :

..... 28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

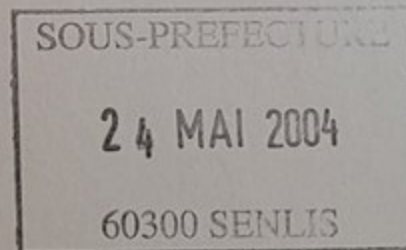
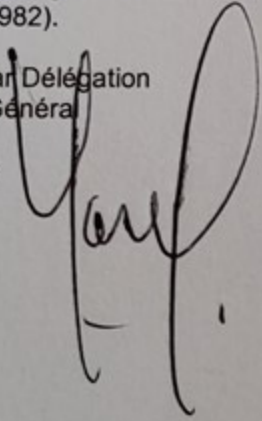
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

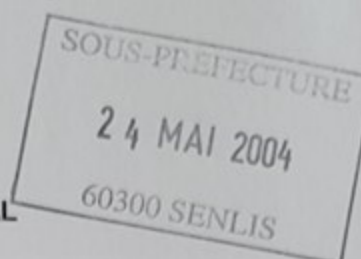
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004



L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

16) AMENAGEMENT DES RUES LENINE, JAURES, REPUBLIQUE – 3^{ème} TRANCHE 2004 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE, AU TITRE DU FOND DE DEVELOPPEMENT LOCAL.

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, adjoint au Maire, exposant :

Les travaux des 1^{ère} et 2^{ème} tranches du passage à niveau des Forges jusqu'à la place Auguste Génie sont terminés.

L'ensemble de la requalification de cet axe important de la ville, compte tenu de sa longueur (1,8 km), est prévu en trois tranches.

Travail sur le minéral, le végétal, la lumière, l'aménagement propose de redonner de l'espace aux piétons, d'ouvrir la rue sur la rivière au sud, sur les murs du château au nord.

Tout au long de l'artère, les carrefours aménagés plus richement (paysagement, rehaussement des surfaces minéralisées, mise en lumière) rythmeront la rue.

L'ensemble des trottoirs seront repris, le stationnement sera réorganisé autour de petits parkings de proximité, les réseaux seront mis en souterrain (voir, passés en façade).

Associée aux opérations de requalification du bâti existant (OPAH) et à la construction de nouveaux logements (plateau ALDI, 178 rue Jean Jaurès et la ferme rue Voltaire), cette opération contribue largement à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Régional a déjà participé au financement des deux premières tranches.

Dès juillet 2004, la 3^{ème} tranche regardant le réaménagement de l'ensemble de la rue de la République doit débiter.

Cette opération a été présentée globalement au Conseil Régional de Picardie afin de concentrer ses aides dans le cadre de sa politique de développement local sur les trois années de sa réalisation (2002, 2003 et 2004).

Le projet rejoint, en effet, l'objectif 1 du projet de territoire du GEP des Vallées Bréthoise.

« Assurer le développement du territoire par un choix de croissance démographique équilibrée et tendre vers un meilleur équilibre emploi/habitat » notamment par « l'amélioration du cadre de vie et des espaces publics de l'ensemble des communes ».

La tranche 2004, pour laquelle nous demandons l'aide du Conseil Régional de Picardie est arrêté à 898 413 € H.T. (travaux et honoraires).

La subvention souhaitée étant de 22% du montant H.T. de cette tranche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE ce dossier,

SOLLICITE le Conseil Régional de Picardie pour la demande de subvention, au titre du fond de développement local pour la tranche 2004.

DEMANDE à pouvoir lancer les travaux avant l'arrêté de subvention afin d'éviter les ruptures de chantier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 24 mai 2004

Publié ou notifié le :

..... 28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

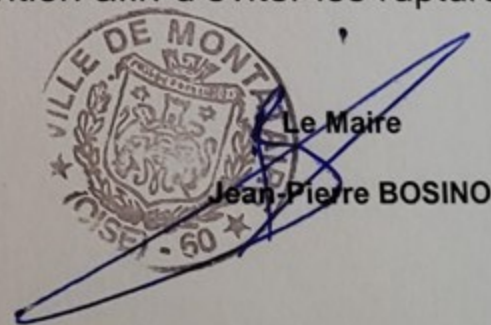
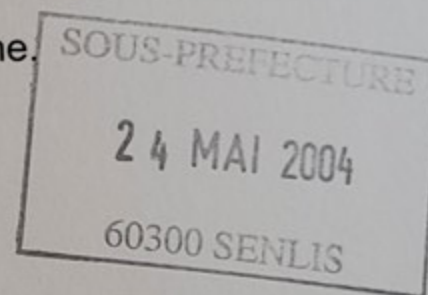
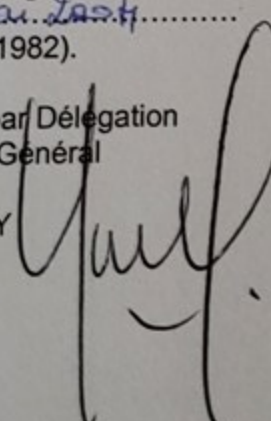
Acte a caractère exécutoire à la

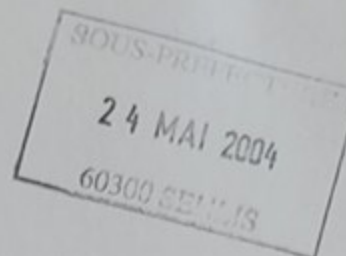
Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

17) Attribution d'un prêt de livres aux lycéens et aux étudiants – année 2004/2005

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

Depuis plusieurs années, la municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous les formes suivantes :

➤ PRET DE LIVRES SCOLAIRES aux CAP, BEP, élèves de la PREMIERE à la TERMINALE et élèves de BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

Pour cette année, la commission scolaire demande la reconduite de cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 novembre 2004,

Les conditions de prêt tiennent compte de l'aide financière du Conseil Régional reconduite à la rentrée de septembre 2004 au bénéfice des lycéens entrant dans un cycle SECONDAIRE, et de l'élargissement de l'aide aux lycéens ayant déjà débuté un cycle du SECONDAIRE pour un montant de 40 euros,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

La commission scolaire propose de modifier l'aide apportée à ces élèves,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE :

L'attribution des livres aux élèves qui suivent les enseignements de deuxième année suivants :

➤ CAP, BEP, PREMIERE à la TERMINALE, BAC PRO et BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

Les élèves entrant dans un nouveau cycle dans le SECONDAIRE et ceux suivant déjà un cycle dans le SECONDAIRE pourront en complément de l'aide financière du Conseil Régional obtenir des manuels en fonction du stock disponible.

Si cette aide financière s'avère insuffisante et le stock de la ville épuisé, les élèves pourront recevoir un complément en bon de commande.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 NOVEMBRE 2004.

Les crédits seront inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Sous Fonction 22 Enseignement du 2nd degré - Article 6067 Fournitures scolaires.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

24 mai 2004

Publié ou notifié le :

28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

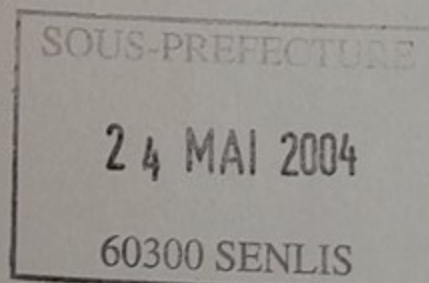
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

27 MAI 2004

60300 SENLIS

18) Frais de scolarité – année scolaire 2004/2005

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

Qu'au terme de l'article 23 de la Loi 83-663 du 27 juillet 1983 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, les communes accueillant des enfants extérieurs dans leurs écoles publiques, sont encouragées à conclure des accords de réciprocité ;

Que si les accords ne peuvent être conclus, les communes fixent, annuellement, la contribution aux charges de fonctionnement qui sera sollicitée lors de l'accueil des enfants extérieurs ;

Lors de sa séance du 9 octobre 1992, le Conseil Municipal a décidé, pour l'année 1993/1994 de fixer la contribution des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants extérieurs au montant arrêté par Monsieur le Préfet de l'Oise, sur la base des propositions faites par l'Union des Maires de l'Oise ;

Que cette somme est actuellement arrêtée à 400,35 euros, pour l'année 2003/2004, pour les communes hors canton et à 305,00 euros pour les communes du canton, avec une proportion d'augmentation de 2 % en application de la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2003.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

A L'UNANIMITE

- 1) DE PASSER des accords avec toutes les communes dès lors que cela sera possible.
- 2) DE RECONDUIRE les accords de réciprocité totale déjà existants avec les communes de CREIL, NOGENT SUR OISE, THIVERNY, MONCHY-SAINT-ELOY, VILLERS-SAINT-PAUL, ST VAAST-LES-MELLO, SAINT-LEU-D'ESSERENT.
- 3) DE RECONDUIRE un accord de réciprocité partielle déjà existants avec les communes de BURY, MOUY.
- 4) DE PASSER un accord de réciprocité partielle avec les communes de LAIGNEVILLE, RIEUX.
- 5) DE FIXER la contribution des communes aux charges de fonctionnement pour les enfants extérieurs scolarisés dans les écoles de MONTATAIRE , tant élémentaires que maternelles, à 408,36 € pour l'année scolaire 2004/2005.
- 6) DE FIXER cette contribution pour les communes du Canton de Montataire, hors accord de réciprocité : MAYSEL, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, BLAINCOURT, CRAMOISY, MELLO, PRECY-SUR-OISE, à la somme de 311,10 €.
- 7) DE FIXER la contribution maximum pour MONTATAIRE aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés à l'extérieur, tant élémentaires que maternelles à 408,36 € et d'en appeler à l'arbitrage du Préfet, tel que prévu par la loi, lorsque la contribution demandée sera supérieure à cette somme.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

27/05/2004

Publié ou notifié le :

28/05/2004

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28/05/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

27 MAI 2004

60300 SENLIS



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

27 MAI 2004

60300 SENLIS

19) Attribution de bourses aux étudiants post-baccalauréat – année scolaire 2004/2005

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

Depuis plusieurs années, la municipalité accorde une aide aux lycéens et aux étudiants qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme de bourses,

Compte-tenu du nombre de plus en plus important d'étudiants suivant des formations rémunérées ou non ne pouvant présenter de certificat de scolarité, la commission propose d'élargir les critères d'attribution et d'accorder une bourse à partir du moment où la formation suivie permet la délivrance d'un diplôme reconnu par l'Education Nationale en fin de cycle ;

Pour l'année 2004/2005, la commission scolaire demande de reconduire cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 décembre 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE AVEC 23 VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

L'ATTRIBUTION d'une bourse aux étudiants post-baccalauréat jusqu'à l'âge limite de 28 ans à la date de la demande selon le quotient suivant :

- d'un montant de 228,70 euros pour un quotient inférieur ou égal à 1 524 euros annuel ;
- d'un montant de 198,20 euros pour un quotient supérieur à 1 524,01 euros et inférieur ou égal à 3 049 euros annuel ;
- d'un montant de 152,45 euros pour un quotient supérieur à 3 049,01 euros et inférieur ou égal à 7 622 euros annuel ;
- d'un montant de 122 euros pour un quotient supérieur à 7 622,01 euros et inférieur ou égal de 13 720 euros annuel ;
- d'un montant de 91,50 euros pour quotient supérieur à 13 720,01 euros annuel.

Sur la base de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2003 des parents et de l'étudiant divisé par le nombre de parts fiscales,

Sur présentation des pièces réclamées pour la constitution du dossier justifiant la position d'étudiant du demandeur et sa résidence sur la commune d'une part, et d'autre part de toute autre pièce jugée nécessaire à l'étude du dossier.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve de dépôt du dossier **avant le 15 DECEMBRE 2004.**

La dépense est inscrite au budget primitif 2004 - Fonction 2 Enseignement Formation - Sous Fonction 23 Enseignement supérieur - Article 6714 Bourses et Prix.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

27.05.2004

Publié ou notifié le :

28.05.2004

Le Maire certifie que le présent

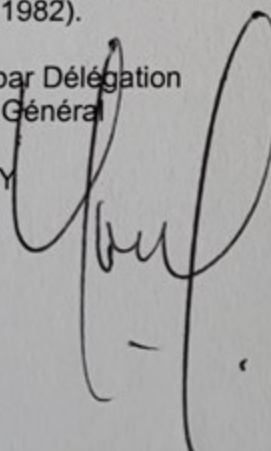
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28.05.2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

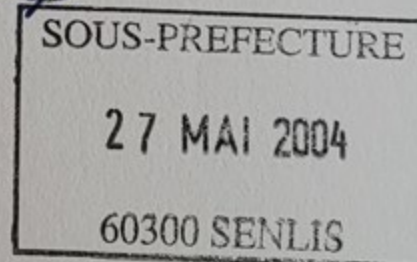
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

27 MAI 2004

60300 SENLIS

20) Remboursement de la carte de transport du STAC aux lycéens et étudiants – année 2004/2005

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

Depuis plusieurs années, la municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme suivante :

➤ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT pour les déplacements scolaires sur les réseaux du STAC sur présentation de la carte de transport de l'année scolaire en cours,

Pour cette année, la commission scolaire demande la reconduite de cette aide en fixant une date limite de dépôt au 15 décembre 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE A L'UNANIMITE:

Le remboursement des frais de transport aux lycéens et aux étudiants utilisant les réseaux du STAC pour se rendre dans leurs établissements scolaires au tarif en vigueur au 1er septembre 2004 en fixant un âge limite de 28 ans à la date de la demande.

Le remboursement est limité à certains quartiers de Montataire déterminés selon le plan annexé à la présente pour les lycéens et étudiants fréquentant le lycée André MALRAUX de Montataire.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 DECEMBRE 2004.

Les crédits seront inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Rubrique 252 Transport Scolaire - Article 6247 Transports Collectifs.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....27 mai 2004.....

Publié ou notifié le :

.....28 mai 2004.....

Le Maire certifie que le présent

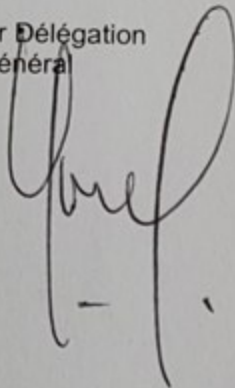
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..28 mai 2004.....

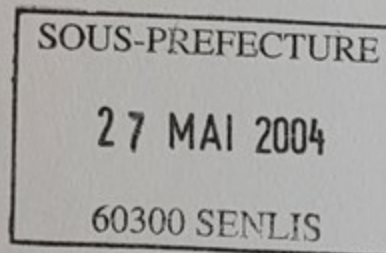
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

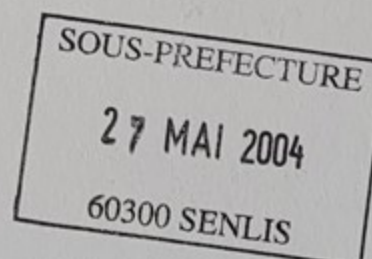
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



21) CONTRAT EDUCATIF LOCAL – ANNEE 2004

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Le contrat éducatif local est reconduit pour la période 2003-2006 avec les objectifs suivants :

- 1 - Garantir la qualité des activités proposées aux enfants
- 2 - Etendre les activités existantes à d'autres quartiers et à d'autres enfants
- 3 - Cibler les actions à mettre en place en fonction de l'analyse du questionnaire diffusé régulièrement
- 4 - Etablir des projets dans le prolongement des projets des écoles, du collège et du lycée
- 5 - Mobiliser tous les intervenants possibles.
- 6 - Favoriser la participation des parents à tous niveaux des projets (préparation, mise en place, évaluation).
- 7 - Accentuer la réflexion en direction des 11/16 ans

Les projets 2004 ont pris en compte les 7 objectifs à différents niveaux.

- 9 Actions sont reconduites
- 2 actions sont nouvelles :
J'emporte mon livre – REP -
Créer un atelier d'aide aux devoirs – JADE –
- 1 Action est toujours en attente de labellisation par la DDJS.
Créer le point information jeunesse - JADE -

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE les actions 2004 et le tableau financier,

AUTORISE le Maire à encaisser les subventions qui seront confirmées par les partenaires.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 27 mai 2004

Publié ou notifié le :

..... 28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

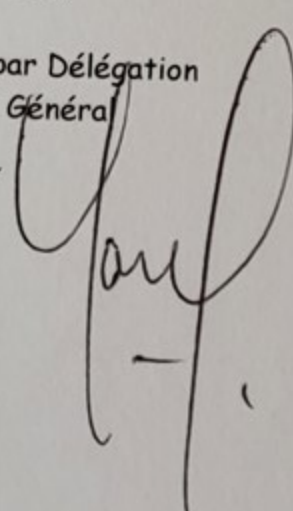
Acte a caractère exécutoire à la

Date du .. 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

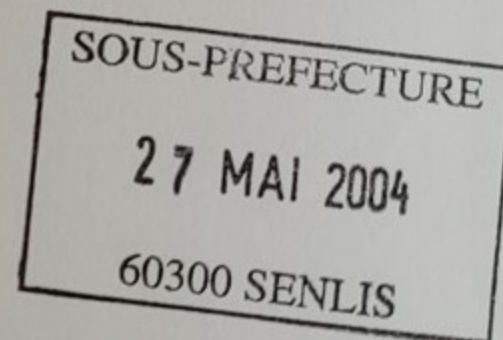
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



CONTRAT EDUCATIF LOCAL

PROJET 2004

Action CDV		COUT TOTAL EN €	ETAT CONTRAT DE VILLE	ETAT DDASS	ETAT DDJS	ETAT EDUCATION NATIONALE	CAF DE CREIL	VILLE MONTATAIRE	FASILD	C.G.O	PARTENAIRE	REP	USAGERS	FAMILLES	FONDS PROPRES
9	Poursuivre les clubs Péri-Educatifs dans les 9 écoles élémentaires : 25 ateliers <u>Association des Clubs Péri-Educatifs</u>	37 000	2 570 plus 4,043 2è enveloppe		2 000	12 435	8 452	7 500							
10	Poursuivre l'atelier d'Accompagnement scolaires pour 4 groupes de 15 enfants <u>ABSS</u>	19 764	1 906				6 025	5 870	4 125					1 048	790
11	Mettre en valeur "les projets du réseau d'éducation prioritaire A. France <u>REP</u>	5 900						1 000	2 200	2 000		700			
12	J'emporte mon livre <u>REP</u>	3 700				500			2 200	1 000					
13	Instrument pour tous <u>AMEM</u>	6 200	3 100 2è enveloppe					3 100							
14	Activités "autour du temps du repas" <u>Ville de MONTATAIRE</u>	10 000	3 000 (2è enveloppe)		3 000			4 000							
15	Poursuivre l'atelier "soutien scolaire" <u>Association des Maghrébins</u>	5 217					1 955	1 982	1 280						
16	Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents <u>Association des Clubs Péri-Educatifs</u>	2 700		1 200				1 000			500				
17	Créer le point information jeunesse <u>JADE</u>	Sans objet													
18	Les vacances des Razmokets <u>Office Municipal des Sports</u>	6 000			3 000			2 120					880		
19	Créer un point d'accueil pour les collégiens <u>JADE</u>	4 200			1 200			1 600							1 400
20	Créer un atelier d'aide aux devoirs <u>JADE</u>	10 750					1 680	4 000	2 000				40		3 030
	TOTAL	111 431	14 619	1 200	9 200	12 935	18 112	32 172	11 805	3 000	500	700	920	1 048	5 220

L'ASSOCIATION JADE est en attente de labellisation



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi dix sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le cinq mai Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – M. BURATO – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. PEZZETTA – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BURATO – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BELFQUIH représentée par Mme BAILLEUX – Mme GRUNY représentée par M. ZANETTI – Mme BISSANGOU représentée par M. RAYMOND – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – Mme LEHOUX représentée par M. MERCIER

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DACHEUX – M. FORTUNATO – Melle CORTES – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : M. MEDJAHED – M. BIONNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

22) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	TARIF DU SEJOUR AUX DEUX ALPES	Organisation d'un séjour "Aux deux Alpes" du 28/02 au 06/03/2004 pour les adolescents de 12/16 ans régulièrement inscrits au centre de loisirs. La participation est fixée à 183,00 € par famille.	05.02.2004	09.02.2004
2	EXPOSITION NATURE VEGETALE	Exposition de madame Erika VAUQUELIN intitulée "nature végétale" du 4 au 16 avril 2004 au Palace. Le montant de cette exposition s'élève à 300 € et une œuvre d'art sera offerte à la ville.	05.02.2004	09.02.2004
3	SLIP EXPERIENCE	Présentation d'un spectacle de rue "Slip Expérience" par l'association OkidOK2, le 20 juin 2004, place de la mairie. Le prix du spectacle est de 1 210,00 € HT.	09.02.2004	16.02.2004
4	CONCESSION DE TERRAIN	Accord à madame BOUILLET Nathalie de déposer une urne cinéraire, concession de trente années à compter du 3 février 2004	09.02.2004	16.02.2004

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Mission de coordination sécurité santé chantier	Mission SPS confiée au bureau APPROBATI concernant l'aménagement de l'axe Lénine/Jaurès/République 3 ^{ème} tranche. Les honoraires s'élèvent à 4 425,20 € TTC	10.02.2004	16.02.2004
6	LOCATION VEHICULE	Location d'un véhicule 9 places auprès de la société UTILOC LOCATION du 20 au 22 mars 2004 par le service des sports dans le cadre de ses activités d'animation. Le coût est de 287 € TTC	11.02.2004	16.02.2004
7	Contrat de prestation de service	Mission d'expertise fiscale au cabinet "territoire & Conseils" dont les honoraires s'élèvent à 22 197,76 € TTC.	11.02.2004	16.02.2004
8	TROMBOLINE & FOULBAZAR	Présentation d'un spectacle "Tromboline & Foulbazar" par la Cie Coup de Balai, le 12/02/2004 au Palace. Le coût du spectacle est de 2 345,36 € TTC	12.02.2004	17.02.2004
9	Convention d'assistance et de conseil	Convention avec la SCP Teissonnière pour les questions juridiques diverses auxquelles sont confrontés le maire et les services municipaux. Les honoraires s'élèvent à 20 000,00 € TTC pour une année.	16.02.2004	17.02.2004
10	Concession de Terrain	Accord à monsieur GOOSSENS JC et madame BATTEUX Yvette de fonder une concession temporaire à compter du 13 février 2004.	19.02.2004	09.03.2004
11	Concession de terrain	Accord à monsieur MICHEL Jacques de fonder une concession trentenaire à compter du 15 novembre 2004.	19.02.2004	09.03.2004
12	SEJOUR VVL	Organisation d'un séjour classe de découvertes de 7 jours à la Trinité sur Mer confiée à VVL pour les élèves de la CLIS de l'école J.Decour du 10 au 16 avril 2004. Le tarif est de 480 € par élève	20.02.2004	02.03.2004
13	FAIRECOURT QUEBEC	Présentation par l'Atelier 142 de "Fairecourt Quebec" le 12 mars 2004 au Palace. Le prix de la séance est de 3,40 €	26.02.2004	02.03.2004
14	Procédure judiciaire	Le cabinet d'avocats Teissonnière est chargé de représenter la commune de Montataire pour toutes les procédures judiciaires dans le cadre de l'affaire D.Besnier	11.03.2004	12.03.2004
15	Concession de terrain	Accord à monsieur et madame HARDIVILLIEZ Bernard et Marie Josée de fonder une concession cinquantenaire à compter du 9 mars 2004	11.03.2004	12.03.2004
16	Concession de terrain	Accord à madame DELAHAYE Giselaïne née BOURSE de fonder une concession trentenaire à compter du 1 ^{er} mars 2004	11.03.2004	12.03.2004
17	Concession de terrain	Accord à madame Catherine KRAWIEC née BRYNAERT de fonder une concession temporaire à compter du 23 février 2004	11.03.2004	12.03.2004
18	Contrat – CAF de Creil	Contrat d'aide financière à l'investissement avec la CAF de Creil pour les travaux de transformation de la Halte Jeux en une structure multi-accueil dont le montant s'élève à 11 680€	11.03.2004	16.03.2004
19	Convention GIP – restaurant municipal	Etablissement d'une convention entre la ville et le groupement d'intérêt public de l'agglomération creilloise pour l'accès de son personnel au restaurant municipal de la ville	12.03.2004	24.03.2004
20	Concession de terrain	Accord à MMme CHALDI Rachid de fonder une concession à compter du 9 mars 2004 qui remplace celle délivrée le 9/12/1986 pour une durée de 50 ans et jamais utilisée	15.03.2004	24.03.2004
21	Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2004	Présentation par "Fêtes et Feux Prestations" d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet pour un montant de 12 000 € TTC	16.03.2004	24.03.2004
22	FIDELIO – 13 juillet 2004	Présentation d'un film par FIDDELIO Production lors du spectacle pyrotechnique le 13 juillet pour un montant de 17 000 € TTC	18.03.2004	24.03.2004

23	"Laurent MARGERIN"	Prestation de Laurent Margerin le 26 juin 2004 à l'église Notre dame en 1 ^{ère} partie du concert de Samarabalouf. Son coût est de 250 € TTC.	18.03.2004	24.03.2004
24	Animation festival spectacles LAJOIE	Présentation par les spectacles LAJOIE d'un groupe de lanceurs de drapeaux le 20 mai 2004 lors du festival "danses et musiques du monde". Le tarif est de 1 906,00 € HT	18.03.2004	24.03.2004
25	MEMOIRES D'UN RAT	Intervention pédagogique le 5 avril par la Cie "Une fois dans mes rêves" concernant le spectacle "mémoires d'un rat". Le montant de cette prestation est de 240 €.	18.03.2004	24.03.2004
26	ACCUEIL DE SEJOURS Base de loisirs	Convention entre la ville (centres de loisirs) et la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent concernant l'hébergement de groupes d'enfants pendant la période de juillet – août 2004. Le tarif forfaitaire est fixé à 420 € / séjour.	18.03.2004	24.03.2004
27	Concession de terrain	Accord à monsieur CAPRIULO Claudio de fonder une concession trentenaire à compter du 17 mars 2004.	25.03.2004	29.03.2004
28	Concession de terrain	Accord à monsieur GOUGE Philippe de fonder une concession trentenaire à compter du 15 mars 2004	25.03.2004	29.03.2004
29	SURVEILLANCE PALACE NS Protection	Concours de la société NS Protection pour le gardiennage du parking du Palace lors du concert de Thierry Romanens. Le tarif est de 20,00 € HT/ heure/agent.	29.03.2004	31.03.2004
30	Stage formation BAFA	Convention entre la ville et l'organisme UCPA concernant la qualification Canoë Kayak de M.Tellier dans le cadre de son stage de perfectionnement du BAFA. Le montant de cette formation s'élève à 470 euros à la charge de la ville.	01.04.2004	01.04.2004
31	Concession de terrain	Accord à monsieur POULAIN Gabriel de fonder une concession trentenaire à compter du 29 mars 2004.	01.04.2004	05.04.2004
32	Prestation du comédien Didier BARRER	Animation du carnaval de la petite enfance le 19 mai par l'association "Arts et Culture Villersois". Le coût de cette prestation est de 92 €.	02.04.2004	06.04.2004
33	Contrat de location local commercial et habitation	Location d'un local commercial et d'habitation sis 18 rue Louis Blanc au profit de MMme KISMOUNE pour une durée de 18 mois à compter du 1 ^{er} mars 2003. Le montant annuel du loyer est de 1 815,60 HT €.	05.04.2004	09.04.2004
34	Acquisition immobilière	Acquisition par voie de préemption de l'ensemble immobilier situé à Montataire appartenant à M.& Mme MEUNIER René au prix de 145 000 € afin d'accueillir de nouvelles activités commerciales et de nouveaux logements sociaux	05.04.2004	15.04.2004
35	Sécurité Routière	Une convention est conclue entre le Comité de la Prévention Routière de l'Oise et la ville concernant un stage de formation de 3 jours (octobre 2004) afin de former une équipe de 10 à 15 personnes enseignants et employés municipaux pour renforcer les actions d'éducation routière au profit des classes REP	08.04.2004	09.04.2004
36	Mission de Conseil en urbanisme	Etablissement d'une convention avec monsieur DAMAGNEZ pour assister la ville pour des études préliminaires et élaborer les recommandations d'urbanisme pour des projets. Les honoraires s'élèvent à 7 264,50 € TTC.	08.04.2004	13.04.2004
37	NS Protection	Concours de la société NS Protection pour assurer d'une part, le gardiennage du parking du Palace lors de divers spectacles (6, 15 avril et 5 mai) et d'autre part, le gardiennage de la place de la mairie et du parking de l'église Notre Dame lors du Festival du 19 au 22 mai 2004. le montant forfaitaire de cette prestation est de 2 566,62 TTC €	08.04.2004	13.04.2004
38	NS protection	Gardiennage du parking de l'église Notre dame les 5, 12, 19 et 26 juin par la société NS Protection de 20 heures à 23 heures pour un montant forfaitaire de 265,51 TTC €	08.04.2004	13.04.2004

39	Concession de terrain	Accord à madame DE FRIAS Alcina de renouveler une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder une concession temporaire à compter du 7 février 2004.	09.04.2004	15.04.2004
40	Concession de terrain	Accord à madame SONGEON Claudine de renouveler une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder une concession temporaire à compter du 1 ^{er} janvier 2004.	09.04.2004	15.04.2004

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

27 mai 2004

Publié ou notifié le :

28 mai 2004

Le Maire certifie que le présent

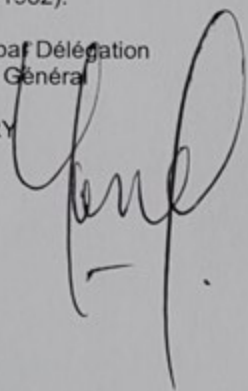
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 28 mai 2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

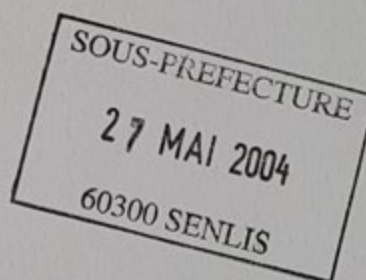
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY




Le Maire

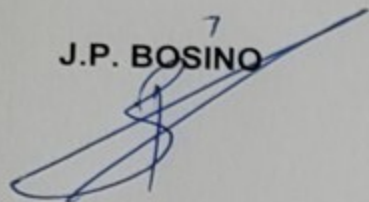
Jean-Pierre BOSINO



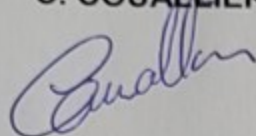
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2004

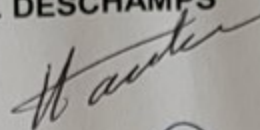
J.P. BOSINO



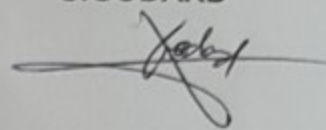
C. COUALLIER



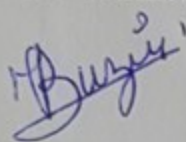
J. DESCHAMPS



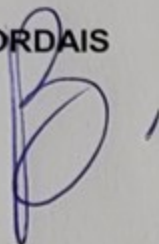
S.GODARD



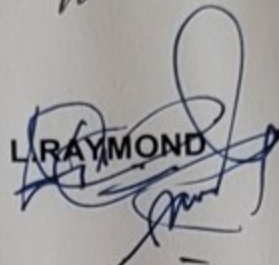
MP BUZIN



F. BORDAIS



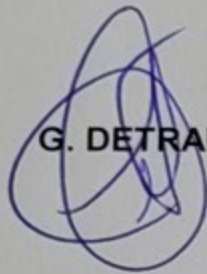
L. RAYMOND



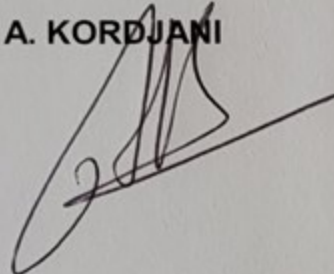
J. CAPET



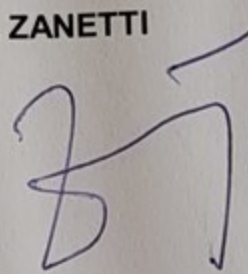
G. DETRAUX



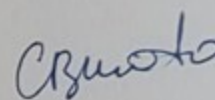
A. KORDJANI



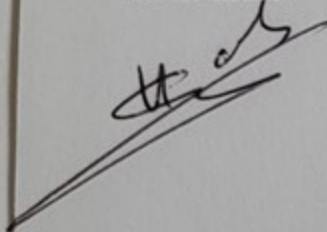
M. ZANETTI



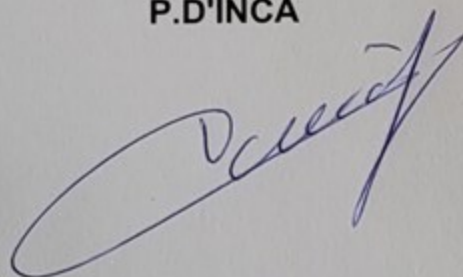
C. BURATO



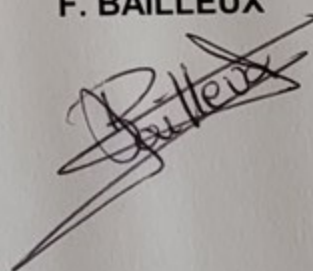
H. SALES



P.D'INCA



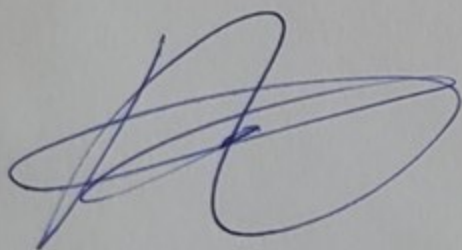
F. BAILLEUX



M. WALLET



JP MERCIER



N. PEZZETTA



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

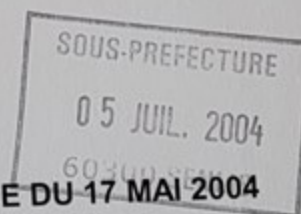
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2004

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 17 mai 2004 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
5/07/2004
Publié ou notifié le :

8/07/2004
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 8/07/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

(Signature of A.M. RINGENBACH)



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER .

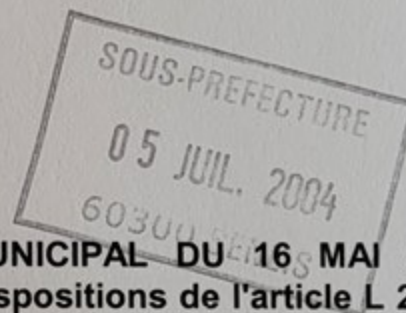
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

02) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2002
Délégations du conseil municipal au maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Vu la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 ;

Vu l'Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 (en vigueur le 1^{er} janvier 2002) ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;

Vu la Loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 ;

Vu la délibération n°6 du conseil municipal du 17 mars 2001;

Vu la délibération n°25 du conseil municipal du 16 mai 2002 ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant la nécessité au regard de la jurisprudence d'élargir le contenu de l'article 16 de cette dernière délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DELEGUE A L'UNANIMITE à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les actes de gestion suivants, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 01) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- 02) Fixer les tarifs des spectacles et manifestations ponctuelles, organisés par les services municipaux (Centre de Loisirs – Culture – Sports),
- 03) Procéder dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 04) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 05) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 06) Passer les contrats d'assurance,
- 07) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 08) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 09) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
- 11) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts,
- 12) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15) Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'Article L 213.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

SOUS-PREFECTURE

05 JUL. 2004

60300 SENLIS

16) Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, auprès des Tribunaux Administratifs et de toutes autres juridictions **pour l'ensemble du contentieux et des actes qui y sont liés.**

17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans le cadre des clauses et dispositions du contrat d'assurances de la flotte automobile, souscrit par la Commune.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5/07/2004

Publié ou notifié le :

..... 8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a caractère exécutoire à la date du

..... 8/07/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

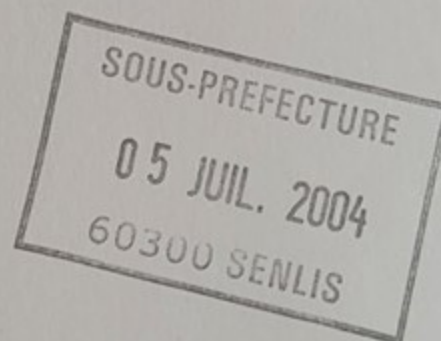
A.M. RINGENBACH

Ringelbach

Le Maire



Jean Pierre BOSINO
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

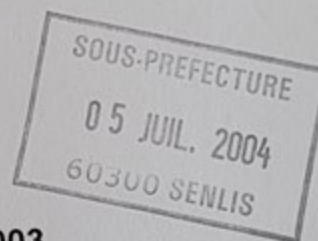
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



03) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la ville de Montataire, présente la synthèse du Compte Administratif 2003.

Celle-ci retrace par service et par opération :

- ↳ les dépenses et les recettes prévues et réalisées par section (rattachement des charges et des produits inclus), au 31 décembre 2003,
- ↳ les restes à réaliser,
- ↳ le disponible.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente un taux de réalisation de :

- ☒ 96,06 % en dépenses
- ☒ 100,30 % en recettes

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le résultat positif qui s'en dégage : **3.008.265,34 €**, correspond à l'autofinancement brut, soit 841.773,34 € de plus que prévu. Il peut être affecté, en partie, au besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 2.747.564,15 €.

La différence : 260.701,19 €, majorée du solde positif des restes à réaliser : 214.710 €, soit **475.411,19 €**, sera reprise au budget supplémentaire 2004. Elle viendra abonder l'autofinancement prévu au budget primitif 2004 et nous permettra ainsi de diminuer l'emprunt prévu initialement.

II - SECTION d' INVESTISSEMENT

Cette section fait apparaître les taux de réalisation suivants :

- 58,97 % en Recettes
- 81,63 % en Dépenses.

L'emprunt, quant à lui, a été réalisé à hauteur de 1.900.000 €, sur les 2.633.720,61 € budgétisés, soit - 733.720,61 €.

La Balance Générale présente les résultats suivants :

SOUS-PREFECTURE
05 JUIL. 2004
60300 SENLIS

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés N-1...	2 460 948,12				2 460 948,12	
Opérations de l'exercice N	7 089 260,26	6 898 826,23	18 922 812,58	21 931 077,92	26 012 072,84	28 829 904,15
TOTAUX	7 089 260,26	6 898 826,23	18 922 812,58	21 931 077,92	26 012 072,84	28 829 904,15
Résultats de clôture année N		-190 434,03		3 008 265,34		2 817 831,31
Résultats de clôture cumulés N + N-1	2 651 382,15			3 008 265,34		356 883,19
Restes à réaliser ...	1 820 959,00	1 724 777,00	10 000,00	224 710,00	1 830 959,00	1 949 487,00
Solde RAR	96 182,00			214 710,00		118 528,00
TOTAUX CUMULES	4 472 341,15	1 724 777,00	10 000,00	3 232 975,34	1 830 959,00	2 306 370,19
RESULTATS DEFINITIFS	-2 747 564,15			3 222 975,34		475 411,19

CONSIDERANT que les résultats de l'exercice budgétaire figurant au présent Compte Administratif sont constitués du déficit et de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, ainsi que des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur le Doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2003,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERE les opérations comme régulières,

APPROUVE donc ainsi le Compte Administratif 2003, tel que réalisé au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5/07/2004

Publié ou notifié le :

8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a
caractère exécutoire à la date du
8/07/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

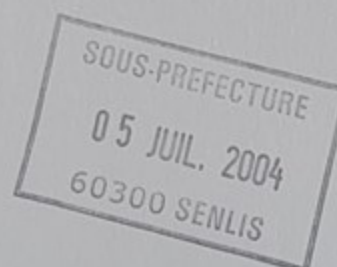
A.M. RINGENBACH

[Signature]



Le Maire

[Signature]
Jean Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

SOUS-PREFECTURE

05 JUIL. 2004

60300 SENLIS

04) COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - AFFECTATION du RESULTAT

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, **EXPOSANT** :

QUE le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif 2003, dont l'équilibre se présente comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1...	2 460 948,12				2 460 948,12	
Opérations de l'exercice N	7 089 260,26	6 898 826,23	18 922 812,58	21 931 077,92	26 012 072,84	28 829 904,15
TOTAUX	7 089 260,26	6 898 826,23	18 922 812,58	21 931 077,92	26 012 072,84	28 829 904,15
Résultats de clôture année N		-190 434,03		3 008 265,34		2 817 831,31
Résultats de clôture cumulés N + N-1	2 651 382,15			3 008 265,34		356 883,19
Restes à réaliser ...	1 820 959,00	1 724 777,00	10 000,00	224 710,00	1 830 959,00	1 949 487,00
Solde RAR	96 182,00			214 710,00		118 528,00
TOTAUX CUMULES	4 472 341,15	1 724 777,00	10 000,00	3 232 975,34	1 830 959,00	2 306 370,19
RESULTATS DEFINITIFS	-2 747 564,15			3 222 975,34		475 411,19

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

QUE le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 3.008.265,34 €, hors restes à réaliser,

QUE le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2.747.564,15 €, après prise en charge des restes à réaliser de cette section,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'AFFECTER, A L'UNANIMITE, le résultat de la manière suivante :

section d'investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé	article 1068	2.747.564,15 €
section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement reporté	article 002	260.701,19 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

8/07/2004

Publié ou notifié le :

8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a caractère exécutoire à la date du 8/07/2004 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

[Signature]

Le Maire
[Signature]
Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

05 JUIL. 2004

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

05) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2003 de Mme la TRESORIERE PRINCIPALE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter :

SOUS-PREFECTURE

05 JUIL. 2004

60300 SENLIS

↳ le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,

↳ les comptes de gestion dressés par Mme la Trésorière Principale Municipale, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2003,

APRES s'être assuré que Mme la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

CONSIDERANT que les opérations sont régulières,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003.

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion Provisoire dressé pour l'exercice 2003 par Madame la Trésorière Principale Municipale, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE le Compte de Gestion 2003 dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

5.10.2004

Publié ou notifié le :

8.10.2004

Le Maire certifie que le présent acte a

caractère exécutoire à la date du

8.10.2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

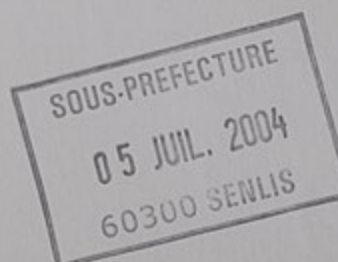
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

A.M. Ringenbach



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



NUMERO CODIQUE : 060044
 NUMERO INSEE : 000000000

TRESORERIE DE
 CREIL ET BANLIEUE

TABLEAU A13

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

COLLECTIVITE : MONTATAIRE
 PRINCIPAL

M14 DEVELOPPE

EXERCICE : 2003

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	11 699 787,71	21 865 100,51	33 564 888,22
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	7 016 159,22	21 986 772,51	29 002 931,73
REDUCTIONS DE TITRES (C)	117 332,99	55 694,59	173 027,58
RECETTES NETTES (D=B-C)	6 898 826,23	21 931 077,92	28 829 904,15
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	11 699 787,71	21 865 100,51	33 564 888,22
MANDATS EMIS (F)	7 671 331,26	19 311 603,82	26 982 935,08
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	582 071,00	388 791,24	970 862,24
DEPENSES NETTES (H=F-G)	7 089 260,26	18 922 812,58	26 012 072,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	190.434,03	3008.265,34	2817.831,31
(H-D) DEFICIT			

SOUS-PREFECTURE
 05 JUL 2004
 60300 SENS

060044
 060044

TABLEAU A14
EXERCICE : 2003
PAGE : 001

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SOUS-PREFECTURE
05 JUL 2004
50300 SENS

044-22005-000-2003-15-AE-001 -1
060044
TRESORERIE PRINCIPALE
CREIL ET BANLIEUE
MONTATAIRE
PRINCIPAL

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2002)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE (2003)	RESULTAT DE CLOTURE (2003)
I - BUDGET PRINCIPAL				
22005 000 PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT	2460.948,12 2807.869,59	2807.869,59	190.434,03 3008.265,34	2651.382,15 3008.265,34
TOTAL I	346.921,47	2807.869,59	2817.831,31	356.883,19
TOTAL GENERAL	346.921,47	2807.869,59	2817.831,31	356.883,19



Montataire VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

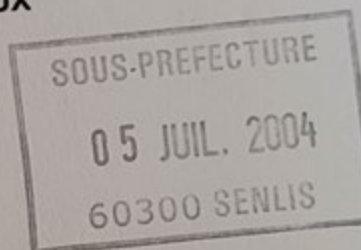
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



06) LOCATION & MAINTENANCE DE 33 PHOTOCOPIEURS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES ECOLES – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE

SUR le rapport de Monsieur GODARD, **EXPOSANT :**

QUE la Ville de Montataire loue des photocopieurs mis à disposition des écoles et des services,

Services Municipaux	Groupes Scolaires
Secrétariat Général	Jacques DECOUR A primaire
Accueil Hôtel de Ville	Lucie et Maurice BAMBIER primaire
Etat Civil	Edmond LEVEILLE primaire
Archives municipales	Joliot CURIE A primaire
Mairie Annexe des Martinets	Joliot CURIE B primaire
Imprimerie	Paul LANGEVIN primaire
C.C.A.S.	Danièle CASANOVA primaire
Comptabilité-finances-DRH	Jean JAURES primaire
Scolaire	Paul LANGEVIN maternelle
Techniques	Jean MACE maternelle
Bâtiments	Joliot CURIE maternelle

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Communication	Henri WALLON maternelle
Cuisine Centrale	Jacques DECOUR 1 maternelle
Sports	Jacques DECOUR 2 maternelle
Lecture publique	
Ludothèque Elsa Triolet	
Centre de loisirs	
Culturel	
JADE	

QUE le marché en cours, relatif à la location et à la maintenance des photocopieurs, arrive à échéance le 30 septembre 2004,

CONSIDERANT que le coût de cette prestation est évalué à environ 140 000 € TTC sur 3 ans, du 01 octobre 2001 au 30 septembre 2004, soit 46.666,00 €/an pour environ 2.000.000 de copies/ an, soit 0,0233 € la copie T.T.C,

CONSIDERANT que le marché arrive à échéance et qu'une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert a été organisée sur la base de 2.000.000 de copies/an avec variante, les sociétés pouvant répondre sur la mise à disposition de matériel « neuf » ou « mis à neuf »,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 juin 2004 et, qu'après avoir analysé les offres, propose de retenir la Société PIQUANT BUROTIC. En effet, cette société nous propose la mise à disposition de copieurs numériques avec un prix à la copie de 0,0125 € H.T. soit 0,01495 € TTC sur une base de 2.000.000 copies/an, soit un coût annuel de 29.900 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché à intervenir avec l'entreprise **PIQUANT BUROTIC** pour un montant annuel de **29 900 euros TTC**, avec mise à disposition de matériel "neuf".

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

5/07/2004

Publié ou notifié le :

8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a

caractère exécutoire à la date du

8/07/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

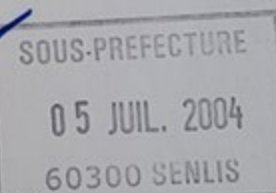
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

[Signature]



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

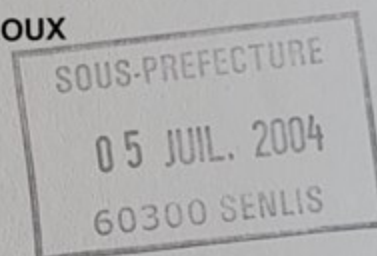
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



07) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE LA SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, **EXPOSANT :**

QUE nous sommes sollicités par le Centre de Secours de Creil pour une subvention destinée au développement de la Section de Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires,

QU'actuellement 6 jeunes de Montataire participent à cette formation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) au Centre de Secours Principal de Creil, afin de lui permettre de mener à bien son action et plus particulièrement en direction de la section des Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2004 – DSP 2.07/025/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

5/07/2004

Publié ou notifié le :

8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a caractère exécutoire à la date du

8/07/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

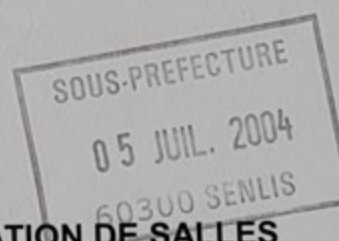
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER .

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



08) TARIFS COMMUNAUX 2004 – REVALORISATION – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, **EXPOSANT :**

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

QUE les tarifs concernant la « LOCATION de SALLES MUNICIPALES » ont été fixés par délibération en date du 23 juin 2003,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation s'est établi à 2,1%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 2 % les tarifs de location de salles municipales, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2004 :

LIEUX	Pour Mémoire Année 2003	Tarifs au 01/09/2004
<u>Salle de la Libération</u> Association & Montatairiens Extérieurs	177,45 € 355,24 €	181,00 € 362,34 €
Salle sous l'Eglise	72,07 €	73,51 €
Salle sous la Mairie	72,07 €	73,51 €
Salle sous-sol du Centre Culturel	72,07 €	73,51 €
Salle de l'espace Elsa Triolet	72,07 €	73,51 €
<u>Centre de loisirs</u> Associations & Montatairiens Extérieurs	177,45 € 355,24 €	181,00 € 362,34 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

5/07/2004

Publié ou notifié le :

8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a
caractère exécutoire à la date du

8/07/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Ringenebach



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

05 JUIL. 2004

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

•-•-•

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER.

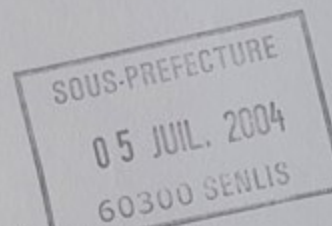
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•-•-•



09) TARIFS COMMUNAUX 2004 – REVALORISATION – DROITS DE PLACE DES TAXIS

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, **EXPOSANT :**

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

QUE les tarifs concernant les « DROITS DE PLACE DES TAXIS » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2003,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi-totalité librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation 2003 s'est établi à 2,1 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 2 % le montant des droits de place des taxis
comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2004 :

	Pour mémoire Année 2003	Tarifs au 01/09/04
Droits de Place des Taxis	152,79 €	155,85 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 5/07/2004

Publié ou notifié le :

..... 8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a
caractère exécutoire à la date du

..... 8/07/2004

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

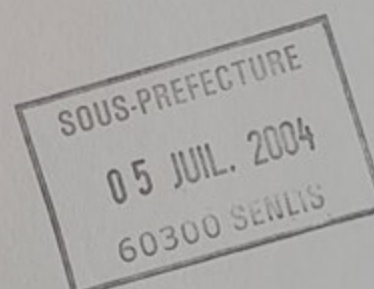
La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Ringelbach

 Le Maire
J.P. Bosino
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2004

L'an Deux Mil Quatre le lundi vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix sept juin Deux Mil Quatre, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

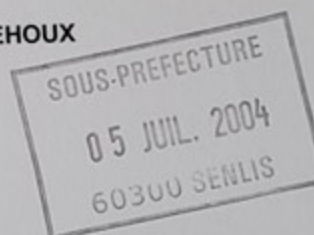
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Mme BISSANGO – M. D'INCA – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN – M. BOYER représenté par Mme BISSANGO – Mme DACHEUX représentée M. RAYMOND – M. WOZNAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Melle CORTES représentée par M. GODARD – M. TUIL représenté par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORTUNATO – Melle BORDEZ – Mme LEHOUX

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



10) TARIFS COMMUNAUX – REVALORISATION – CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES & COLUMBARIUM

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, **EXPOSANT :**

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

QUE les tarifs concernant les « CONCESSIONS dans les CIMETIERES & COLUMBARIUM » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2003,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi-totalité librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation 2003 s'est établi à 2,1%,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 2 % le tarif des concessions dans les cimetières et columbarium comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2004 :

CONCESSIONS CIMETIERES	Pour Mémoire Tarifs 2003	Tarifs au 01/09/2004
<u>Concessions vendues par 2 m² (minimum)</u>		
• cinquantenaire (le m ²)	123,16 €	125,62 €
• Trentenaire (le m ²)	46,60 €	47,53 €
• Temporaire (le m ²)	20,34 €	20,75 €
<u>Concessions du Columbarium</u>		
• 15 ans	99,62 €	101,61 €
• 30 ans	148,47 €	151,44 €
• Taxe d'ouverture et de Fermeture de case	60,55 €	61,76 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

5/07/2004

Publié ou notifié le :

8/07/2004

Le Maire certifie que le présent acte a
caractère exécutoire à la date du

8/07/2004
(Loi du 22 Juillet 1982).

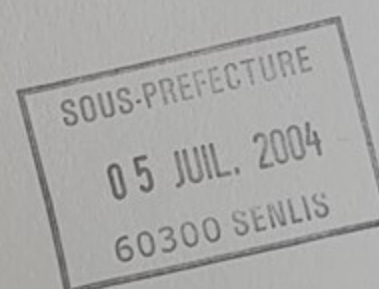
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

[Signature]



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Demière page, 100
Pour le Sous-Préfet
L'attaché de préfecture délégué,
R. F. DAUZY